



DELIBERATION N° 2023-01

**SEANCE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET
PEDAGOGIQUE**

DE L'EUR LEXSOCIÉTÉ

DU 04 SEPTEMBRE 2023

Objet : adoption des modalités de contrôle des connaissances 2023-2024

**LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'EUR LEXSOCIÉTÉ DE L'ETABLISSEMENT
EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 49 et 51,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant

élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu l'arrêté n° 293/2020 du 08/12/2020 portant nomination de M. Xavier LATOUR en qualité de Directeur de l'EUR LEXSOCIÉTÉ,

Vu la délibération n° 2021-04 du 16/02/2021 du Conseil Académique d'université Côte d'Azur relative aux délégations de compétences aux instances délibérantes des écoles universitaires de recherche et à celles d'autres composantes sans personnalité morale d'Université Côte d'Azur,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Après avoir délibéré, le conseil scientifique et pédagogique de l'EUR LEXSOCIÉTÉ

Adopte

Pour l'année universitaire 2023-2024 :

Modalités de contrôle des connaissances de la CAPACITE EN DROIT ;

Modalités de contrôle des connaissances de l'ANNEE PREPARATOIRE ;

Modalités de contrôle des connaissances du PORTAIL DROIT ;

Modalités de contrôle des connaissances de la LICENCE DROIT ;

Modalités de contrôle des connaissances du MASTER Droit privé ;

Modalités de contrôle des connaissances du MASTER Droit public ;

Modalités de contrôle des connaissances du MASTER Droit notarial ;

Modalités de contrôle des connaissances du MASTER Droit des affaires ;

Modalités de contrôle des connaissances du MASTER Droit international et droit européen ;

Modalités de contrôle des connaissances du MASTER Science politique ;

Modalités de contrôle des connaissances du MASTER Administration et liquidation des entreprises en difficulté ;

Ainsi que l'ensemble des règlements pédagogiques y afférent ;

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 34

Quorum : 17

Membres présents et représentés : 28

Abstentions : 0

Voix favorables : 28

Voix contre : 0

Fait à Nice, le 18/09/2023

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de l'EUR

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE :
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 19/09/2023
TRANSMISE AU RECTEUR LE :



MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

ANNEXE 1

**Modalités de contrôle des
connaissances**

Année universitaire 2023-2024

Type Diplôme : Certificat 1ère et 2ème année

COMPOSANTE	Portail_Droit
MENTION	Droit
CODE DIPLOME	DCAP18
Session	Seconde chance

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Chaque UE est définitivement acquise dès lors que la moyenne des ECUE qui la compose atteint est la note seuil de 10/20. Les ECUE se compensent entre elles.

Obtention du Semestre

Chaque semestre est définitivement acquis dès lors que la moyenne des UE qui la compose atteint est la note seuil de 10/20. Les UE se compensent entre elles.

Obtention de l'Année

L'année est obtenue dès lors que l'étudiant obtient une moyenne annuelle des deux semestres supérieure ou égale à 10/20. Les semestres se compensent entre eux.

Note éliminatoire

Néant

REDOUBLEMENT

Le redoublement sera interdit par principe si l'étudiant à moins de 6/20 de moyenne générale (sauf délibération spéciale du jury) ; sinon, le redoublement de l'année est autorisé une seule fois.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Directions d'études

Textes réglementaires

[Arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit](#)

Type Diplôme : Certificat 1ère et 2ème année

COMPOSANTE	Portail_Droit		
MENTION	Droit		
Code diplôme	DCAP18	VDI	180

Code étape	DCAP1	VET	180		Libellé étape	Capacité en droit 1ère année
Code semestre	DCS1CAP					

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max		Code Malus
Non assiduité		

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session			Seconde session		
										Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Épreuve terminale CC	Contrôle terminal	
UE	UE Droit privé 1	DCUDPR1		2		OUI	OUI								
ECUE	Droit privé 1 : introduction au droit, droit des biens et des obligations	DCEDPR1		1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	2h		ECRIT	2h
UE	UE Droit public 1	DCUDPU1		2		OUI	OUI								
ECUE	Droit constitutionnel	DCEDCO1		1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	2h		ECRIT	2h
UE	UE enseignements complémentaires 1	DCUENC1		1		OUI	OUI								
ECUE	Histoire des institutions 1	DCEHIN1		1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL			ORAL	

Type Diplôme : Certificat 1ère et 2ème année

COMPOSANTE	Portail_Droit		
MENTION	Droit		
Code diplôme	DCAP18	VDI	180

Code étape	DCAP1	VET	180		Libellé étape	Capacité en droit 1ère année
Code semestre	DCS2CAP					

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max		Code Malus
Non assiduité		

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session			Seconde session		
										Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Épreuve terminale CC	Contrôle terminal	
UE	UE Droit privé 2	DCUDPR2		2		OUI	OUI								
ECUE	Droit privé 2	DCEDPR2		1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H		ECRIT	3H
EU	UE Droit public 2	DCUDPU2		2		OUI	OUI								
ECUE	Droit administratif	DCEDAD2		1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H		ECRIT	3H
EU	UE Enseignement complémentaire 2	DCUENC2		1		OUI	OUI								
CHOIX	(1 ECUE au choix)														
ECUE	Droit civil complémentaire : famille et incapacités	DCEDCC2		1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL			ORAL	
ECUE	Droit commercial : actes de commerce, personnes	DCEDCM2		1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL			ORAL	

Type Diplôme : Certificat 1ère et 2ème année

COMPOSANTE	Portail_Droit		
MENTION	Droit		
Code diplôme	DCAP18	VDI	180

Code étape	DCAP2	VET	180		Libellé étape	Capacité en droit 2ème année
Code semestre						

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max		Code Malus
Non assiduité		

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session			Seconde session		
										Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Épreuve terminale CC	Contrôle terminal	
UE	UE Droit privé 3			2		OUI	OUI								
ECUE	Droit pénal général et procédure pénale			1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H		ECRIT	3H
UE	UE Droit public 3			2		OUI	OUI								
ECUE	Droit administratif spécial			1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H		ECRIT	3H
UE	UE enseignement complémentaire 3			1		OUI	OUI								
CHOIX	1 ECUE au choix :														
ECUE	Droit social			1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL			ORAL	
ECUE	Droit commercial 2			1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL			ORAL	

Type Diplôme : Certificat 1ère et 2ème année

COMPOSANTE	Portail_Droit		
MENTION	Droit		
Code diplôme	DCAP18	VDI	180

Code étape	DCAP2	VET	180		Libellé étape	Capacité en droit 2ère année
Code semestre						

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max		Code Malus
Non assiduité		

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session			Seconde session		
										Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Épreuve terminale CC	Nature	Durée
UE	UE Droit privé 4			2		OUI	OUI								
ECUE	Droit judiciaire privé et procédures civiles d'exécution			1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H		ECRIT	3H
UE	UE Droit public 4			2		OUI	OUI								
ECUE	Droit public : grands services publics			1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H		ECRIT	3H
UE	UE Enseignement complémentaire 4			1		OUI	OUI								
CHOIX	1 ECUE au choix														
ECUE	Histoire des institutions 2			1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL			ORAL	
ECUE	Droit privé notarial			1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL			ORAL	

Type Diplôme : PORTAIL - L1 ET L2

COMPOSANTE	Portail_Droit
MENTION	Droit
CODE DIPLÔME	DPDRT18
Session	Seconde chance

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Chaque UE est définitivement acquise dès lors que la moyenne des ECUE qui la compose atteint est la note seuil de 10/20. Les ECUE se compensent entre elles.

Obtention du Semestre

Chaque semestre est définitivement acquis dès lors que la moyenne des UE qui la compose atteint est la note seuil de 10/20. Les UE se compensent entre elles.

Obtention de l'Année

L'année est obtenue dès lors que l'étudiant obtient une moyenne annuelle des deux semestres supérieure ou égale à 10/20. Les semestres se compensent entre eux.

Note éliminatoire

Néant.

REDOUBLEMENT

Le redoublement sera interdit par principe si l'étudiant à moins de 6/20 de moyenne générale (sauf délibération spéciale du jury) ; sinon, le redoublement de l'année est autorisé une seule fois. Le redoublement est de droit dans la limite de six inscriptions administratives en Licence, si l'étudiant débute son cursus par la présente année. La césure n'est pas décomptée.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Les étudiant(e)s ayant une note moyenne inférieure à 6/20 au semestre auront obligatoirement un RDV auprès du bureau information et orientation et/ou du Référent Orientation et Suivi Pédagogique (ROSP). Toute absence injustifiée et/ou ne relevant pas d'un cas de force majeure pourra conduire à une désinscription de l'établissement.

Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

Type Diplôme : PORTAIL - L1 ET L2

COMPOSANTE	Portail_Droit		
MENTION	Droit		
Code diplôme	DPDRT18	VDI	

Code étape	DPDRT0	VET		Libellé étape	Année Préparatoire
Code semestre	DPS02DRT				

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max		Code Malus
Non assiduité		

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		Seconde chance			Observation seconde chance	
										Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Terminal		Épreuve terminale CC	Contrôle terminal		
											Nature	Durée		Nature		Durée
UE	UE4 Enseignements Fondamentaux 1		6	2		OUI	OUI									
	Droit privé 2 (CM)	DPEPRC04		1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H				
	Droit privé 2 (TD)	DPEPRT04		1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)		2						
UE	UE5 Enseignements Fondamentaux 2		6	2		OUI	OUI								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session	
	Introduction au Droit administratif (CM)	DPEADC04		1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H				
	Introduction au Droit administratif (TD)	DPEADT04		1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)		2					substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session	
UE	UE6 Enseignements Complémentaires		6	1		OUI	OUI									
	Culture générale 2	DPECGE05		1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	2H				
	Vie politique française 2	DPEVPF23		1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	1H				
	Grands systèmes juridiques	DPEGSJ24		1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	1H				
	Organisation administrative	DPEOAD23		1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	1H				
	Introduction au Droit commercial	DPEDCO05		1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	1H				
	Droit civil complémentaire, famille et incapacité	DPEDCI05		1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	1H				
UE	UE7 Ateliers d'Expression et Tutorat		6	1		OUI	OUI									
	Français 2	DPEDFR02		1		OUI	OUI	CCI (CC Intégral)		2			Écrit	1H		
	Soutien méthodologique 2	DPEDSM02		1		OUI	OUI	CCI (CC Intégral)		2			Écrit	1H		
	Approfondissement en anglais 2	DPEAA02		1		OUI	OUI	CCI (CC Intégral)		2			oral			
UE	UET Compétences transversales		6	1		OUI	OUI									
	Numériques 1			1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT					
	Pré-professionnalisation 1			1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT					
	Anglais 2			1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT					

Type Diplôme : PORTAIL - L1 ET L2

COMPOSANTE	Portail_Droit
MENTION	Droit
CODE DIPLÔME	DPDRT18
Session	Seconde chance

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Chaque UE est définitivement acquise dès lors que la moyenne des ECUE qui la compose atteint est la note seuil de 10/20. Les ECUE se compensent entre elles.

Les deux UG "Fondamentaux" des semestres se compensent entre elles et son capitalisables.

Obtention du Semestre

Le semestre est obtenu dès lors que l'étudiant remplit la double condition suivante :

* La moyenne des UE compensées entre elles est supérieure ou égale à de 10/20.

* La moyenne de l'UG "fondamentaux" est supérieure ou égale à 10/20.

Note : seule la première condition est retenue pour la L1 LAS et la L3 parcours "science politique"

Obtention de l'Année

L'année est obtenue dès lors que l'étudiant remplit la double condition suivante :

* La moyenne annuelle des deux semestres compensés entre eux est supérieure ou égale à 10/20.

* La moyenne aux UG "fondamentaux" des deux semestres compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.

Note : seule la première condition est retenue pour la L3 "science politique"

Note éliminatoire

Néant.

REDOUBLEMENT

Le redoublement est de droit dans la limite de cinq inscriptions administratives en Licence (L1+L2+L3) ; la césure n'est pas décomptée. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois ; le triplement est accordé sur autorisation du Jury.

Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

Type Diplôme : PORTAIL - L1 ET L2

COMPOSANTE	Portail_Droit		
MENTION	Droit		
Code diplôme	DPDRT18	VDI	180

Code étape	DPDRE1	VET	DPDRE1	180	Libellé étape	PORTAIL 1 BILINGUE DROIT Français DROIT ANGLO-SAXON
Code semestre	DPDRES1					

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max		Code Malus
Non assiduité		

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session			Seconde chance			Observation seconde chance
										Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Terminal		Épreuve terminale CC	Contrôle terminal		
											Nature	Durée		Nature	Durée	
UG	Fondamentaux 1	DPGDRT10				NON	OUI									
UE	UE1 Droit civil 1 (les personnes)	DPUDRT11	6	2		OUI	OUI									
ECUE	Droit civil 1 (les personnes) - CM	DPECIC11	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	2H				
ECUE	Droit civil 1 (les personnes) - TD	DPECIT11	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2							substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session
UE	UE2 Droit constitutionnel 1	DPUDRT12	6	2		OUI	OUI									
ECUE	Droit constitutionnel 1 (CM)	DPECOC12	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	2H				
ECUE	Droit constitutionnel 1 (TD)	DPECOT12	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2							substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session
UE	UE3 Formation historique au droit	DPUDRT13	6	2		OUI	OUI									
ECUE	Formation historique du droit	DPEFHC13	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	2H				
ECUE	Formation historique du droit	DPEFHT13	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2							substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session
UE	UE4 Spécialisation en droit et langue du monde anglophone 1	DPUDFA01	6	1		OUI	OUI									
ECUE	International criminal law (en anglais)	DPEFSA02	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL					
ECUE	Historical introduction to French and English law (en anglais)	DPEFSA02	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL					
ECUE	Introduction to Common Law (en anglais)	DPEFSA03	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL					
UE	UET Compétences transversales		6	1		OUI	OUI									
ECUE	Écrites 1		2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	45 min				
ECUE	Informationnelles 1		2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	45 min				
ECUE	Anglais 1		2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	45 min				

Type Diplôme : PORTAIL - L1 ET L2

COMPOSANTE	Portail_Droit		
MENTION	Droit		
Code diplôme	DPDRT18	VDI	

Code étape	DPDRT2	VET	DPDRT2	180	Libellé étape	PORTAIL 2 DROIT
Code semestre	DPS4DRT					

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max		Code Malus
Non assiduité		

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session			Seconde chance			Observation seconde chance
										Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Terminal		Épreuve terminale CC	Contrôle terminal		
											Nature	Durée		Nature	Nature	
BLOC "DROIT"																
UG	Fondamentaux 4	DPGDRT41				NON	OUI									
UE	UE1 Droit des contrats 2	DPUDRT41	6	2		OUI	OUI									
ECUE	Droit des contrats 2 (CM)	DPEDCC41	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H				
ECUE	Droit des contrats 2 (TD)	DPEDCT41	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)		2						substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème sessio
UE	UE2 Droit Pénal Général 2	DPUDRT42	6	2		OUI	OUI									
ECUE	Droit pénal général 2 (CM)	DPEDPC42	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H				
ECUE	Droit pénal général 2 (TD)	DPEDPT42	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)		2						substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème sessio
UE	UE3 Droit administratif général 2	DPUDRT43	6	2		OUI	OUI									
ECUE	Droit administratif général 2 (CM)	DPEDAC43	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H				
ECUE	Droit administratif général 2 (TD)	DPEDAT43	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)		2						substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème sessio
UE	UE5 Enseignements complémentaires	DPUDRT46	6	1		OUI	OUI									
ECUE	Droit commercial	DPEDCO45	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	2H			ECRIT	2H
ECUE	Institutions européennes	DPEIEU45	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	1H			ECRIT	1H
ECUE	Fondamentaux de la science politique 2	DPESPX44	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	1H30			ECRIT	1H30
ECUE	Droit de la famille	DPEDFA45	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	1H			ECRIT	1H
ECUE	Théorie générale de l'impôt	DPETGI45	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL				ORAL	
ECUE	Histoire de la justice	DPEHJU45	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL				ORAL	
ECUE	Histoire du Droit des obligations	DPEHDO45	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL				ORAL	
UE	UET Compétences transversales		6	1		OUI	OUI									
ECUE	Écrites 2		2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	45 min			ECRIT	45 min
ECUE	Numériques 2		2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	45 min			ECRIT	45 min
ECUE	Anglais 4	KLDANS4	2	1		OUI	OUI	CC&CT	1	2	ECRIT	45 min			ECRIT	45 min
BLOC "SCIENCE POLITIQUE"																
UG	Fondamentaux 4	DPGDSP41				NON	OUI									
UE	UE4 Fondamentaux science politique 2	DPUDRT44	6	2		OUI	OUI									
ECUE	Fondamentaux de la science politique 2 (CM)	DPESPC44	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H				
ECUE	Fondamentaux de la science politique 2 (TD)	DPESPT44	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)		2						substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème sessio
UE	UE1 Droit des contrats 2	DPUDRT41	6	2		OUI	OUI									
ECUE	Droit des contrats 2 (CM)	DPEDCC41	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H				
ECUE	Droit des contrats 2 (TD)	DPEDCT41	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)		2						substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème sessio
UE	UE2 Droit Pénal Général 2	DPUDRT42	6	2		OUI	OUI									
ECUE	Droit pénal général 2 (CM)	DPEDPC42	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H				
ECUE	Droit pénal général 2 (TD)	DPEDPT42	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)		2						substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème sessio
UE	UE3 Droit administratif général 2	DPUDRT43	6	2		OUI	OUI									
ECUE	Droit administratif général 2 (CM)	DPEDAC43	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	3H				
ECUE	Droit administratif général 2 (TD)	DPEDAT43	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)		2						substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème sessio
UE	UE5 Enseignements complémentaires	DPUDRT45	6	1		OUI	OUI									
ECUE	Droit commercial	DPEDCO45	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	2H			ECRIT	2H
ECUE	Institutions européennes	DPEIEU45	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	1H			ECRIT	1H
ECUE	Droit des contrats 2	DPEDCX41	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	1H30			ECRIT	1H30
ECUE	Droit pénal général 2	DPEDPX42	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	1H30			ECRIT	1H30
ECUE	Droit administratif général 2	DPEDAX43	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	1H30			ECRIT	1H30
ECUE	Droit de la famille	DPEDFA45	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	1H			ECRIT	1H
ECUE	Théorie générale de l'impôt	DPETGI45	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL				ORAL	
ECUE	Histoire de la justice	DPEHJU45	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL				ORAL	
ECUE	Histoire du Droit des obligations	DPEHDO45	1,5	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL				ORAL	
UE	UET Compétences transversales		6	1		OUI	OUI									
ECUE	Écrites 2		2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	45 min			ECRIT	45 min
ECUE	Numériques 2		2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ECRIT	45 min			ECRIT	45 min
ECUE	Anglais 4	KLDANS4	2	1		OUI	OUI	CC&CT	1	2	ECRIT	45 min			ECRIT	45 min

Type Diplôme : LICENCE 3ème année

COMPOSANTE	Portail_Droit				
MENTION	Droit				
Code diplôme	DLDR18	VDI	180	Parcours type	LICENCE DROIT
Code étape	DLDR3	VET	180	Libellé étape	DROIT
Code semestre	DL55DRT				

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		2ème session		Seconde chance			Observation seconde chance	
										Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Terminal		Contrôle terminal		Épreuve terminale CC	Contrôle terminal		Durée
											Nature	Durée	Nature	Durée				
UG	Fondamentaux 5	DLODEF5																
Unité d'enseignement	UE1 Droit des sociétés 1	DLUDD55	6	2		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Droit des sociétés 1 (CM)	DLEDSCS	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H						
Élément constitutif d'une UE	Droit des sociétés 1 (TD)	DLEDSTS	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session	
Unité d'enseignement	UE2 Régime général des obligations	DLUDRG5	6	2		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Régime général des obligations (CM)	DLEDRC5	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H						
Élément constitutif d'une UE	Régime général des obligations (TD)	DLEDRT5	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session	
Unité d'enseignement	UE3 Droit général de l'Union Européenne	DLUDDG5	6	2		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Droit général de l'Union Européenne (CM)	DLEDGCS	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H						
Élément constitutif d'une UE	Droit général de l'Union Européenne (TD)	DLEDGT5	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session	
Unité d'enseignement	UE4 Droit du travail 1	DLUDDT5	6	2		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Droit du travail 1 (CM)	DLEDTC5	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H						
Élément constitutif d'une UE	Droit du travail 1 (TD)	DLEDTT5	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session	
Unité d'enseignement	UE5 Droit international public 1	DLUDDIS	6	2		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Droit international public 1 (CM)	DLEDICS	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H						
Élément constitutif d'une UE	Droit international public 1 (TD)	DLEDITS	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session	
Unité d'enseignement	UE6 Procédure pénale	DLUDPP5	6	2		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Procédure pénale (CM)	DLEDPCS	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H						
Élément constitutif d'une UE	Procédure pénale (TD)	DLEDPTS	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session	
Unité d'enseignement	UE7 Droit des libertés fondamentales	DLUDLFS	6	2		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Droit des libertés fondamentales (CM)	DLEDLCS	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H						
Élément constitutif d'une UE	Droit des libertés fondamentales (TD)	DLEDLTS	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session	
Unité d'enseignement	UE8 Accentuation de la spécialisation		6	1		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Droit des sociétés 1	DLEDSCS1	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Oral							
Élément constitutif d'une UE	Régime général des obligations	DLEDRC51	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H						
Élément constitutif d'une UE	Droit général de l'Union Européenne	DLEDGCS1	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H						
Élément constitutif d'une UE	Droit du travail 1	DLEDTC51	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H						
Élément constitutif d'une UE	Droit international public 1	DLEDICS1	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H						
Élément constitutif d'une UE	Procédure pénale	DLEDPCS1	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H						
Élément constitutif d'une UE	Droit des libertés fondamentales	DLEDLCS1	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H						
Unité d'enseignements	UE9 Enseignements complémentaires	DLUDECS	6	1		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Droit des contrats publics	DLEDPCS	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL							
Élément constitutif d'une UE	Fiscalité de l'entreprise	DLEDPCS	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL							
Élément constitutif d'une UE	Droit des contrats spéciaux	DLEDPCS	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL							
Élément constitutif d'une UE	Histoire du droit social	DLEDHDS	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL							
Élément constitutif d'une UE	Histoire des idées politiques de l'Antiquité aux Temps modernes	DLEDHIS	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL							
Élément constitutif d'une UE	Socio-histoire de l'ordre politique : État, citoyenneté, représentation	DLEDOPS	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			ORAL							
Unité d'enseignement	UE Enseignements complémentaires CLE 2D	DLUDCLS	6	1		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Complément disciplinaire et découverte du métier de CPE	VLECPES		1														
Élément constitutif d'une UE	Methodologie du concours de CPE	VLEMCP5		1														
Élément constitutif d'une UE	Methodologie des concours et contenu disciplinaire EG	VLEMEG5		1														
Élément constitutif d'une UE	Pratique de classe et didactique de l'Economie-Gestion	VLEDEG5		1														
Élément constitutif d'une UE	Continuum enseignement 2D S5 - Prepro. metiers de l'edu	VLEEPRS		1														
Unité d'enseignement	UE Compétences transversales		6	1		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Numériques 3		2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	45 min						
Élément constitutif d'une UE	Informationnelles 3		2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	45 min						
Élément constitutif d'une UE	Anglais 5	KLDANS5	2	1		OUI	OUI	CC&CT	1	2	Écrit	45 min						

Type Diplôme : LICENCE 3ème année

COMPOSANTE	Portail_Droit				
MENTION	Droit				
Code diplôme	DLDR18	VDI	180	Parcours type	LICENCE DROIT
Code étape	DLDR3	VET	180	Libellé étape	DROIT
Code semestre	DLS6DRT				

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	SI CC&CT coef du CT	1ère session		2ème session		Seconde chance			Observation seconde chance
										Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	Épreuve terminale CC	Contrôle terminal	
UG	Fondamentaux 6	DLODEF6															
Unité d'enseignement	UE10 Droit spécial des sociétés 2	DLUDDS6	6	2		OUI	OUI										
Élément constitutif d'une UE	Droit spécial des sociétés 2 (CM)	DLEDS6	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H						
Élément constitutif d'une UE	Droit spécial des sociétés 2 (TD)	DLEDST6	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session
Unité d'enseignement	UE11 Droit des sûretés	DLUDSU6	6	2		OUI	OUI										
Élément constitutif d'une UE	Droit des sûretés (CM)	DLEDUC6	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H						
Élément constitutif d'une UE	Droit des sûretés (TD)	DLEDUT6	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session
Unité d'enseignement	UE12 Droit matériel de l'UE	DLUDUE6	6	2		OUI	OUI										
Élément constitutif d'une UE	Droit matériel de l'Union Européenne (CM)	DLEDEC6	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H						
Élément constitutif d'une UE	Droit matériel de l'Union Européenne (TD)	DLEDTE6	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session
Unité d'enseignement	UE13 Droit international public 2	DLUDDI6	6	2		OUI	OUI										
Élément constitutif d'une UE	Droit international public 2 (CM)	DLEDIC6	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H						
Élément constitutif d'une UE	Droit international public 2 (TD)	DLEDIT6	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session
Unité d'enseignement	UE14 Droit privé européen des DDH	DLUDDH6	6	2		OUI	OUI										
Élément constitutif d'une UE	Droit privé européen des DDH (CM)	DLEDHC6	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H						
Élément constitutif d'une UE	Droit privé européen des DDH (TD)	DLEDHT6	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session
Unité d'enseignement	UE15 Droit administratif des biens	DLUDAB6	6	2		OUI	OUI										
Élément constitutif d'une UE	Droit administratif des biens (CM)	DLEDAC6	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H						
Élément constitutif d'une UE	Droit administratif des biens (TD)	DLEDAT6	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session
Unité d'enseignement	UE16 Droit du travail	DLUDDT6	6	2		OUI	OUI										
Élément constitutif d'une UE	Droit du travail 2 (CM)	DLEDTC6	3	1		NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H						
Élément constitutif d'une UE	Droit du travail 2 (TD)	DLEDTT6	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session
Unité d'enseignement	UE17 Accentuation de la spécialisation	DLUDAS6	6	1		OUI	OUI										
Élément constitutif d'une UE	Droit spécial des sociétés 2	DLEDS61	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Oral							Oral
Élément constitutif d'une UE	Droit des sûretés	DLEDUC61	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H						Écrit 1H
Élément constitutif d'une UE	Droit matériel de l'Union Européenne	DLEDEC61	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H						Écrit 1H
Élément constitutif d'une UE	Droit international public 2	DLEDIC61	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H						Écrit 1H
Élément constitutif d'une UE	Droit privé européen des DDH	DLEDHC61	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H						Écrit 1H
Élément constitutif d'une UE	Droit administratif des biens	DLEDAC61	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H						Écrit 1H
Élément constitutif d'une UE	Droit du travail 2	DLEDTC61	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H						Écrit 1H
Unité d'enseignement	UE18 Enseignements complémentaires		6	1		OUI	OUI										
Élément constitutif d'une UE	Histoire du droit de la propriété	DLEDDP6	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL							ORAL
Élément constitutif d'une UE	Histoire des idées politiques des Lumières à nos jours	DLEDHI6	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL							ORAL
Élément constitutif d'une UE	Propriété littéraire et artistique	DLEDPL6	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL							ORAL
Élément constitutif d'une UE	Fiscalité des personnes	DLEDPP6	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL							ORAL
Élément constitutif d'une UE	Participations et mobilisations politiques	DLEDPM6	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL							ORAL
Élément constitutif d'une UE	Contentieux publics	DLEDCP6	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL							ORAL
Unité d'enseignement	UE Enseignements complémentaires CLE 2D	DLUDCL6	6	1		OUI	OUI										
Élément constitutif d'une UE	Complément disciplinaire et découverte du métier	VLECP6															
Élément constitutif d'une UE	Methodologie du concours de CPE	VLEMCP6															
Élément constitutif d'une UE	Methodologie des concours et contenu disciplinaire	VLEMEG6															
Élément constitutif d'une UE	Pratique de classe et didactique de l'Economie-Gé	VLEDEG6															
Unité d'enseignement	UE Compétences transversales		6	1		OUI	OUI										
Élément constitutif d'une UE	Écrites 3		2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	45 min						Écrit 45 min
Élément constitutif d'une UE	Pré-professionnalisation 3		2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	45 min						Écrit 45 min
Élément constitutif d'une UE	Anglais 6	KLDANS6	2	1		OUI	OUI	CC&CT	1	Écrit	45 min						Écrit 45 min

Type Diplôme : LICENCE 3ème année

COMPOSANTE	Portail_Droit				
MENTION	Droit				
Code diplôme	DLDR18	VDI	180	Parcours type	LICENCE DROIT
Code étape	DLDSP3	VET	180	Libellé étape	SCIENCE POLITIQUE
Code semestre	DLS5DSP				

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		2ème session		Seconde chance			Observation seconde chance	
										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	Contrôle terminal		Épreuve terminale CC	Contrôle terminal			
										Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	Nature	Nature	Durée	
Unité d'enseignement	UE1 : Dynamiques politiques	DLUDDP5	6	2		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Socio-histoire de l'ordre politique : État, citoyenneté, représentation	DLEDOP51	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H					Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Socio-histoire de l'ordre politique : État, citoyenneté, représentation	DLEDOT5	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)		2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session
Unité d'enseignement	UE2 : Sociologie et science politique	DLUDSP5	6	2		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Introduction à la sociologie (CM)	DLEDIS5	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H					Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Culture générale 1 (TD)	DLEDG5	3	1		NON	OUI	CCI (CC Intégral)		2								substitution par la mutualisation de la note de CT de la 2ème session
Unité d'enseignement	UE3 : Institutions et administrations	DLUDIA5	6	2		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Institutions politiques depuis 1958	DLEDIP5	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H					Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Sociologie des administrations	DLED5A5	3	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H					Écrit	3H
Unité d'enseignement	UE4 : Ouverture internationale et juridique 1	DLUDO15	6	2		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Relations internationales	DLEDRI5	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H					Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Droit général de l'Union européenne	DLEDGC51	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Oral						Oral	
Élément constitutif d'une UE	Droit international public 1	DLEDIC51	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Oral						Oral	
Élément constitutif d'une UE	Histoire des idées politiques de l'Antiquité aux Temps modernes	DLEDHI5	2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Oral						Oral	
Unité d'enseignement	UET Compétences transversales		6	1		OUI	OUI											
Élément constitutif d'une UE	Numériques 3		2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	45 min					Écrit	45 min
Élément constitutif d'une UE	Informationnelles 3		2	1		OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)			Écrit	45 min					Écrit	45 min
Élément constitutif d'une UE	Anglais 5	KLDANS5	2	1		OUI	OUI	CC&CT	1	2	Écrit	45 min					Écrit	45 min

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	Administration et liquidation d'entreprises en difficulté	
CODE DIPLÔME	DMLED18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne

Obtention du Semestre

Les UE se compensent entre elles au sein du semestre.

Obtention de l'Année

Tout semestre est validé dès lors que la moyenne semestrielle est au moins équivalente à 10/20, les semestres se compensent entre eux

Note éliminatoire

Pas de note éliminatoire. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues s'effectue sans note éliminatoire

REDOUBLEMENT

Le Master doit se faire en 3 ans maximum. Le redoublement ne peut être autorisé que sur décision du Jury. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises

ORIENTATION M1 ⇔ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	Droit des affaires	
CODE DIPLÔME	DMAFF18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne

Les matières (ECUE) se compensent entre elles pour valider une UE

Obtention du Semestre

Les UE se compensent entre elles au sein du semestre

Obtention de l'Année

Tout semestre est validé dès lors que la moyenne semestrielle est au moins équivalente à 10/20 (et 3 crédits ECTS obtenus).

Pas de compensation entre les semestres

Note éliminatoire

Pas de note éliminatoire. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues s'effectue sans note éliminatoire

REDOUBLEMENT

Le Master doit se faire en 3 ans maximum. Le redoublement ne peut être autorisé que sur décision du Jury. Les étudiants ajournés à l'année redoublent

en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises

ORIENTATION M1 ⇔ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT				
MENTION	Droit des affaires				
Code diplôme	DMAFF18	VDI	180	Parcours type	Droit des affaires
Code étape	DMAFF1	VET	180	Libellé étape	M1 Droit des affaires
Code semestre	DMS1AFF				

- Création
- Modification
- Renouvellement

BONUS / Max 0,25 points	Code Bonus
- Sport	
- Engagement étudiant	
- Innovation avec l'organisation Demola	

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		2ème session	
									Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature
UE OBLIGATOIRE / 2 Enseignements obligatoires avec TD + 3 sans TD à choisir parmi les UE1, UE2, UE3, UE4 et UE5 (si 3ème TD : certificat d'excellence)												
Unité d'enseignement	UE 1 : DROIT ET MARCHES 1 (obligatoire)		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Droit économique CM + TD		3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Élément constitutif d'une UE	Droit économique CM		3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Unité d'enseignement	UE 2 : DROIT ET MARCHES 2 (obligatoire)		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Droit de la Concurrence et Régulation des GAFA CM +TD		3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Élément constitutif d'une UE	Droit de la Concurrence et Régulation des GAFA CM		3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Unité d'enseignement	UE 3 : DROIT DU FINANCEMENT 1 (obligatoire)		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Droit des assurances CM + TD		3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Élément constitutif d'une UE	Droit des assurances CM		3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Unité d'enseignement	UE 4 : DROIT DU FINANCEMENT 2 (obligatoire)		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Droit bancaire CM + TD		3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Élément constitutif d'une UE	Droit bancaire CM		3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Unité d'enseignement	UE 5 : DROIT INTERNATIONAL PRIVE (obligatoire)		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Droit international privé CM + TD		3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Élément constitutif d'une UE	Droit international privé CM		3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Unité d'enseignement	UE 6 : PPR (anglais obligatoire + 1 option au choix)		9	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Anglais		3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Élément constitutif d'une UE	Note de synthèse 1/6		6	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Élément constitutif d'une UE	Projet DS4H S1		6	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE OPTIONNELLES / au minimum 1 spécialisation à choisir parmi l'UE7, UE8, UE9 et au maximum une mineure DS4H au choix dans l'UE10												
Unité d'enseignement	UE 7 : SPECIALISATION EN DROIT DES AFFAIRES		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Propriété industrielle CM		1	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Élément constitutif d'une UE	Droit Global CM		2	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H30	
Unité d'enseignement	UE 8 : PROCEDURE CIVILE		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Procédure civile 1 CM + TD		3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Unité d'enseignement	UE 9 : ATELIERS PRATIQUE DU DROIT DES AFFAIRES		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Pratiques du Droit des Affaires		3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Unité d'enseignement	Mineure DS4H S1		3	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT				
MENTION	Droit des affaires				
Code diplôme	DMAFF18	VDI	180	Parcours type	Droit des affaires
Code étape	DMAFF1	VET	180	Libellé étape	M1 Droit des affaires
Code semestre	DMS1AFF				

- Création
- Modification
- Renouvellement

BONUS / Max 0,25 points	Code Bonus
- Sport	
- Engagement étudiant	
- Innovation avec l'organisation Demola	

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		2ème session	
									Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature
UE OBLIGATOIRE / 2 Enseignements obligatoires avec TD + 2 sans TD à choisir parmi les UE11, UE12, UE13 et UE14 (si 3ème TD : certificat d'excellence)												
Unité d'enseignement	UE 11 : ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ (obligatoire)		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Droit des entreprises en difficulté CM + TD		3	1	Non	Oui	CC&CT			Écrit	3H	
Élément constitutif d'une UE	Droit des entreprises en difficulté CM		3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Unité d'enseignement	UE 12 : REGULATION 1 (obligatoire)		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Droit de la consommation et de la distribution CM + TD		3	1	Non	Oui	CC&CT			Écrit	3H	
Élément constitutif d'une UE	Droit de la consommation et de la distribution CM		3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Unité d'enseignement	UE 13 : REGULATION 2 (obligatoire)		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Droit de l'environnement CM + TD		3	1	Non	Oui	CC&CT			Écrit	3H	
Élément constitutif d'une UE	Droit de l'environnement CM		3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Unité d'enseignement	UE 14 : INTERNATIONALISATION DES ECHANGES 1 (obligatoire)		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Droit du commerce international CM + TD		3	1	Non	Oui	CC&CT			Écrit	3H	
Élément constitutif d'une UE	Droit du commerce international CM		3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Unité d'enseignement	UE 15 : INTERNATIONALISATION DES ECHANGES 2 (obligatoire)		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Droit des transports (maritimes et terrestres) CM		3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Unité d'enseignement	UE 16 : PPR (anglais obligatoire + 1 option au choix)		9	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Anglais		3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Élément constitutif d'une UE	Techniques oratoires		3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Élément constitutif d'une UE	Note de synthèse		6	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Élément constitutif d'une UE	Projet DS4H S2		6	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE OPTIONNELLES / Au minimum 1 spécialisation à choisir parmi l'UE17, UE18, UE19 et au maximum une mineure DS4H au choix dans l'UE20												
Unité d'enseignement	UE 17 : SPECIALISATION EN DROIT DES AFFAIRES		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Droit pénal des affaires CM		2	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Élément constitutif d'une UE	Droit boursier et du financement CM		1	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	
Unité d'enseignement	UE 18 : FISCALITE		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Fiscalité des entreprises CM		3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Unité d'enseignement	UE 19 : PROCEDURE CIVILE		3	1	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Procédure civile 2 CM + TD		3	1	Non	Oui	CC&CT			Écrit	3H	
Élément constitutif d'une UE	Procédure civile 2 CM		3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Unité d'enseignement	Mineure DS4H S2		3	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE					
MENTION					
Code diplôme	-	VDI	285	Parcours type	Droit des Affaires
Code étape	DMADA2	VET	180	Libellé étape	M2 Droit Algorithmique et Gouvernance des Données
Code semestre	DMS3ADA				

- Création
- Modification
- Renouvellement

BONUS / Max 0,25 points	Code Bonus
- Sport	
- Engagement étudiant	
- Innovation avec l'organisation Demola	

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		2ème session	
									Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature
Unité d'enseignement	UE1 - Droit algorithmique fondamental	DMUADA1	6	3,5	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Droit économique et I.A. (Chaire Koyré)	DMEKOY88		NN	Non							
Élément constitutif d'une UE	Introduction au droit algorithmique 1	DMEAPR31		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15mn	
Élément constitutif d'une UE	Introduction au droit algorithmique 2	DMEAPU31		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Ecrit	2h	
Élément constitutif d'une UE	Droit de la gouvernance et protection des données personnelles	DMEAGP3		1	N	Oui	CT (Contrôle terminal)			Ecrit	2h	
Élément constitutif d'une UE	Droit de la protection des données approfondi	DMEAPD3		0,5	N	Oui	CT (Contrôle terminal)			Ecrit	1h	
Unité d'enseignement	UE2 - Droit algorithmique	DMUADA2	6	4,5	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Module Droit algorithmique & Justice	DMEBALJ32		1,5	N	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Transformation des métiers du droit et Legatech	DMETDL88		0,5	N	Oui	CCI		2			
Élément constitutif d'une UE	Justice prédictive et algorithmes	DMEJPA88		1	N	Oui	CT (Contrôle terminal)			Ecrit	2h	
Élément constitutif d'une UE	Module Droit algorithmique & Finance	DMBALF32		1,5	N	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Droit des assurances et nouvelles technologies (AssurTech)	DMEANT32		0,5	N	Oui	CT (Contrôle terminal)			Ecrit	1h	
Élément constitutif d'une UE	Droit de la cryptofinance & Token economy	DMECTE88		1	N	Oui	CT (Contrôle terminal)			Ecrit	2h	
Élément constitutif d'une UE	Module Droit algorithmique & Action publique	DMBALA32		1,5	N	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Service public de la donnée	DMEASO3		0,5	N	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15mn	
Élément constitutif d'une UE	Transformation du droit public	DMEATD32		1	N	Oui	CCI		2			
Unité d'enseignement	UE3 - Droit algorithmique appliqué (2)	DMUADA3	6	4,5	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Module Droit algorithmique & Contrat	DMBALC33		1,5	N	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Smart Contract et droit des obligations	DMEASM3		1	N	Oui	CCI		2			
Élément constitutif d'une UE	Blockchain et standardisation	DMEABS3		0,5	N	Oui	CT (Contrôle terminal)			Ecrit	1h	
Élément constitutif d'une UE	Module Droit algorithmique Concurrence & santé	DMBACS3		1,5	N	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Pratiques anticoncurrentielles et algorithmes	DMEPAA33		0,5	N	Oui	CT (Contrôle terminal)			Ecrit	1h	
Élément constitutif d'une UE	Entreprise et cyber-risque	DMEECR88		0,5	N	Oui	CT (Contrôle terminal)			Ecrit	1h	
Élément constitutif d'une UE	Santé connectée et garanties humaines	DMEASC3		0,5	N	Oui	CT (Contrôle terminal)			Ecrit	1h	
Élément constitutif d'une UE	Module Droit algorithmique & Territoires	DMBALT33		1,5	N	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Gestion des risques cyber	DMEGRC33		0,5	N	Oui	CT (Contrôle terminal)			Ecrit	1h	
Élément constitutif d'une UE	Politique de la ville et IoT (Smart City)	DMEPVL33		0,5	N	Oui	CT (Contrôle terminal)			Ecrit	1h	
Élément constitutif d'une UE	Datasphère et Droit International Privé	DMEDAT33		0,5	N	Oui	CC/CT	2	2	Oral	10mn	
Unité d'enseignement	UE4 - Droit algorithmique in situ	DMUAI53	6	1,5	Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Ateliers d'anglais du numérique	DMEAA33		1	N	Oui	CCI		2			
Élément constitutif d'une UE	Ateliers Droit algorithmique et fiction	DMEADA3		NN								
Élément constitutif d'une UE	Atelier de rédaction et pratiques contractuelles	DMEAPC3		0,5	N	Oui	CT (Contrôle terminal)			Ecrit	1h	
Unité d'enseignement	UE5 - Deep Tech	DMUADT3	6		Oui	Oui						
Élément constitutif d'une UE	Ateliers d'initiation technique	DMEAIT35		1	N	Oui	CCI		2			
Élément constitutif d'une UE	Ateliers professionnels	DMEAPR35		1	N	Oui	CCI		2			

Introduction au droit algorithmique 1 : Oral 15mn
 Datasphère et Droit International Privé : CT/Oral 10mn (+ 10mn de préparation)
 Ateliers d'anglais du numérique : CCI

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	Droit notarial	
CODE DIPLÔME	DMNOT18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Moyenne des notes des ECUE \geq 10/20. Les matières se compensent entre elles pour valider une UE.

Obtention du Semestre

Pour le master 1 Moyenne \geq 10/20 . Pour le master 2, la moyenne est calculée en tenant compte des coefficients affectés à chaque UE.

Compensation entre les UE

Obtention de l'Année

Pour le master 1 Moyenne générale \geq 10/20, compensation entre les semestres. Pour le master 2 , épreuve d'admissibilité préalable à l'admission.

Le passage en 2ème année de Master est automatique pour l'étudiant(e) ayant obtenu la moyenne générale de 10/20 minimum aux semestres 1 et 2.

Note éliminatoire

Aucune note éliminatoire

REDOUBLEMENT

Les étudiants non admis au semestre conservent les UE acquises. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant, le cas échéant, les unités acquises. Ils repassent les unités non acquises.

Le Master ne se redouble que sur délibération exceptionnelle du jury.

ORIENTATION M1 \Rightarrow M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	Droit privé	
CODE DIPLÔME	DMDPR18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne

Obtention du Semestre

Les UE se compensent entre elles au sein du semestre

Obtention de l'Année

Tout semestre est validé dès lors que la moyenne semestrielle est au moins équivalente à 10/20, compensation entre les semestres

Note éliminatoire

Pas de note éliminatoire. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues s'effectue sans note éliminatoire

REDOUBLEMENT

Le Master doit se faire en 3 ans maximum. Le redoublement ne peut être autorisé que sur décision du Jury. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises

ORIENTATION M1 ⇔ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT				
MENTION	Droit privé				
Code diplôme	DMDPR18	VDI	180	Parcours type	Droit privé

Code étape	DMDPR1	VET	180	Libellé étape	M1 Droit privé
Code semestre	DMS1DPR				

- Création
- Modification
- Renouvellement

BONUS / Max 0,25 points	Code Bonus
- Sport	
- Engagement étudiant	
- Innovation avec l'organisation Demola	

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		
									Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Terminal	
										Nature	Durée
Unité d'enseignement	UE 1 : FONDAMENTAUX 1 (1 enseignement obligatoire avec TD à choisir parmi les mati		6	2	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Droit pénal spécial			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Droit des régimes matrimoniaux			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Droit international privé			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Procédure civile			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Droit bancaire			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Unité d'enseignement	UE 2 : FONDAMENTAUX 2 (1 enseignement obligatoire avec TD, non sélectionnés en UE		6	2	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Droit pénal spécial			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Droit des régimes matrimoniaux			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Droit international privé			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Procédure civile			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Droit bancaire			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Unité d'enseignement	UE 3 : FONDAMENTAUX 3 (2 enseignements obligatoires non sélectionnés en UE1 & UE		6	2	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Droit pénal spécial			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Droit des régimes matrimoniaux			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Droit international privé			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Procédure civile			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Droit bancaire			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Droit des assurances			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Criminologie et droit post-sentenciel			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Droit processuel			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Unité d'enseignement	UE 4 : PPR (obligatoire)		6	1	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Travaux dirigés Anglais			1			CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	UE 5 : Complémentaires (2 enseignements optionnels au choix non choisi en UE1, UE2 E		6	2	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Droit pénal spécial			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Droit des régimes matrimoniaux			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Droit international privé			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Procédure civile			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Droit bancaire			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Droit des assurances			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Criminologie et droit post-sentenciel			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Droit processuel			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Histoire de la procédure pénale			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Contentieux administratif			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Contentieux de l'Union européenne			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT				
MENTION	Droit privé				
Code diplôme	DMDPR18	VDI	180	Parcours type	Droit privé

Code étape	DMDPR1	VET	180	Libellé étape	M1 Droit privé
Code semestre	DMS2DPR				

- Création
- Modification
- Renouvellement

BONUS / Max 0,25 points	Code Bonus
- Sport	
- Engagement étudiant	
- Innovation avec l'organisation Demola	

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		
									Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Terminal	
										Nature	Durée
Unité d'enseignement	UE 6 : FONDAMENTAUX (1 enseignement obligatoire avec TD à choisir parmi les matiè		6	2	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Droit pénal spécial 2			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Procédure civile			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Droit des successions			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Droit du commerce international			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Droit des entreprises en difficulté			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Unité d'enseignement	UE 7 : FONDAMENTAUX (1 enseignement obligatoire avec TD, non sélectionnés en UE6		6	2	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Droit pénal spécial 2			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Procédure civile			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Droit des successions			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Droit du commerce international			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Élément constitutif d'une UE	Droit des entreprises en difficulté			1			CC&CT	1	2	Écrit	3H
Unité d'enseignement	UE 8 : FONDAMENTAUX (2 enseignements obligatoires non sélectionnés en UE7		6	2	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Droit pénal spécial 2			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Procédure civile			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Droit des successions			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Droit du commerce international			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Droit des entreprises en difficulté			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Droit de l'environnement			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Droit de la consommation et de la distribution			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Fiscalité de l'entreprise			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Voies d'exécution			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Unité d'enseignement	UE 9 : PPR (obligatoire)		9	1	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Travaux dirigés Anglais			1		Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Note de synthèse			1		Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	UE 10 : Complémentaires (1 enseignement optionnel au choix non choisi en UE6, UE7 E		3	2	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Droit pénal spécial 2			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Procédure civile			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Droit des successions			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Droit du commerce international			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Droit des entreprises en difficulté			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Droit de l'environnement			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Droit de la consommation et de la distribution			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Fiscalité de l'entreprise			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Élément constitutif d'une UE	Voies d'exécution			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Histoire des contrats et des voies d'exécution			1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	Droit public	
CODE DIPLÔME	DMPUB18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne

Les matières (ECUE) se compensent entre elles pour valider une UE

Obtention du Semestre

Les UE se compensent entre elles au sein du semestre

Tout semestre est validé dès lors que la moyenne semestrielle est au moins équivalente à 10/20 (et 3 crédits ECTS obtenus)

Obtention de l'Année

Moyenne égale ou supérieure à 10/20

Note éliminatoire

Pas de note éliminatoire. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues s'effectue sans note éliminatoire

REDOUBLEMENT

Le Master doit se faire en 3 ans maximum. Le redoublement est autorisé une seule fois, soit en M1, soit en M2. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises

ORIENTATION M1 ⇔ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT				
MENTION	Droit public				
Code diplôme	DMPUB18	VDI	180	Parcours type	Droit Public
Code étape		VET	180	Libellé étape	M1 Droit Public
Code semestre					

- Création
- Modification
- Renouvellement

BONUS / Max 0,25 points	Code Bonus
- Sport	
- Engagement étudiant	
- Innovation avec l'organisation Demola	

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

		1ère session	
		Contrôle Continu	Contrôle Terminal
Nature ELP	Libellé ELP	Nbre d'évaluation minimum	Nature
Unité d'enseignement	UE 6 : Fondamentaux du droit public interne 2		
Élément constitutif d'une UE	Droit constitutionnel approfondi 2	2	
Élément constitutif d'une UE	Droit administratif de la sécurité intérieure		Écrit 2h
Unité d'enseignement	UE 7 : Action administrative 2		
Élément constitutif d'une UE	Droit des services publics 2		Écrit 3H
Élément constitutif d'une UE	TD de droit des services publics 2	2	
Unité d'enseignement	UE 8 : Urbanisme et environnement		
Élément constitutif d'une UE	Droit de l'urbanisme		Écrit 3H
Élément constitutif d'une UE	TD de droit de l'urbanisme	2	
Élément constitutif d'une UE	Droit administratif de l'environnement	2	
Unité d'enseignement	UE 9 : PPR		
Élément constitutif d'une UE	Langue anglaise	2	
Élément constitutif d'une UE	Mémoire ou stage		Rapport/Mémoire
Unité d'enseignement	UE 10 : Matière unique à option		
Élément constitutif d'une UE	Droit international et européen des droits de l'homme		Oral
Élément constitutif d'une UE	Droit international et européen des ressources naturelles et de		Oral
Élément constitutif d'une UE	Philosophie du Droit		Oral

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT
Unité d'enseignement	UE 6 : Fondamentaux du droit public interne 2	DMUPUB06	6	2	Oui	Oui		
Élément constitutif d'une UE	Droit constitutionnel approfondi 2	DMEDCA2	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	
Élément constitutif d'une UE	Droit administratif de la sécurité intérieure	DMEDSI2	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	
Unité d'enseignement	UE 7 : Action administrative 2	DMUPUB07	6	2	Non	Oui		
Élément constitutif d'une UE	Droit des services publics 2	DMESPC2	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	
Élément constitutif d'une UE	TD de droit des services publics 2	DMESPT2	3	0,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	
Unité d'enseignement	UE 8 : Urbanisme et environnement	DMUPUB08	6	2	Oui	Oui		
Élément constitutif d'une UE	Droit de l'urbanisme	DMEDUC99	2	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	
Élément constitutif d'une UE	TD de droit de l'urbanisme	DMEDUT99	2	0,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	
Élément constitutif d'une UE	Droit administratif de l'environnement	DMEDAE99	2	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	
Unité d'enseignement	UE 9 : PPR	DMUPUB09	9	1	Oui	Oui		
Élément constitutif d'une UE	Langue anglaise	DMEPUA2	2	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	
Élément constitutif d'une UE	Mémoire ou stage	DMEMEM2	7	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	
Unité d'enseignement	UE 10 : Matière unique à option	DMUPUB10	3	1	Oui	Oui		
Élément constitutif d'une UE	Droit international et européen des droits de l'homme	XMEDIH0	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	
Élément constitutif d'une UE	Droit international et européen des ressources naturelles et de	DXMEDRN0	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	
Élément constitutif d'une UE	Philosophie du Droit	DMEPPD2	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT				
MENTION	Droit public				
Code diplôme	DMPUB18	VDI	284	Parcours type	Droit Public

Code étape	DMS4PFI	VET	180	Libellé étape	Droit et procédures fiscales de l'entreprise
Code semestre	DMS4PFI				

- Création
- Modification
- Renouvellement

BONUS / Max 0,25 points	Code Bonus
- Sport	
- Engagement étudiant	
- Innovation avec l'organisation Demola	

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		
									Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Unité d'enseignement	Principes fondamentaux, Contrôle et contentieux	DMUPFI06	6	4	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Procédure de contrôle 2	DMEPCF46		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Élément constitutif d'une UE	Contentieux de l'imposition	DMECDI99		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	épreuve
Élément constitutif d'une UE	Contentieux du recouvrement	DMECDR99		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Contentieux fiscal répressif	DMECFR99		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	commune
Unité d'enseignement	Fiscalité des structures d'entreprise	DMUPFI07	6	3	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Fiscalité du développement structurel	DMEFDS47		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Fiscalité de la restructuration	DMEFIR47		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Fiscalité du fonctionnement courant de l'entreprise	DMEFFC47		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	Fiscalité des dirigeants	DMUPFI08	6	2	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Fiscalité mode de rémunération	DMEFMR48		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h
Élément constitutif d'une UE	Stratégie patrimoniale	DMESPD48		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h
Élément constitutif d'une UE	Aspects internationaux	DMEAIS48					NN				
Unité d'enseignement	Fiscalité de la transmission d'entreprise	DMUPFI09	3	1	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Audit préalable à la cession	DMEAPC49		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Aspects fiscaux de garantie de passif	DMEAFG49					NN				
Unité d'enseignement	Elements de professionnalisation	DMUPFI10	9	4	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Mémoire ou rapport de stage	DMESMR40		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	
Élément constitutif d'une UE	Soutenance	DMESTC40		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	20mn
Élément constitutif d'une UE	Conférences	DMECOF40					NN				
Élément constitutif d'une UE	Clinique juridique	DMEPCL4					bonus				
Élément constitutif d'une UE	Jeux de rôle: Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaire	DMEPJR4					NN				

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE				
MENTION				
Code diplôme	-	VDI	Parcours type	Droit public

Code étape	DMPCP2	VET	Libellé étape	M2 Droit et contentieux publics approfondis
Code semestre	DMS4PCP			

- Création
- Modification
- Renouvellement

BONUS / Max 0,25 points	Code Bonus
- Sport	
- Engagement étudiant	
- Innovation avec l'organisation Demola	

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		
									Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Unité d'enseignement	UE 6 : Droit public approfondi	DMUPDP4	3	7	Non	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Actualité du droit administratif	DMETDP45		3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Contentieux constitutionnel	DMEPCO4		3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Contentieux européen	DMEPCE4		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	10MN préparation & 10MN discussion
Unité d'enseignement	UE 7 : Spécialisation	DMUPCP61	3	4	Non	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Contentieux de l'urbanisme et de la construction	DMECUC33		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	03H00
Élément constitutif d'une UE	Spécialisation 1 au choix :	DMOPOP4			Non	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Option 1 : Mode non juridictionnel de règlement des conflits	DMEMRC46		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	10MN préparation & 10MN discussion
Élément constitutif d'une UE	Option 2: Institutions locales / Droit des collectivités territoriales	DMEPIL4		2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	UE 8 : PPR Compétences Professionnelles	DMUPCP7	9	5	Non	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Pratique et contentieux de la commande publique	DMEDCP47		2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Préparation à l'oral	DMEPOR47		2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Galops méthodologiques (exercices écrits : note de synthèse, dissertation, consultations juridiques, cas pratique, note du rapporteur, QCM, QRC, etc..)	DMEPGM4		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		3		
Unité d'enseignement	UE 9 : Approfondissement (1 option à choisir)	DMUPAP4	3	2	Non	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Option 1	DMOPAP41		2	Non	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Management public territorial	DMEPMP4			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	01H00
Élément constitutif d'une UE	Smart city et urbanisme durable	DMEPSC4			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	01H00
Élément constitutif d'une UE	Option 2	DMOPAP42		2	Non	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Contentieux imposition	DMECDI99			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Épreuve commune 20MN
Élément constitutif d'une UE	Contentieux du recouvrement	DMECDR99			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Contentieux fiscal repressif	DMECFR99			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	Option 3	DMOPAP43		2	Non	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Clinique juridique /procès simulés	DMEPCP4			Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	UE 10 : PPR Mémoire/Rapport de stage	DMUPCP8	12	6 => 4	Non	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Grand oral (sur UE1 & UE7)	DMEGOR48		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	30MN préparation & 25MN exposé-discussion
Élément constitutif d'une UE	Mémoire ou rapport de stage	DMESMR48		4 => 2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	30MN

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT				
MENTION	Droit public				
Code diplôme	DMPUB18	VDI	284	Parcours type	Droit Public
Code étape	DMPUI2	VET	180	Libellé étape	M2 Métiers de l'urbanisme et de l'immobilier
Code semestre	DMS4PUI				

- Création
- Modification
- Renouvellement

BONUS / Max 0,25 points	Code Bonus
- Sport	
- Engagement étudiant	
- Innovation avec l'organisation Demola	

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		
									Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Unité d'enseignement	Droit de la construction	DMUPDC4	3	4	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Droit de la construction publique	DMEDCO 46		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15mn
Élément constitutif d'une UE	Droit de la construction privée	DMEDPP 46		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Unité d'enseignement	Promotion immobilière	DMUPPI4	3	4	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Droit des cessions immobilières	DMEDCI 47		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Élément constitutif d'une UE	Droit de la promotion immobilière	DMEDPI 47		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			oral	15mn
Unité d'enseignement	Contentieux administratifs et droit pénal	DMUPCA4	6	5	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Contentieux de l'urbanisme	DMECDU 48		1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30
Élément constitutif d'une UE	Droit pénal urbanisme	DMECDC 48		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			oral	15mn
Élément constitutif d'une UE	Contentieux de la construction	DMEPDU4		1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30
Unité d'enseignement	Urbanisme, environnement et développement durable	DMUPDD4	3	4	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	droit de l'environnement	DMEPDE4		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30
Élément constitutif d'une UE	droit protection patrimoine	DMEPEN4		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
Élément constitutif d'une UE	smart city et urba durable	DMEPSC4		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
Unité d'enseignement	Methodologie PPR	DMUPME4	3	3	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Méthodologie	DMEMTD 49		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	atelier séminaire	DMEPAS4					assiduité				
Élément constitutif d'une UE	clinique juridique	DMEPCJ4					assiduité				
Unité d'enseignement	langues étrangères	DMUPLE4	3	1	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	langues étrangères			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	Mémoire et rapport de stage	DMUPPR4	9	4	Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Mémoire et rapport de stage	DMEMRS 40		4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			oral	30mn

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	LEXSOCIETE	
MENTION	Science politique	
CODE DIPLÔME	DMSP018	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention
COMPENSATION		
<i>Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.</i>		
Obtention des UE		
Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne		
Obtention du Semestre		
Les UE se compensent entre elles au sein du semestre. Le semestre est acquis dès lors que l'étudiant y obtenu la moyenne.		
Obtention de l'Année		
Tout semestre est validé dès lors que la moyenne annuelle est au moins équivalente à 10/20. Les semestres se compensent entre eux.		
Note éliminatoire		
Pas de note éliminatoire. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues s'effectue sans note éliminatoire		
REDOUBLEMENT		
Le Master doit se faire en 3 ans maximum. Le redoublement ne peut être autorisé que sur décision du Jury. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises		
ORIENTATION M1 ⇔ M2		
En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours. Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	LEXSOCIETE				
MENTION	Science politique				
Code diplôme	DMSP018	VDI	280	Parcours type	SCIENCE POLITIQUE
Code étape	DMSEP1	VET	180	Libellé étape	Expertise du politique et action publique
Code semestre	DMS1SEP				

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		
										Contrôle Continu	#REF!	
									Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Unité d'enseignement	UE Action publique & politique	DMUSPA01	6	4		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	ECUE Elections et partis politiques CM	DMEPPC1		1,5		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Élément constitutif d'une UE	ECUE Inegalites. redistribution. lutte contre discrimination	DMEIRL2		1,5		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Élément constitutif d'une UE	TD elections et inegalites	DMEEIT1		1		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	UE Anglais applique au politique semestre 1	DMUSPA03	3	1		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	ECUE Anglais applique au politique semestre 1	DMESPA1		1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	UE Construire une recherche en sciences sociales	DMUSPA05	9	1,5		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	ECUE Construire une recherche en sciences sociales	DMERSS1		1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Unité d'enseignement	UE Enquetes et pratiques de recherche	DMUSPA04	6	1,5		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	ECUE Enquetes et pratiques de recherche 1	DMEENQ1		1		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	
Unité d'enseignement	UE Institutions politiques	DMUSPA02	6	4		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	ECUE Droit des collectivites territoriales	DMEDCT8		1,5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	ECUE Politique comparee CM	DMEPCC8		1,5		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	ECUE Politique comparee TD	DMEPCT8		1		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	LEXSOCIETE				
MENTION	Science politique				
Code diplôme	DMSP018	VDI	280	Parcours type	SCIENCE POLITIQUE
Code étape	DMSEP1	VET	180	Libellé étape	Expertise du politique et action publique
Code semestre	DMS2SEP				

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		
										Contrôle Continu	#REF!	
									Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Unité d'enseignement	UE Anglais applique au politique semestre 2	DMUSPA08	3	1		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	ECUE Anglais applique au politique semestre 2	DMESPA2		1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	UE Defendre une recherche en sciences sociales (memoire)	DMUSPA10	15	5		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	ECUE Defendre une recherche en sciences sociales	DMERSS2		1		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	
Unité d'enseignement	UE Savoirs de l'action publique	DMUSPA06	6	4		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	ECUE Etat et action publique : Mutations et adaptations CM	DMEAPC2		1,5		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Élément constitutif d'une UE	ECUE Pouvoir local et territoires CM	DMEPLC1		1,5		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Élément constitutif d'une UE	Etat et action publique TD	DMEEAT2		1		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	UE Techniques d'enquete en sciences sociales	DMUSPA09	3	1,5		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	ECUE Enquetes et pratiques de recherche 2	DMEENQ2		1		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Finaliser une recherche	DMEFRC2										
Unité d'enseignement	UE Union europeenne	DMUSPA7	3	1,5		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	ECUE Union europeenne : Institutions. acteurs. pratiques	DMEEUR2		1		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	LEXSOCIETE				
MENTION	Science politique				
Code diplôme	DMSP018	VDI	280	Parcours type	SCIENCE POLITIQUE
Code étape		VET	180	Libellé étape	Migration studies option "political studies"
Code semestre					

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		
										Nbre d'évaluation minimum	#REF!	
											Nature	Durée
Unité d'enseignement	UE Anglais applique au politique semestre 1	DMUSPM04	3	1								
Élément constitutif d'une UE	ECUE Anglais applique au politique semestre 1	DMESPA1		1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	UE Champs des sciences sociales 1 (migration studies)	DMUSPM03	6	1,5								
Élément constitutif d'une UE	ECUE Introduction to migration studies 1 (parcours MS)	HMEMIM1				Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Introduction to migration studies MS	DMEMIM1				Oui	Oui	CC&CT				
Unité d'enseignement	UE Construire une recherche en sciences sociales	DMUSPM06	9	1,5								
Élément constitutif d'une UE	ECUE Construire une recherche en sciences sociales	DMERSS1		1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Unité d'enseignement	UE Elections et partis politiques	DMUSPM01	3	4								
Élément constitutif d'une UE	ECUE Elections et partis politiques CM	DMEPPC1		1,5		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Élément constitutif d'une UE	ECUE Inegalites. redistribution. lutte contre discrimination	DMEIRL2		1,5		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Élément constitutif d'une UE	TD elections et inegalites	DMEEIT1		1		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	UE Enquetes et pratiques de recherche	DMUSPM05	6	1,5								
Élément constitutif d'une UE	ECUE Enquetes et pratiques de recherche 1	DMEENQ1		1		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Unité d'enseignement	UE Institutions politiques	DMUSPM02	3	2,5								
Élément constitutif d'une UE	ECUE Politique comparee CM	DMEPCC8		1,5		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Élément constitutif d'une UE	ECUE Politique comparee TD	DMEPCT8		1		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	LEXSOCIETE				
MENTION	Science politique				
Code diplôme	DMSP018	VDI	280	Parcours type	SCIENCE POLITIQUE

Code étape	DMSEP2	VET	180	Libellé étape	M2 Expertise du politique et action publique
Code semestre	DMS3SEP				

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		
										Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Unité d'enseignement	UE1 Action publique et élections	DMUSEP1	6	6		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Évaluation des politiques publiques	DMEPP31		2		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Élément constitutif d'une UE	Villes et politiques urbaines	DMESPU31		2		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Élément constitutif d'une UE	Ingénierie électorale	DMEINE31		2		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Unité d'enseignement	UE2 Contemporary Political Issues	DMUSEP2	6	2		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Current Politics 1	DMECPO32		1		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	1 cours au choix :	DMECOU32										
Élément constitutif d'une UE	Citizenship, vote and migrations	DMECV88		1		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Élément constitutif d'une UE	Current Politics 2	DMECUP32		1		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	UE3 PPR Conduire et organiser une recherche	DMUSEP3	12	4		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Conduire sa recherche	DMECSR33		2		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Organiser son diagnostic	DMEOD33		2		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	UE4 Mise en situation professionnelle	DMUSEP4	6	1,5		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Prise de parole en public	DMEPPP34		0,5		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Insertion professionnelle	DMEIPR34										
Élément constitutif d'une UE	Montage de projet	DMEMDP34		1		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	LEXSOCIETE				
MENTION	Science politique				
Code diplôme	DMSP018	VDI	280	Parcours type	SCIENCE POLITIQUE
Code étape	DMSEP2	VET	180	Libellé étape	M2 Expertise du politique et action publique
Code semestre	DMS4SEP				

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Conservation note (si oui durée)	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	1ère session		
										Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Terminal	
											Nature	Durée
Unité d'enseignement	UE5 Espaces publics et participation	DMUSEP5	6	4		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Participation - représentation	DMEPRE45		2		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Communication publique, communication politique, médias	DMECPP45		2		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Grands enjeux politiques	DMESEP45		2		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	UE6 Outils pour l'insertion professionnelle	DMUSEP6	6	1		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Current politics 3	DMECUP46		1		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Insertion professionnelle	DMEINP46										
Unité d'enseignement	UE7 PPR Expertise et analyse des situations professionnelles	DMUSEP7	12	9		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Ecrire son rapport d'expertise/mémoire	DMEERM47		1		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Diagnostic	DMEDIA47		4		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Rapport de stage ou mémoire de recherche	DMERSM47		4		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	
Unité d'enseignement	UE8 Contemporary Political Issues 2	DMUSEP8	6	1		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	1 cours au choix :											
Élément constitutif d'une UE	Contemporary migration politics	DMECMP48		1		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	
Élément constitutif d'une UE	Current politics 4	DMECUP48		1		Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	IDPD	
MENTION	Droit international et européen	
CODE DIPLÔME	XMDIE18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Compensation entre les ECUE de chaque UE.

Obtention du Semestre

Compensation entre les UE de chaque semestre.

Obtention de l'Année

Compensation entre les deux semestres de chaque année du Master.

Pas de compensation entre les deux années de Master.

Note éliminatoire

Note éliminatoire pour l'UE PPR du semestre 4 : 7/20

REDOUBLEMENT

Redoublement possible, sans condition pour la première année de Master, et sur autorisation du Conseil pédagogique de la formation pour la seconde année de Master.

ORIENTATION M1 ⇔ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	IDPD	
MENTION	Droit international et européen	
CODE DIPLÔME	XMDIE18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Compensation entre les ECUE de chaque UE.

Obtention du Semestre

Compensation entre les UE de chaque semestre.

Obtention de l'Année

Compensation entre les deux semestres de chaque année du Master.

Pas de compensation entre les deux années de Master.

Note éliminatoire

Note éliminatoire pour l'UE PPR du semestre 4 : 7/20

REDOUBLEMENT

Redoublement possible, sans condition pour la première année de Master, et sur autorisation du Conseil pédagogique de la formation pour la seconde année de Master.

ORIENTATION M1 ⇔ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	IDPD	
MENTION	Droit international et européen	
CODE DIPLÔME	XMDIE18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Compensation entre les ECUE de chaque UE.

Obtention du Semestre

Compensation entre les UE de chaque semestre.

Obtention de l'Année

Compensation entre les deux semestres de chaque année du Master.

Pas de compensation entre les deux années de Master.

Note éliminatoire

Note éliminatoire pour l'UE PPR du semestre 4 : 7/20

REDOUBLEMENT

Redoublement possible, sans condition pour la première année de Master, et sur autorisation du Conseil pédagogique de la formation pour la seconde année de Master.

ORIENTATION M1 ⇨ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	IDPD	
MENTION	Droit international et européen	
CODE DIPLÔME	XMDIE18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Compensation entre les ECUE de chaque UE.

Obtention du Semestre

Compensation entre les UE de chaque semestre.

Obtention de l'Année

Compensation entre les deux semestres de chaque année du Master.

Pas de compensation entre les deux années de Master.

Note éliminatoire

Note éliminatoire pour l'UE PPR du semestre 4 : 7/20

REDOUBLEMENT

Redoublement possible, sans condition pour la première année de Master, et sur autorisation du Conseil pédagogique de la formation pour la seconde année de Master.

ORIENTATION M1 ⇔ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	IDPD				
MENTION	Droit international et européen				
Code diplôme	XMDIE18	VDI	283	Parcours type	Gouvernance et financement du développement

Code étape	XMDGF2	VET	180	Libellé étape	M2 DIE GFD
Code semestre	XMS3DGF				

- Création
- Modification
- Renouvellement

BONUS / Max 0,25 points	Code Bonus
- Sport	
- Engagement étudiant	
- Innovation avec l'organisation Demola	

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	SESSION UNIQUE		
									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
								Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Unité d'enseignement	Droit international et développement	XMUDGF01	3		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Les pays en développement dans le système commercial multilatéral	XMEPDS1		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	La conditionnalité de l'aide publique au développement	XMECAP1		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	Gouvernance et développement	XMUDGF02	6		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Gouvernance et développement	XMEGED2		2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Élément constitutif d'une UE	Séminaire d'approfondissement : Lutte contre la corruption	XMELCC2		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	Gestion durable du développement	XMUDGF03	6		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Financement du développement	XMEFDD3		2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Élément constitutif d'une UE	Environnement et développement	XMEED3		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	UE d'ouverture sur d'autres disciplines	XMUDGF0A	3		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Anthropologie du développement	HMEAAD1		0,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Eau, société et développement durable	HMEAS307		0,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Unité d'enseignement	PPR	XMUDGF05	12		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Elaboration et gestion d'un projet de développement 1	XMEGPD5		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Anglais professionnel 1	XMEANG5		0,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	IDPD	
MENTION	Droit international et européen	
CODE DIPLÔME	XMDIE18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Compensation entre les ECUE de chaque UE.

Obtention du Semestre

Compensation entre les UE de chaque semestre.

Obtention de l'Année

Compensation entre les deux semestres de chaque année du Master.

Pas de compensation entre les deux années de Master.

Note éliminatoire

Note éliminatoire pour l'UE PPR du semestre 4 : 7/20

REDOUBLEMENT

Redoublement possible, sans condition pour la première année de Master, et sur autorisation du Conseil pédagogique de la formation pour la seconde année de Master.

ORIENTATION M1 ⇔ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	IDPD				
MENTION	Droit international et européen				
Code diplôme	XMDIE18	VDI	282	Parcours type	Sécurité international, défense et intelligence écono

Code étape	XMDSI2	VET	180	Libellé étape	M2 DIE SIDIE
Code semestre	XMS3DSI				

- Création
- Modification
- Renouvellement

BONUS / Max 0,25 points	Code Bonus
- Sport	
- Engagement étudiant	
- Innovation avec l'organisation Demola	

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	

Nature ELP	Libellé ELP	Code ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	SESSION UNIQUE		
									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
								Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Unité d'enseignement	Droit et économie de la défense	XMUDSI01	6		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Politique et organisation de la défense	XMEPOD1		2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	Economie de la défense	XMEEDD1		2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2	Écrit	
Unité d'enseignement	Intelligence Economique	XMUDSI0A	6		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	IE et protection des données	XMEIEP2		2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Unité d'enseignement	Sécurité humaine	XMUDSH3	6		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Droit du désarmement et de la prolifération	XMEDNP3		2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h
Élément constitutif d'une UE	Contrôle des exportations d'armes et BTDU	XMECEA3		1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
Élément constitutif d'une UE	Droit International Humanitaire	XMEDDI3		2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Unité d'enseignement	PPR1	XMUDSI04	12		Oui	Oui					
Élément constitutif d'une UE	Méthodologie du mémoire de recherche ou du rapport de stage	XMEMMS4		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Élément constitutif d'une UE	ECUE Cycle de conférences et veille informationelle	XMEDCC3		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		

ANNEXE 2

Règlements pédagogiques
Année universitaire 2023-2024

CAPACITÉ EN DROIT - 1^{ère} Année

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Marie-Odile DIEMER, MCF

Diplôme de promotion sociale sans équivalent à l'Université, la Capacité offre aux personnes s'y inscrivant la possibilité d'une seconde chance afin de trouver leur voie professionnelle ou de se réorienter. Elle permet, d'une part, l'accès à l'Enseignement Supérieur dans les disciplines juridiques et offre, d'autre part, de multiples débouchés dans le monde professionnel (immobilier, assurances, banques, sociétés commerciales, concours administratifs de catégorie B...) voire à de brillantes carrières juridiques comme les métiers d'avocat ou encore de magistrat.

I. Organisation

L'organisation de la première année de Capacité en Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de la première année de Capacité en Droit est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM).

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements suivants :

UE1 Droit privé 1	CM
Droit privé 1	30h
UE2 Droit public 1	CM
Droit constitutionnel	30h
UE3 Enseignement complémentaire 1	CM
Histoire institutionnelle 1	30h

Article 3 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 3.1 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements suivants :

UE4 Droit privé 2	CM
Droit privé 2	30h
UE5 Droit public 2	CM
Droit administratif	30h

Article 3.1 : Les étudiants doivent choisir un enseignement à suivre parmi :

UE6 Enseignement complémentaire 2	CM
Droit civil complémentaire : famille et incapacités	30h
Droit commercial : actes de commerce, personnes commerçantes, fonds de commerce	30h

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux.

Article 6 – Dispositif d'aménagement

Les étudiants peuvent suivre des ateliers de direction d'étude tout au long de l'année afin d'accroître leur chance de réussite.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances de la première année de Capacité en Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 7 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE et UE y sont également renseignées.

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 7.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne est supérieure ou égale à 10/20.

Article 7.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant obtient une moyenne pondérée des UE compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.

Article 7.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne des semestres compensés entre eux supérieure ou égale à 10/20.

Article 8 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies ([article 7.3](#)), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

L'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 9 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

Article 10 – Redoublement :

Le redoublement sera interdit par principe si l'étudiant a moins de 6/20 de moyenne générale (sauf délibération spéciale du jury) ; sinon, le redoublement de l'année est autorisé une seule fois.

CAPACITÉ EN DROIT - SEMESTRE 1

							1ère session		2ème session	
							Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE1 Droit privé 1		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit privé 1 (CM)		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	2H	ECRIT	2H
UE	UE2 Droit public 1		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit constitutionnel (CM)		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	2H	ECRIT	2H
UE	UE3 Enseignement complémentaire 2		1	OUI	OUI					
ECUE	Histoire institutionnelle		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ORAL		ORAL	

CAPACITÉ EN DROIT - SEMESTRE 2

							1ère session		2ème session	
							Contrôle		Contrôle	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE4 Droit privé 2		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit privé 2 (CM)		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE5 Droit public 2		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit administratif		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE6 Enseignement complémentaire 2		1	OUI	OUI					
ECUE	Droit civil complémentaire		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ORAL		ORAL	
ECUE	Droit commercial		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ORAL		ORAL	

CAPACITÉ EN DROIT – 2^{ème} Année

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Marie-Odile DIEMER, MCF

Diplôme de promotion sociale sans équivalent à l'Université, la Capacité offre aux personnes s'y inscrivant la possibilité d'une seconde chance afin de trouver leur voie professionnelle ou de se réorienter. Elle permet, d'une part, l'accès à l'Enseignement Supérieur dans les disciplines juridiques et offre, d'autre part, de multiples débouchés dans le monde professionnel (immobilier, assurances, banques, sociétés commerciales, concours administratifs de catégorie B...) voire à de brillantes carrières juridiques comme les métiers d'avocat ou encore de magistrat.

I. Organisation

L'organisation de la deuxième année de Capacité en Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de la deuxième année de Capacité en Droit est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM).

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 2.1 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements suivants :

UE1 Droit privé 3	CM
Droit pénal général et procédures pénales	30h
UE2 Droit public 3	CM
Droit administratif spécial	30h

Article 2.2 : Les étudiants doivent choisir un enseignement à suivre parmi :

UE3 Enseignement complémentaire 3	CM
Droit social	30h
Droit commercial 2	30h

Article 3 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 3.1 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements suivants :

UE4 Droit privé 4	CM
Droit judiciaire privé et procédures civiles d'exécution	30h
UE5 Droit public 4	CM
Droit public : grands services publics	30h

Article 3.1 : Les étudiants doivent choisir un enseignement à suivre parmi :

UE6 Enseignement complémentaire 4	CM
Histoire des institutions 2	30h
Droit privé notarial	30h

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux.

Article 6 – Dispositif d'aménagement

Les étudiants peuvent suivre des ateliers de direction d'étude tout au long de l'année afin d'accroître leur chance de réussite.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances de la deuxième année de Capacité en Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 7 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE et UE y sont également renseignées.

Capitalisation : : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 7.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne est supérieure ou égale à 10/20.

Article 7.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant obtient une moyenne pondérée des UE compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.

Article 7.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne des semestres compensés entre eux supérieure ou égale à 10/20.

Article 8 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies ([article 7.3](#)), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

L'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 9 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

Article 10 – Redoublement :

Le redoublement sera interdit par principe si l'étudiant à moins de 6/20 de moyenne générale (sauf délibération spéciale du jury) ; sinon, le redoublement de l'année est autorisé une seule fois.

Article 11 – Poursuite d'études :

La validation du Certificat de Capacité en Droit donne accès de plein droit à la 1^{ère} année de Licence de Droit. Une moyenne générale supérieure ou égale à 15/20 donne un droit d'accès direct en 2^{ème} année de Licence de Droit.

CAPACITÉ EN DROIT - SEMESTRE 3

							1ère session		2ème session	
							Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE1 Droit privé 3		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit pénal général et procédure pénale		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE2 Droit public 3		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit administratif spécial		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE3 Enseignement complémentaire 3		1	OUI	OUI					
ECUE	Droit social		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ORAL		ORAL	
ECUE	Droit commercial 2		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ORAL		ORAL	

CAPACITÉ EN DROIT - SEMESTRE 4

							1ère session		2ème session	
							Contrôle		Contrôle	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE4 Droit privé 4		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit judiciaire privé et procédures civiles d'exécution		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE5 Droit public 4		2	OUI	OUI					
ECUE	Droit public : grands services publics		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ECRIT	3H	ECRIT	3H
UE	UE6 Enseignement complémentaire 4		1	OUI	OUI					
ECUE	Histoire des institutions 2		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ORAL		ORAL	
ECUE	Droit privé notarial		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)	ORAL		ORAL	

ANNÉE PRÉPARATOIRE DE DROIT

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Responsable pédagogique : Stéphanie MACCAGNAN, Professeur

L'Année Préparatoire de Droit est destinée à donner aux étudiants une formation générale dans les grandes matières juridiques et les bases indispensables pour accéder à la Licence de Droit et Science Politique.

I. Organisation

L'organisation de l'Année Préparatoire se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de l'Année Préparatoire est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD), revêtant parfois la forme d'« ateliers ».

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 2.1 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE1 « Enseignements fondamentaux 1 » :

UE1 Enseignements fondamentaux 1	CM	TD
Droit privé 1	30h	15h

Article 2.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE2 « Enseignements fondamentaux 2 » :

UE2 Enseignements fondamentaux 2	CM	TD
Introduction au Droit constitutionnel	30h	15h

Article 2.3 : Les étudiants doivent suivre trois enseignements au sein de l'UE3 « Enseignements d'ouverture ». Les deux premiers sont obligatoires :

UE3 Enseignements d'ouverture	CM
Culture générale 1	15h
Histoire des institutions	30h

Le troisième est laissé au choix de l'étudiant. Ces enseignements sont communs au programme de la Licence 1 :

Vie politique française 1 (choix n°1)	30h
Relations internationales (choix n°2)	30h

Article 2.4 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les trois enseignements au sein de l'UE4 « Ateliers d'expression et tutorat » :

UE4 Ateliers d'expression et tutorat	TD
Français 1	15h

Soutien méthodologique 1	15h
Approfondissement en anglais 1	10h

Article 2.5 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UET « **compétences transversales 1** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme www.fact.unice.fr :

UET Compétences transversales 1	
Compétences écrites 1	
Compétences informationnelles 1	
Anglais 1	

Article 3 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 3.1 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE6 « **Enseignements fondamentaux 3** » :

UE6 Enseignements fondamentaux 3	CM	TD
Droit privé 2	30h	15h

Article 3.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE7 « **Enseignements fondamentaux 4** » :

UE7 Enseignements fondamentaux 4	CM	TD
Introduction au Droit administratif	30h	15h

Article 3.3 : Les étudiants doivent suivre trois enseignements au sein de l'UE8 « **Enseignements complémentaires** ». Le premier enseignement est obligatoire :

UE8 Enseignements complémentaires	CM
Culture générale 2	15h

Le deuxième enseignement est laissé au choix de l'étudiant. Ces enseignements sont communs au programme de la Licence 1 :

Vie politique française 2 (choix n°1)	30h
Grands systèmes juridiques (choix n°2)	30h
Organisation administrative (choix n°3)	30h

Le troisième enseignement est laissé au choix de l'étudiant :

Introduction au Droit commercial (choix n°1)	30h
Droit civil complémentaire, famille et incapacité (choix n°2)	30h

Article 3.4 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les trois enseignements au sein de l'UE9 « **Ateliers d'expression et tutorat** » :

UE9 Ateliers d'expression et tutorat	TD
Français 2	15h
Soutien méthodologique 2	15h
Approfondissement en anglais 2	10h

Article 3.5 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UET « **compétences transversales 2** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme www.fact.unice.fr :

UET Compétences transversales 2	
Compétences numériques 1	
Compétences préprofessionnalisation 1	
Anglais 2	

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés, au sein des groupes qui leur ont été attribués. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Article 6 – Dispositif d'aménagement « oui si »

Les étudiants de l'Année Préparatoire ont l'obligation de respecter leurs engagements prévus dans le contrat pédagogique et le présent règlement. Le non-respect du dispositif prévu (délibération N°2018-106) vaut renonciation de la part de l'étudiant, et pourrait entraîner sa désinscription administrative le cas échéant.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances de l'Année Préparatoire se déroule selon les modalités suivantes :

Article 7 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE et UE y sont également renseignées.

Capitalisation : : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. S'agissant des UE fondamentales, seule l'UE validée est capitalisable et non pas les notes obtenues en épreuve terminale de CM et en contrôle continu de TD qui la composent. La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 7.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne pondérée des enseignements qui la composent (ECUE), compensés entre eux, est supérieure ou égale à 10/20.

A noter que pour l'UET des compétences transversales, l'étudiant doit également obtenir une note minimum de 8/20 en langue anglaise pour valider son unité.

Article 7.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant obtient une moyenne pondérée des UE compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.

Article 7.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne des semestres compensés entre eux supérieure ou égale à 10/20.

Article 8 – Dispense d'assiduité :

Vu les dispositions de l'article 5.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies (article 7.3), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

Article 9.1 – Dispositions générales : l'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne au sein des unités d'enseignement (UE3, UE4, UET, UE8, UE9, UET) ajournées au sein du semestre lui-même ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 9.2 – Dispositions spécifiques : l'étudiant doit passer une épreuve unique pour chaque UE fondamentale (UE1, UE2, UE6, UE7) dans laquelle il n'a pas obtenu la moyenne au sein du semestre ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note unique obtenue en session 2 remplace les notes obtenues en épreuve terminale de CM et contrôle continu de TD obtenus tous deux en session 1.

Article 10 – Bonus :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 11 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

Article 12 – Redoublement :

Le redoublement est de droit dans la limite des six inscriptions administratives en Licence. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois ; le triplement est accordé sur autorisation du Jury.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

Article 13 – Poursuite d'études :

La validation de l'Année Préparatoire donne accès de plein droit à la 1ère année de Licence. Une moyenne générale supérieure ou égale à 15/20 peut donner un droit d'accès direct en Licence 2 après délibération du jury.

Article 14 – Reprise d'acquis :

Les enseignements suivants sont communs au programme de Licence 1 :

- vie politique française 1 et 2 ;
- relations internationales ;
- grands systèmes juridiques ;
- organisation administrative ;
- les six enseignements de compétences transversales (compétences numériques, compétences préprofessionnelles, compétences écrites, compétences informationnelles, anglais 1 et 2).

En cas de validation de ces derniers, la note obtenue, capitalisable, sera automatiquement conservée lors de l'année de Licence 1.

ANNÉE PRÉPARATOIRE - SEMESTRE 1

Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	1ère session		2ème session		
							Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Continu (CC)		Contrôle Terminal (CT)	
								Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE1 Enseignements Fondamentaux 1	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Droit privé 1 (CM)		1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)					
ECUE	Droit privé 1 (TD)		1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE2 Enseignements Fondamentaux 2	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Introduction au Droit constitutionnel (CM)		1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)					
ECUE	Introduction au Droit constitutionnel (TD)		1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE3 Enseignements d'Ouverture	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Culture générale 1		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	2H	ECRIT	2H
ECUE	Histoire des institutions		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Vie politique française 1		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Relations internationales		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
UE	UE4 Ateliers d'Expression et Tutorat	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Français 1		1	OUI	OUI	CCI (CC Intégral)	2			Écrit	1H
ECUE	Soutien méthodologique 1		1	OUI	OUI	CCI (CC Intégral)	2			Écrit	1H
ECUE	Approfondissement en anglais 1		1	OUI	OUI	CCI (CC Intégral)	2			ORAL	
UE	UET Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Écrites 1		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Informationnelles 1		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Anglais 1		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min

ANNÉE PRÉPARATOIRE - SEMESTRE 2

							1ère session		2ème session		
							Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE6 Enseignements Fondamentaux 1	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Droit privé 2 (CM)		1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)					
ECUE	Droit privé 2 (TD)		1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE7 Enseignements Fondamentaux 2	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Introduction au Droit administratif (CM)		1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)					
ECUE	Introduction au Droit administratif (TD)		1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE8 Enseignements Complémentaires	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Culture générale 2		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	2H	ECRIT	2H
ECUE	Vie politique française 2		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Grands systèmes juridiques		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Organisation administrative		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Introduction au Droit commercial		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Droit civil complémentaire, famille et incapacité		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
UE	UE9 Ateliers d'Expression et Tutorat	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Français 2		1	OUI	OUI	CCI (CC Intégral)	2			Écrit	1H
ECUE	Soutien méthodologique 2		1	OUI	OUI	CCI (CC Intégral)	2			Écrit	1H
ECUE	Approfondissement en anglais 2		1	OUI	OUI	CCI (CC Intégral)	2			ORAL	
UE	UET Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Numériques 1		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Pré-professionnalisation 1		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Anglais 2		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min

LICENCE DROIT, 1^{ère} année (L1)

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Marc GUERRINI, Professeur

I. Organisation

L'organisation de la première année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de la première année de Licence de Droit est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD). Certaines de ces unités d'enseignement (UE) font partie d'un bloc unité générique (UG) dénommé « Les fondamentaux ». Ce dernier point est essentiel pour comprendre les règles de validation de la formation exposées dans la partie II du présent règlement.

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 2.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre les trois unités d'enseignement de l'UG des « fondamentaux 1 » :

FONDAMENTAUX 1	CM	TD
UE1 Droit civil (les personnes)	30h	15h
UE2 Droit constitutionnel 1	30h	15h
UE3 Formation historique du droit	30h	15h

Article 2.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE4 « Enseignements d'ouverture » :

UE4 Enseignements d'ouverture	CM
Introduction au droit	30h
Relations internationales	30h
Vie politique française 1	30h

Article 2.3 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UET « compétences transversales 1 ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme www.fact.unice.fr :

UET Compétences transversales 1
Compétences écrites 1
Compétences informationnelles 1
Anglais 1

Article 3 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 3.1 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les deux unités d'enseignement de l'UG des « fondamentaux 2 » :

FONDAMENTAUX 2	CM	TD
UE5 Droit civil 1 (les personnes)	30h	15h
UE6 Droit constitutionnel 2	30h	15h

Article 3.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE7 « Enseignements complémentaires 1 » :

UE7 Enseignements complémentaires 1	CM
Histoire du Droit	30h
Vie politique française 2	30h

Article 3.3 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements au sein de l'UE8 « Enseignements complémentaires 2 ». L'enseignement « organisation administrative » est obligatoire, le second enseignement est laissé au choix de l'étudiant :

UE8 Enseignements complémentaires 2	CM
Organisation administrative	30h
Grands système juridique (choix n°1)	30h
Histoire institutionnelle de la France contemporaine (choix n°2)	30h

Article 3.4 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UET « compétences transversales 2 ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme www.fact.unice.fr :

UET Compétences transversales 2
Compétences numériques 1
Compétences préprofessionnalisation 1
Anglais 2

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés, au sein des groupes qui leur ont été attribués. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances de la première année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 6 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE, UE, UG y sont également renseignées.

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. S'agissant des UE fondamentales, seule l'UE est capitalisable et non pas les notes obtenues en épreuve terminale de CM et en contrôle continu de TD qui la composent. La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 6.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne pondérée des enseignements qui la composent (ECUE), compensés entre eux, est supérieure ou égale à 10/20.

A noter que pour l'UET des compétences transversales, l'étudiant doit également obtenir une note minimum de 8/20 en langue anglaise pour valider son unité.

Article 6.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant remplit la double condition suivante :

- La moyenne pondérée des UE compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.
- La moyenne de l'UG des fondamentaux est supérieure ou égale à 10/20. Les UE qui la composent se compensent entre elles.

Article 6.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant remplit la double condition suivante :

- La moyenne des semestres compensés entre eux est supérieure ou égale à 10/20.
- La moyenne des UG « fondamentaux 1 » et « fondamentaux 2 » compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.

Article 7 – Dispense d'assiduité :

Vu les dispositions de l'article 5.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 8 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies (article 6.3), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

Article 8.1 – Dispositions générales : l'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne au sein des unités d'enseignement (UE4, UET, UE7, UE8, UET) ajournées au sein du semestre lui-même ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 8.2 – Dispositions spécifiques : l'étudiant doit passer une épreuve unique pour chaque UE fondamentale (UE1, UE2, UE3, UE5, UE6) dans laquelle il n'a pas obtenu la moyenne au sein du semestre ajourné si l'UG « fondamentaux » du même semestre est elle-même ajournée, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note unique obtenue en session 2 remplace les notes obtenues en épreuve terminale de CM et contrôle continu de TD obtenus tous deux en session 1.

Article 9 – Bonus :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

Article 11 – Redoublement :

Le redoublement est de droit dans la limite des cinq inscriptions administratives en Licence. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

LICENCE 1 - SEMESTRE 1

Elément	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	1ère session			2nd session	
							Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Continu (CC)		Contrôle Terminal (CT)	
								Nature	Durée	Nature	Durée
UG	Fondamentaux 1			OUI	OUI						
UE	UE1 Droit civil 1 (les personnes)	6	2	OUI	OUI					ECRIT	2H
ECUE	Droit civil 1 (les personnes) - CM	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	2H		
ECUE	Droit civil 1 (les personnes) - TD	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE2 Droit constitutionnel 1	6	2	OUI	OUI					ECRIT	2H
ECUE	Droit constitutionnel 1 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	2H		
ECUE	Droit constitutionnel 1 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE3 Formation historique au droit	6	2	OUI	OUI					ECRIT	2H
ECUE	Formation historique du droit (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	2H		
ECUE	Formation historique du droit (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE4 Enseignements d'ouverture	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Introduction au droit	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Relations internationales	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Vie politique française 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
UE	UET Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Écrites 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Informationnelles 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Anglais 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min

LICENCE 1 - SEMESTRE 2

							1ère session			2nd session	
							Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Elément	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UG	Fondamentaux 2			OUI	OUI						
UE	UE5 Droit civil 1 (les biens)	6	2	OUI	OUI					ECRIT	3H
ECUE	Droit civil 1 (les biens) - CM	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Droit civil 1 (les biens) - TD	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE6 Droit constitutionnel 1	6	2	OUI	OUI					ECRIT	3H
ECUE	Droit constitutionnel 2 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Droit constitutionnel 2 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE7 Enseignements complémentaires 1	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Histoire du Droit	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Vie politique française 2	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
UE	UE8 Enseignements complémentaires 2	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Organisation administrative	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Grands systèmes juridiques	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Histoire institutionnelle de la France contemporaine	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
UE	UET Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Numériques 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Pré-professionalisation 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Anglais 2	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min

LICENCE DROIT, 1^{ère} année (L1)

Parcours « Droit français / Droit anglo-saxon »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Florence CROUZATIER-DURAND, Professeur

I. Organisation

L'organisation de la première année de Licence de Droit parcours « Droit français / Droit anglo-saxon » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de la première année de Licence de Droit parcours « Droit français / Droit anglo-saxon » est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD). Certaines de ces unités d'enseignement (UE) font partie d'un bloc unité générique (UG) dénommé « Les fondamentaux ». Ce dernier point est essentiel pour comprendre les règles de validation de la formation exposées dans la partie II du présent règlement.

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 2.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre les trois unités d'enseignement de l'UG des « fondamentaux 1 » :

FONDAMENTAUX 1	CM	TD
UE1 Droit civil (les personnes)	30h	15h
UE2 Droit constitutionnel 1	30h	15h
UE3 Formation historique du droit	30h	15h

Article 2.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE4 « Spécialisation en droit et langue du monde anglophone 1 ». Ces enseignements sont dispensés et évalués exclusivement en langue anglaise:

UE4 Spécialisation en droit et langue du monde anglophone 1	CM
International criminal law	18h
Historical introduction to French and English law	18h
Introduction to Common Law	18h

Article 2.3 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UET « compétences transversales 1 ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme www.fact.unice.fr :

UET Compétences transversales 1
Compétences écrites 1
Compétences informationnelles 1
Anglais 1

Article 3 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 3.1 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les deux unités d'enseignement de l'UG des « fondamentaux 2 » :

FONDAMENTAUX 2	CM	TD
UE5 Droit civil 1 (les personnes)	30h	15h
UE6 Droit constitutionnel 2	30h	15h

Article 3.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE7 « Enseignements complémentaires 1 » :

UE7 Ouverture	CM
Histoire du Droit	30h
Grands systèmes juridiques	30h

Article 3.3 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE8 « Spécialisation en droit et langue du monde anglophone 2 ». Ces enseignements sont dispensés et évalués exclusivement en langue anglaise:

UE8 Spécialisation en droit et langue du monde anglophone 2	CM
English criminal law and procedure	18h
Government and politics of Commun Law countries	18h

Article 3.4 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UET « compétences transversales 2 ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme www.fact.unice.fr :

UET Compétences transversales 2
Compétences numériques 1
Compétences préprofessionnalisation 1
Anglais 2

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentsiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés, au sein des groupes qui leur ont été attribués. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances de la première année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 6 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE, UE, UG y sont également renseignées.

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. S'agissant des UE fondamentales, seule l'UE est capitalisable et non pas les notes obtenues en épreuve terminale de CM et en contrôle continu de TD qui la composent. La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 6.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne pondérée des enseignements qui la composent (ECUE), compensés entre eux, est supérieure ou égale à 10/20.

A noter que pour l'UET des compétences transversales, l'étudiant doit également obtenir une note minimum de 8/20 en langue anglaise pour valider son unité.

Article 6.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant remplit la double condition suivante :

- La moyenne pondérée des UE compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.
- La moyenne de l'UG des fondamentaux est supérieure ou égale à 10/20. Les UE qui la composent se compensent entre elles.

Article 6.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant remplit la double condition suivante :

- La moyenne des semestres compensés entre eux est supérieure ou égale à 10/20.
- La moyenne des UG « fondamentaux 1 » et « fondamentaux 2 » compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.

Article 7 – Dispense d'assiduité :

Vu les dispositions de l'article 5.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 8 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies (article 6.3), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

Article 8.1 – Dispositions générales : l'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne au sein des unités d'enseignement (UE4, UET, UE7, UE8, UET) ajournées au sein du semestre lui-même ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 8.2 – Dispositions spécifiques : l'étudiant doit passer une épreuve unique pour chaque UE fondamentale (UE1, UE2, UE3, UE5, UE6) dans laquelle il n'a pas obtenu la moyenne au sein du semestre ajourné si l'UG « fondamentaux » du même semestre est elle-même ajournée, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note unique obtenue en session 2 remplace les notes obtenues en épreuve terminale de CM et contrôle continu de TD obtenus tous deux en session 1.

Article 9 – Bonus :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

Article 11 – Redoublement :

Le redoublement est de droit dans la limite des cinq inscriptions administratives en Licence. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

LICENCE 1 - SEMESTRE 1

Elément	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	1ère session			2nd session	
							Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UG	Fondamentaux 1			OUI	OUI						
UE	UE1 Droit civil 1 (les personnes)	6	2	OUI	OUI					ECRIT	2H
ECUE	Droit civil 1 (les personnes) - CM	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	2H		
ECUE	Droit civil 1 (les personnes) - TD	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE2 Droit constitutionnel 1	6	2	OUI	OUI					ECRIT	2H
ECUE	Droit constitutionnel 1 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	2H		
ECUE	Droit constitutionnel 1 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE3 Formation historique au droit	6	2	OUI	OUI					ECRIT	2H
ECUE	Formation historique du droit (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	2H		
ECUE	Formation historique du droit (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE4 Spécialisation en droit et langue du monde anglophone	6	1	OUI	OUI						
ECUE	International criminal law	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Historical introduction to French and English law	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Introduction to Common Law	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
UE	UET Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Écrites 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Informationnelles 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Anglais 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min

LICENCE 1 - SEMESTRE 2

							1ère session			2nd session	
							Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Elément	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UG	Fondamentaux 2			OUI	OUI						
UE	UE5 Droit civil 1 (les biens)	6	2	OUI	OUI					ECRIT	3H
ECUE	Droit civil 1 (les biens) - CM	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Droit civil 1 (les biens) - TD	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE6 Droit constitutionnel 1	6	2	OUI	OUI					ECRIT	3H
ECUE	Droit constitutionnel 2 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Droit constitutionnel 2 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE7 Ouverture	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Histoire du Droit	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Grands systèmes juridiques	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
UE	UE8 Spécialisation en droit et langue du monde anglophone	6	1	OUI	OUI						
ECUE	English criminal law and procedure	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Government and politics of Commun Law countries	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
UE	UET Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Numériques 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Pré-professionalisation 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Anglais 2	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min

LICENCE DROIT, 2^{ème} année (L2)

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Marc GUERRINI, Professeur

I. Organisation

L'organisation de la deuxième année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de la deuxième année de Licence de Droit est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD). Certaines de ces unités d'enseignement (UE) font partie d'un bloc unité générique (UG) dénommé « Les fondamentaux ». Ce dernier point est essentiel pour comprendre les règles de validation de la formation exposées dans la partie II du présent règlement.

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 2.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre les trois unités d'enseignement de l'UG des « fondamentaux 1 » :

FONDAMENTAUX 3	CM	TD
UE1 Droit des contrats	30h	15h
UE2 Responsabilité délictuelle	30h	15h
UE3 Droit administratif général 1	30h	15h

Article 2.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre quatre enseignements au sein de l'UE4 « Renforcement de la culture juridique générale ». Trois d'entre eux sont obligatoires :

UE4 Renforcement de la culture juridique générale	CM
Droit pénal général 1	30h
Fondamentaux de la science politique 1	30h
Finances publiques	30h

Le quatrième enseignement est laissé au choix de l'étudiant :

Droit de la fonction publique (choix n°1)	30h
Administration territoriale (choix n°2)	30h
Histoire du droit de la famille (choix n°3)	30h

Article 2.3 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UET « compétences transversales 3 ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme www.fact.unice.fr :

UET Compétences transversales 3
Compétences préprofessionnelles 2

Compétences informationnelles 2
Anglais 3

Article 3 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Les étudiants doivent choisir entre le **BLOC DROIT** et le **BLOC SCIENCE POLITIQUE** ; ce choix est déterminant pour intégrer la Licence 3 parcours « Droit » ou parcours « Science Politique » (voir article 12).

Article 3.1 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les trois unités d'enseignement de l'UG des « fondamentaux 4 » :

FONDAMENTAUX 4					
BLOC « DROIT »	CM	TD	BLOC « SCIENCE POLITIQUE »	CM	TD
UE6 Droit des contrats 2	30h	15h	UE9 Fondamentaux de la science politique 2	30h	15h
UE7 Droit pénal général 2	30h	15h	<i>2 UE au choix parmi :</i>		
UE8 Droit administratif général 2	30h	15h	UE6 Droit des contrats 2 (choix n°1)	30h	15h
			UE7 Droit pénal général 2 (choix n°2)	30h	15h
			UE8 Droit administratif général 2 (choix n°3)	30h	15h

Article 3.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre quatre enseignements au sein de l'UE10 « Enseignements complémentaires ». Trois d'entre eux sont obligatoires et/ou à choix :

Enseignements complémentaires			
BLOC « DROIT »	CM	BLOC « SCIENCE POLITIQUE »	CM
Droit commercial	30h	Droit commercial	30h
Institution européenne	30h	Institutions européennes	30h
Fondamentaux de la science politique 2	30h	<i>1 ECUE non choisie dans l'UG « Fondamentaux 4 » :</i>	
		Droit des contrats 2 (choix n°1)	30h
		Droit pénal général 2 (choix n°2)	30h
		Droit administratif général 2 (choix n°3)	30h

Le quatrième enseignement est laissé au choix de l'étudiant :

Droit de la famille (choix n°1)	30h
Théorie générale de l'impôt (choix n°2)	30h
Histoire de la justice(choix n°3)	30h
Histoire du droit des obligations (choix n°4)	30h

Article 3.3 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UET « **compétences transversales 4** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme www.fact.unice.fr à l'exception du TD d'anglais :

UET Compétences transversales 4	TD
Compétences numériques 2	
Compétences écrites 2	
Anglais 4	15h

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés, au sein des groupes qui leur ont été attribués. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances de la deuxième année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 6 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE, UE, UG y sont également renseignées.

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. S'agissant des UE fondamentales, seule l'UE est capitalisable et non pas les notes obtenues en épreuve terminale de CM et en contrôle continu de TD qui la composent. La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 6.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne pondérée des enseignements qui la composent (ECUE), compensés entre eux, est supérieure ou égale à 10/20.

A noter que pour l'UET des compétences transversales, l'étudiant doit également obtenir une note minimum de 8/20 en langue anglaise pour valider son unité.

Article 6.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant remplit la double condition suivante :

- La moyenne pondérée des UE compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.
- La moyenne de l'UG des fondamentaux est supérieure ou égale à 10/20. Les UE qui la composent se compensent entre elles.

Article 6.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant remplit la double condition suivante :

- La moyenne des semestres compensés entre eux est supérieure ou égale à 10/20.
- La moyenne des UG « fondamentaux 1 » et « fondamentaux 2 » compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.

Article 7 – Dispense d'assiduité :

Vu les dispositions de l'article 5.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 8 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies (article 6.3), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

Article 8.1 – Dispositions générales : l'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne au sein des unités d'enseignement (UE4, UET, UE10, UET) ajournées au sein du semestre lui-même ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 8.2 – Dispositions spécifiques : l'étudiant doit passer une épreuve unique pour chaque UE fondamentale (UE1, UE2, UE3, UE6, UE7, UE8, UE9) dans laquelle il n'a pas obtenu la moyenne au sein du semestre ajourné, si l'UG « fondamentaux » du même semestre est elle-même ajournée, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note unique obtenue en session 2 remplace les notes obtenues en épreuve terminale de CM et contrôle continu de TD obtenus tous deux en session 1.

Article 9 – Bonus :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

Article 11 – Redoublement :

Le redoublement est de droit dans la limite des cinq inscriptions administratives en Licence. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

Article 12 – Prérequis Licence 3 :

Les étudiants autorisés à poursuivre en troisième année de Licence devront impérativement avoir suivi le bloc « DROIT » pour s'inscrire en Licence 3 parcours « DROIT » et le bloc « SCIENCE POLITIQUE » pour s'inscrire en Licence 3 parcours « SCIENCE POLITIQUE ».

LICENCE 2 - SEMESTRE 3

							1ère session			2ème session	
							Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle Terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UG	Fondamentaux 3			OUI	OUI						
UE	UE1 Droit des contrats 1	6	2	OUI	OUI					ECRIT	3H
ECUE	Droit des contrats 1 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Droit des contrats 1 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE2 Responsabilité délictuelle	6	2	OUI	OUI					ECRIT	3H
ECUE	Responsabilité délictuelle (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Responsabilité délictuelle (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE3 Droit administratif général 1	6	2	OUI	OUI					ECRIT	3H
ECUE	Droit administratif général 1 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Droit administratif général 1 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE4 Renforcement de la culture juridique générale	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Finances publiques	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Droit pénal général 1	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H30	ECRIT	1H30
ECUE	Fondamentaux de la science politique 1	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H30	ECRIT	1H30
ECUE	Droit de la fonction publique	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Oral		Oral	
ECUE	Administration territoriale	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Oral		Oral	
ECUE	Histoire du droit de la famille	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Oral		Oral	
UE	UET Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Informationnelles 2	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Pré-professionnalisation 2	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Anglais 3	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min

LICENCE 2 - SEMESTRE 4

Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	1ère session		2ème session		
							Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Continu (CC)		Contrôle Terminal (CT)	
								Nature	Durée	Nature	Durée
BLOC "DROIT"											
UG	Fondamentaux 4			OUI	OUI						
UE	UE6 Droit des contrats 2	6	2	OUI	OUI				ECRIT	3H	
ECUE	Droit des contrats 2 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Droit des contrats 2 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE7 Droit Pénal Général 2	6	2	OUI	OUI				ECRIT	3H	
ECUE	Droit pénal général 2 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Droit pénal général 2 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE8 Droit administratif général 2	6	2	OUI	OUI				ECRIT	3H	
ECUE	Droit administratif général 2 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Droit administratif général 2 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE10 Enseignements complémentaires	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Droit commercial	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	2H	ECRIT 2H	
ECUE	Institutions européennes	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT 1H	
ECUE	Fondamentaux de la science politique 2	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H30	ECRIT 1H30	
ECUE	Droit de la famille	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT 1H	
ECUE	Théorie générale de l'impôt	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL			
ECUE	Histoire de la justice	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL			
ECUE	Histoire du Droit des obligations	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL			
UE	UET Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Écrites 2	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT 45 min	
ECUE	Numériques 2	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT 45 min	
ECUE	Anglais 4	2	1	OUI	OUI	CC&CT	2	ECRIT	45 min	ECRIT 45 min	
BLOC "SCIENCE POLITIQUE"											
UG	Fondamentaux 4			OUI	OUI						
UE	UE9 Fondamentaux science politique 2	6	2	OUI	OUI				ECRIT	3H	
ECUE	Fondamentaux de la science politique 2 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Fondamentaux de la science politique 2 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE6 Droit des contrats 2	6	2	OUI	OUI				ECRIT	3H	
ECUE	Droit des contrats 2 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Droit des contrats 2 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE7 Droit Pénal Général 2	6	2	OUI	OUI				ECRIT	3H	
ECUE	Droit pénal général 2 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Droit pénal général 2 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE8 Droit administratif général 2	6	2	OUI	OUI				ECRIT	3H	
ECUE	Droit administratif général 2 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Droit administratif général 2 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE10 Enseignements complémentaires	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Droit commercial	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	2H	ECRIT 2H	
ECUE	Institutions européennes	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT 1H	
ECUE	Droit des contrats 2	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H30	ECRIT 1H30	
ECUE	Droit pénal général 2	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H30	ECRIT 1H30	
ECUE	Droit administratif général 2	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H30	ECRIT 1H30	
ECUE	Droit de la famille	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT 1H	
ECUE	Théorie générale de l'impôt	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL			
ECUE	Histoire de la justice	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL			
ECUE	Histoire du Droit des obligations	1,5	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL			
UE	UET Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Écrites 2	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT 45 min	
ECUE	Numériques 2	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT 45 min	
ECUE	Anglais 4	2	1	OUI	OUI	CC&CT	2	ECRIT	45 min	ECRIT 45 min	

LICENCE DROIT, 3^{ème} année (L3)

Parcours « DROIT »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Marc GUERRINI, Professeur

I. Organisation

L'organisation de la troisième année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de la troisième année de Licence de Droit est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD). Certaines de ces unités d'enseignement (UE) font partie d'un bloc unité générique (UG) dénommé « Les fondamentaux ». Ce dernier point est essentiel pour comprendre les règles de validation de la formation exposées dans la partie II du présent règlement.

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 5 est composé de la manière qui suit :

Les étudiants doivent choisir entre le **BLOC « DROIT »** et le **BLOC « CONTINUUM Licence enseignement »** (Plus d'information sur : <https://inspe.univ-cotedazur.fr/formations/parcours-de-professionnalisation-en-licence>).

Article 2.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre deux unités d'enseignement de l'UG des « fondamentaux 5 » à choisir parmi :

FONDAMENTAUX 5	CM	TD
UE1 Droit des sociétés 1	30h	15h
UE2 Régime général des obligations	30h	15h
UE3 Droit général de l'Union Européenne	30h	15h
UE4 Droit du travail 1	30h	15h
UE5 Droit international public 1	30h	15h
UE6 Procédure pénale	30h	15h
UE7 Droit des libertés fondamentales	30h	15h

Article 2.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre trois enseignements non sélectionnés en UG « fondamentaux 5 » parmi les choix proposés dans l'UE8 « Accentuation de la spécialisation » :

UE8 Accentuation de la spécialisation	CM
Droit des sociétés 1	30h
Régime général des obligations	30h
Droit général de l'Union Européenne	30h
Droit du travail 1	30h
Droit international public 1	30h
Procédure pénale	30h

Droit des libertés fondamentales	30h
----------------------------------	-----

Article 2.3 : Les étudiants ayant choisi le **BLOC « DROIT »** doivent obligatoirement suivre deux enseignements parmi les choix proposés dans l'UE9 « Enseignements complémentaires » :

UE9 Enseignements complémentaires	CM
Droit des contrats publics	30h
Droit des contrats spéciaux	30h
Fiscalité de l'entreprise	30h
Histoire du droit social	30h
Histoire des idées politiques : de l'Antiquité aux temps modernes	30h
Socio-histoire de l'ordre politique : État, citoyenneté, représentation	30h

Les étudiants ayant choisi le **BLOC « CONTINUUM »** doivent obligatoirement suivre deux enseignements parmi les choix proposés dans l'UE9 « Enseignements complémentaires » :

UE9 Enseignements complémentaires	CM
<i>1 ECUE au choix :</i>	
Droit des contrats publics	30h
Droit des contrats spéciaux	30h
Fiscalité de l'entreprise	30h
Histoire du droit social	30h
Histoire des idées politiques : de l'Antiquité aux temps modernes	30h
Socio-histoire de l'ordre politique : État, citoyenneté, représentation	30h
<i>1 ECUE au choix :</i>	
Option CPE : complément disciplinaire et découverte du métier de CPE + Méthodologie du concours de CPE + Préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation (stage)	
Option EG : pratique de classe et didactique de l'économie-gestion + Méthodologie des concours et contenu disciplinaire économie-gestion + Préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation (stage)	

Article 2.4 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UET « **compétences transversales 5** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme www.fact.unice.fr à l'exception du TD d'anglais :

UET Compétences transversales 5	TD
Compétences numériques 3	
Compétences écrites 3	
Anglais 5	15h

Article 3 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Les étudiants doivent choisir entre le **BLOC « DROIT »** et le **BLOC « CONTINUUM Licence enseignement »** (Plus d'information sur : <https://inspe.univ-cotedazur.fr/formations/parcours-de-professionnalisation-en-licence>).

Article 3.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre deux unités d'enseignement de l'UG des « **fondamentaux 6** » à choisir parmi :

FONDAMENTAUX 6	CM	TD
UE10 Droit spécial des sociétés 2	30h	15h
UE11 Droit des sûretés	30h	15h
UE12 Droit matériel de l'Union Européenne	30h	15h
UE13 Droit international public 2	30h	15h
UE14 Droit privé européen des droits de l'Homme	30h	15h
UE15 Droit administratif des biens	30h	15h
UE16 Droit du travail 2	30h	15h

Article 3.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre trois enseignements non sélectionnés en UG « fondamentaux 6 » parmi les choix proposés dans l'UE17 « **Accentuation de la spécialisation** » :

UE16 Accentuation de la spécialisation	CM
Droit spécial des sociétés 2	30h
Droit des sûretés	30h
Droit matériel de l'Union Européenne	30h
Droit du travail 2	30h
Droit international public 2	30h
Droit privé européen des droits de l'Homme	30h
Droit administratif des biens	30h

Article 3.3 : Les étudiants ayant choisi le **BLOC « DROIT »** doivent obligatoirement suivre deux enseignements parmi les choix proposés dans l'UE18 « **Enseignements complémentaires** » :

UE17 Enseignements complémentaires	CM
Histoire du droit de la propriété	30h
Histoire des idées politiques des Lumières à nos jours	30h
Propriété littéraire et artistique	30h
Fiscalité des personnes	30h
Participations et mobilisations politiques	30h
Contentieux publics	30h

Les étudiants ayant choisi le **BLOC « CONTINUUM »** doivent obligatoirement suivre deux enseignements parmi les choix proposés dans l'UE18 « **Enseignements complémentaires** » :

UE17 Enseignements complémentaires	CM
<i>1 ECUE au choix :</i>	
Histoire du droit de la propriété	30h
Histoire des idées politiques des Lumières à nos jours	30h
Propriété littéraire et artistique	30h
Fiscalité des personnes	30h
Participations et mobilisations politiques	30h
Contentieux publics	30h
<i>1 ECUE au choix :</i>	
Option CPE : complément disciplinaire et découverte du métier de CPE + Méthodologie du concours de CPE	
Option EG : pratique de classe et didactique de l'économie-gestion + Méthodologie des concours et contenu disciplinaire économie-gestion.	

Article 3.4 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UET « **compétences transversales 6** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme www.fact.unice.fr à l'exception du TD d'anglais :

UET Compétences transversales 6	TD
Compétences numériques 3	
Compétences écrites 3	
Anglais 6	15h

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés, au sein des groupes qui leur ont été attribués. Les étudiants peuvent demander une dispense

d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances de la troisième année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :

Article 6 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE, UE, UG y sont également renseignées.

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. S'agissant des UE fondamentales, seule l'UE est capitalisable et non pas les notes obtenues en épreuve terminale de CM et en contrôle continu de TD qui la composent. La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 6.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne pondérée des enseignements qui la composent (ECUE), compensés entre eux, est supérieure ou égale à 10/20.

A noter que pour l'UET des compétences transversales, l'étudiant doit également obtenir une note minimum de 8/20 en langue anglaise pour valider son unité.

Article 6.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant remplit la double condition suivante :

- La moyenne pondérée des UE compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.
- La moyenne de l'UG des fondamentaux est supérieure ou égale à 10/20. Les UE qui la composent se compensent entre elles.

Article 6.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant remplit la double condition suivante :

- La moyenne des semestres compensés entre eux est supérieure ou égale à 10/20.
- La moyenne des UG « fondamentaux 1 » et « fondamentaux 2 » compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.

Article 7 – Dispense d'assiduité :

Vu les dispositions de l'article 5.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 8 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies (article 6.3), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

Article 8.1 – Dispositions générales : l'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne au sein des unités d'enseignement (UE8, UE9, UET, UE17, UE18, UET) ajournées au sein du semestre lui-même ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 8.2 – Dispositions spécifiques : l'étudiant doit passer une épreuve unique pour chaque UE fondamentale (UE1, UE2, UE3, UE4, UE5, UE6, UE7, UE10, UE11, UE12, UE13, UE14, UE15, UE16) dans laquelle il n'a pas obtenu la moyenne au sein du semestre ajourné, si l'UG « fondamentaux » du même semestre est elle-même ajournée, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note unique obtenue en session 2 remplace les notes obtenues en épreuve terminale de CM et contrôle continu de TD obtenus tous deux en session 1.

Article 9 – Bonus :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

L'attribution d'une mention en Licence 3 est reportée sur le diplôme national de Licence.

Article 11 – Redoublement :

Le redoublement est de droit dans la limite des cinq inscriptions administratives en Licence. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

LICENCE 3 DROIT - SEMESTRE 5

Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	1ère session		2ème session		
							Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Continu (CC)		Contrôle Terminal (CT)	
								Nature	Durée	Nature	Durée
UG	Fondamentaux 5			NON	OUI						
UE	UE1 Droit des sociétés 1	6	2	OUI	OUI				Écrit	3H	
ECUE	Droit des sociétés 1 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Droit des sociétés 1 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE2 Régime général des obligations	6	2	OUI	OUI				Écrit	3H	
ECUE	Régime général des obligations (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Régime général des obligations (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE3 Droit général de l'Union Européenne	6	2	OUI	OUI				Écrit	3H	
ECUE	Droit général de l'Union Européenne (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Droit général de l'Union Européenne (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE4 Droit du travail 1	6	2	OUI	OUI				Écrit	3H	
ECUE	Droit du travail 1 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Droit du travail 1 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE5 Droit international public 1	6	2	OUI	OUI				Écrit	3H	
ECUE	Droit international public 1 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Droit international public 1 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE6 Procédure pénale	6	2	OUI	OUI				Écrit	3H	
ECUE	Procédure pénale (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Procédure pénale (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE7 Droit des libertés fondamentales	6	2	OUI	OUI				Écrit	3H	
ECUE	Droit des libertés fondamentales (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Droit des libertés fondamentales (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE8 Accentuation de la spécialisation	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Droit des sociétés 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Régime général des obligations	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H	Écrit	
ECUE	Droit général de l'Union Européenne	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H	Écrit	
ECUE	Droit du travail 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H	Écrit	
ECUE	Droit international public 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H	Écrit	
ECUE	Procédure pénale	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H	Écrit	
ECUE	Droit des libertés fondamentales	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H	Écrit	
UE	UE9 Enseignements complémentaires	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Droit des contrats publics	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Fiscalité de l'entreprise	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Droit des contrats spéciaux	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Histoire du droit social	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Histoire des idées politiques de l'Antiquité aux Temps modernes	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Socio-histoire de l'ordre politique : État, citoyenneté, représentation	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
UE	UE Enseignements complémentaires CLE 2D	6	1	OUI	OUI	CCI (CC Intégral)	MCC site www.inspe.univ-cotedazur.fr				
UE	UE Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Numériques 3	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	45 min	Écrit	
ECUE	Informationnelles 3	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	45 min	Écrit	
ECUE	Anglais 5	2	1	OUI	OUI	CC&CT	2	Écrit	45 min	Écrit	

LICENCE 3 DROIT - SEMESTRE 6

Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	1ère session		2ème session		
							Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Continu (CC)		Contrôle Terminal (CT)	
								Nature	Durée	Nature	Durée
UG	Fondamentaux 6			NON	OUI						
UE	UE10 Droit spécial des sociétés 2	6	2	OUI	OUI				Écrit	3H	
ECUE	Droit spécial des sociétés 2 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Droit spécial des sociétés 2 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE11 Droit des sûretés	6	2	OUI	OUI				Écrit	3H	
ECUE	Droit des sûretés (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Droit des sûretés (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE12 Droit matériel de l'UE	6	2	OUI	OUI				Écrit	3H	
ECUE	Droit matériel de l'Union Européenne (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Droit matériel de l'Union Européenne (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE13 Droit international public 2	6	2	OUI	OUI				Écrit	3H	
ECUE	Droit international public 2 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Droit international public 2 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE14 Droit privé européen des DDH	6	2	OUI	OUI				Écrit	3H	
ECUE	Droit privé européen des DDH (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Droit privé européen des DDH (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE15 Droit administratif des biens	6	2	OUI	OUI				Écrit	3H	
ECUE	Droit administratif des biens (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Droit administratif des biens (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE16 Droit du travail	6	2	OUI	OUI				Écrit	3H	
ECUE	Droit du travail 2 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Droit du travail 2 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE17 Accentuation de la spécialisation	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Droit spécial des sociétés 2	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Droit des sûretés	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H	Écrit	
ECUE	Droit matériel de l'Union Européenne	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H	Écrit	
ECUE	Droit international public 2	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H	Écrit	
ECUE	Droit privé européen des DDH	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H	Écrit	
ECUE	Droit administratif des biens	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H	Écrit	
ECUE	Droit du travail 2	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1H	Écrit	
UE	UE18 Enseignements complémentaires	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Histoire du droit de la propriété	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Histoire des idées politiques des Lumières à nos jours	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Propriété littéraire et artistique	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Fiscalité des personnes	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Participations et mobilisations politiques	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
ECUE	Contentieux publics	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ORAL		ORAL	
UE	UE Enseignements complémentaires CLE 2D	6	1	OUI	OUI	CCI (CC Intégral)	MCC site www.inspe.univ-cotedazur.fr				
UE	UE Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Écrites 3	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	45 min	Écrit	
ECUE	Pré-professionnalisation 3	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	45 min	Écrit	
ECUE	Anglais 6	2	1	OUI	OUI	CC&CT	2	Écrit	45 min	Écrit	

LICENCE DROIT, 3^{ème} année (L3) Parcours « SCIENCE POLITIQUE »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024
Responsable pédagogique : Vincent MARTIGNY, Professeur.

I. Organisation

L'organisation de la troisième année de Licence de droit parcours « Science Politique » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de la troisième année de Licence de Droit parcours « Science Politique » est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 5 est composé de la manière qui suit :

Article 2.1 : les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE1 « **Dynamiques politiques** » :

UE1 Dynamiques politiques	CM	TD
Socio-histoire de l'ordre politique : État, citoyenneté, représentation	30h	15h

Article 2.2 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE2 « **Sociologie et science politique** »

UE2 Sociologie et science politique	CM	TD
Introduction à la sociologie	30h	
Culture générale 1		20h

Article 2.3 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE3 « **Institutions et administrations** » :

UE3 Institutions et administrations	CM
Institutions politiques depuis 1958	30h
Sociologie des administrations	30h

Article 2.4 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements au sein de l'UE4 « **Ouverture internationale et juridique 1** ». L'enseignement de « relations internationales » est obligatoire, le second enseignement est laissé au choix de l'étudiant(e) :

UE4 Ouverture internationale et juridique 1	CM
Relations internationales	30h
Droit général de l'Union Européenne (choix n°1)	30h
Droit international public 1 (choix n°2)	30h

Histoire des idées politiques de l'Antiquité aux Temps modernes (choix n°3)	30h
---	-----

Article 2.5 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UET « **compétences transversales 5** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme www.fact.unice.fr à l'exception du TD d'anglais :

UET Compétences transversales 5	TD
Compétences numériques 3	
Compétences écrites 3	
Anglais 5	15h

Article 3 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 3.1 : les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE6 « **Régulations politiques** » :

UE6 Régulations politiques	CM	TD
Introduction à l'analyse des politiques publiques	30h	15h

Article 3.2 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements de l'UE7 « **Cadres et actions politiques** » :

UE7 Cadres et actions politiques	CM	TD
Participations et mobilisations politiques	30h	
Culture générale 2		20h

Article 3.3 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre les deux enseignements de l'UE8 « **Pouvoir et débats politiques** » :

UE8 Pouvoir et débats politiques	CM
Grandes controverses françaises	30h
Médias et pouvoirs	30h

Article 3.4 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements au sein de l'UE9 « **Ouverture internationale et juridique 2** ». L'enseignement de « politique comparée : État et démocratie en Europe » est obligatoire, le second enseignement est laissé au choix de l'étudiant(e) :

UE9 Ouverture internationale et juridique 2	CM
Politique comparée : État et démocratie en Europe	30h
Droit matériel de l'Union Européenne (choix n°1)	30h
Droit international public 2 (choix n°2)	30h
Histoire des idées politiques des Lumières à nos jours (choix n°3)	30h

Article 3.4 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UET « **compétences transversales 6** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme www.fact.unice.fr à l'exception du TD d'anglais :

UET Compétences transversales 6	TD
Compétences numériques 3	
Compétences écrites 3	
Anglais 6	15h

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant(e) pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiantes et les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés, au sein des groupes qui leur ont été attribués. Elles et ils peuvent demander

une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances la troisième année de Licence de Droit parcours « Science Politique » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 6 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE et UE y sont également renseignées.

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 6.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne pondérée des enseignements qui la composent (ECUE), compensés entre eux, est supérieure ou égale à 10/20.

A noter que pour l'UET des compétences transversales, l'étudiant doit également obtenir une note minimum de 8/20 en langue anglaise pour valider son unité.

Article 6.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant obtient une moyenne pondérée des UE compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.

Article 6.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant(e) obtient une moyenne des semestres compensés entre eux est supérieure ou égale à 10/20.

Article 7 – Dispense d'assiduité :

Vu les dispositions de l'article 5.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant(e) sera également soumis(e) à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant(e).

Article 8 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies (article 6.3), l'étudiant(e) est convoqué(e) en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

Article 8.1 – Dispositions générales : l'étudiant(e) doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il ou elle n'a pas obtenu la moyenne au sein des unités d'enseignement (UE3, UE4, UET, UE8, UE9, UET) ajournées au sein du semestre lui-même ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 8.2 – Dispositions spécifiques : l'étudiant(e) doit passer une épreuve unique pour chaque UE fondamentale (UE1, UE2, UE6, UE7) dans laquelle il ou elle n'a pas obtenu la moyenne au sein du semestre ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note unique obtenue en session 2 remplace les notes obtenues en épreuve terminale de CM et contrôle continu de TD obtenus tous deux en session 1.

Article 9 – Bonus :

Les étudiantes et les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement

Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

L'attribution d'une mention en Licence 3 est reportée sur le diplôme national de Licence.

Article 11 – Redoublement :

Le redoublement est de droit dans la limite des cinq inscriptions administratives en Licence. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

LICENCE 3 SCIENCE POLITIQUE - SEMESTRE 5

							1ère session			2ème session	
							Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE1 : Dynamiques politiques	6	2	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Socio-histoire de l'ordre politique : État, citoyenneté, représentation (CM)		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Socio-histoire de l'ordre politique : État, citoyenneté, représentation (TD)		1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE2 : Sociologie et science politique	6	2	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Introduction à la sociologie (CM)		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Culture générale 1 (TD)		1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE3 : Institutions et administrations	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Institutions politiques depuis 1958		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	3H
ECUE	Sociologie des administrations		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	3H
UE	UE4 : Ouverture internationale et juridique 1	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Relations internationales		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	3H
ECUE	Droit général de l'Union européenne		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Oral		Oral	
ECUE	Droit international public 1		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Oral		Oral	
ECUE	Histoire des idées politiques de l'Antiquité aux Temps modernes		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Oral		Oral	
UE	UET Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Numériques 3		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	45 min	Écrit	45 min
ECUE	Informationnelles 3		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	45 min	Écrit	45 min
ECUE	Anglais 5		1	OUI	OUI	CC&CT	2	Écrit	45 min	Écrit	45 min

LICENCE 3 SCIENCE POLITIQUE - SEMESTRE 6

							1ère session			2ème session	
							Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE6 : Régulations politiques	6	2	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Introduction à l'analyse des politiques publiques (CM)		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Introduction à l'analyse des politiques publiques (TD)		1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE7 : Cadres et actions politiques	6	2	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Participations et mobilisations politiques (CM)		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H		
ECUE	Culture générale 2 (TD)		1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
UE	UE8 : Pouvoir et débats politiques	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Grandes controverses françaises		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	3H
ECUE	Médias et pouvoirs		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	3H
UE	UE9 : Ouverture internationale et juridique 2	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Politique comparée : État et démocratie en Europe		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	3H
ECUE	Droit matériel de l'Union Européenne		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Oral		Oral	
ECUE	Droit international public 2		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Oral		Oral	
ECUE	Histoire des idées politiques des Lumières à nos jours		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Oral		Oral	
UE	UET Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Écrites 3		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	45 min	Écrit	45 min
ECUE	Pré-professionnalisation 3		1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		Écrit	45 min	Écrit	45 min
ECUE	Anglais 6		1	OUI	OUI	CC&CT	2	Écrit	45 min	Écrit	45 min



MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Pr. Patrice REIS et Pr. Gustavo CERQUEIRA

La mention de master Droit des affaires participe à la professionnalisation de ses étudiants en droit des affaires. Elle présente certaines spécificités en proposant des ateliers pratiques de droit des affaires ou encore des cours de techniques oratoires. Une autre des particularités du master est de permettre aux étudiants de s'initier au droit économique. En effet, la recherche en droit économique s'inscrit dans le sillage des travaux fondateurs de Gérard Farjat, initiés à Nice dans les années 1970. Son originalité est d'approfondir les explications des phénomènes de pouvoir, de concentration et de dépendance.

OBJECTIFS :

- Assurer aux étudiants une spécialisation dans le domaine du droit des affaires qui complète celle que les étudiants ont parfois eu l'opportunité de commencer à acquérir en licence, via les choix d'options et de combinaisons de travaux dirigés ;
- Permettre aux étudiants d'accéder à un des masters 2 en droit des affaires proposés dans notre université ;
- Donner aux étudiants les connaissances spécialisées nécessaires à l'exercice des fonctions de juriste d'entreprise ou d'avocat spécialisé en droit des affaires, notamment.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 droit des affaires se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 droit des affaires est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements suivants dont :

- Deux enseignements avec TD (dérogation article 3 : trois enseignements avec TD)
- Trois enseignements sans TD (dérogation article 3 : deux enseignements sans TD)

Libellé	CM	TD
Droit économique	30h	15h
Droit de la concurrence et régulation des GAFAM	40h	15h
Droit des assurances	30h	15h
Droit bancaire	30h	15h
Droit international privé	30h	15h

Article 1.1.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre le TD d'anglais de l'UE 6 « PPR ».

Libellé	TD
Anglais	15h

Article 1.1.3 : Les étudiants doivent obligatoirement opter pour un enseignement parmi les choix proposés :

Libellé	TD
Note de synthèse	15h
Projet DS4H	

Article 1.1.4 : les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements de spécialisation parmi les choix proposés :

Libellé	CM	TD
Propriété industrielle / droit global	40h	
Procédure civile 1 (CM ou CM+TD*)	30h	15h
Atelier pratique du droit des affaires	20h	
Mineure DS4H		24h

*Dérogation article 3 : Le choix de la procédure civile 1 en CM+TD donne lieu au certificat d'excellence

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements suivants dont :

- Deux enseignements avec TD (dérogation article 3 : trois enseignements avec TD)
- Deux enseignements sans TD (dérogation article 3 : un enseignement sans TD)

Libellé	CM	TD
Droit des entreprises en difficulté	30h	15h
Droit de la consommation et de la distribution	30h	15h
Droit de l'environnement	30h	15h
Droit du commerce international	30h	15h

Article 1.2.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements suivants :

Libellé	CM	TD
Droit des transports (maritimes et terrestres)	30h	
Anglais		15h
Techniques oratoires	20h	

Article 1.2.3 : Les étudiants doivent obligatoirement opter pour un enseignement parmi les choix proposés :

Libellé	CM	TD
Note de synthèse		15h
Projet DS4H		

Article 1.2.4 : les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements de spécialisation parmi les choix proposés :

Libellé	CM	TD
Droit pénal des affaires / droit boursier et du financement	30h	
Procédure civile 2 (CM ou CM+TD*)	30h	15h
Fiscalité des entreprises	30h	
Mineure DS4H		24h

*Dérogation article 3 : Le choix de la procédure civile 2 en CM+TD donne lieu au certificat d'excellence

Article 2 : Le choix des enseignements proposés est opéré pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique en début d'année universitaire (septembre). Aucun changement n'est autorisé.

Article 3 : Un **certificat d'excellence** est délivré à tout étudiant qui choisit de réaliser 3 TD par semestre (au lieu des 2 imposés), afin de récompenser son investissement. Sauf circonstances extraordinaires, il est impossible d'abandonner le certificat d'excellence en cours d'année universitaire.

Article 4 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 droit des affaires se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'obtention du Master 1 droit des affaires est conditionnée à la validation de chacun des deux semestres séparément (les semestres ne se compensent pas).

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : L'admission dans ce master 1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au parcours de master 2 voulu par l'étudiant. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine du jury.

SEMESTRE 1 - MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. Du CT	Contrôle continu (CC)		Contrôle terminal (CT)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Les fondamentaux										
UE 1 : DROIT ET MARCHES 1 (obligatoire)	3	1	Oui	Oui						
Droit économique CM + TD	3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit économique CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
UE 2 : DROIT ET MARCHES 2 (obligatoire)	3	1	Oui	Oui						
Droit de la Concurrence et Régulation des GAFA CM +TD	3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit de la Concurrence et Régulation des GAFA CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE 3 : DROIT DU FINANCEMENT 1 (obligatoire)	3	1	Oui	Oui						
Droit des assurances CM + TD	3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit des assurances CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE 4 : DROIT DU FINANCEMENT 2 (obligatoire)	3	1	Oui	Oui						
Droit bancaire CM + TD	3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit bancaire CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
UE 5 : DROIT INTERNATIONAL PRIVE (obligatoire)	3	1	Oui	Oui						
Droit international privé CM + TD	3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit international privé CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Les complémentaires										
UE 6 : PPR (anglais obligatoire + 1 option au choix)	9	1	Oui	Oui						
Anglais	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Note de synthèse (option n°1)	6	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Projet DS4H S1 (option n°2)	6	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Les spécialisations										
UE 7 : SPECIALISATION EN DROIT DES AFFAIRES	3	1	Oui	Oui						
Propriété industrielle CM	1	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Droit Global CM	2	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H30	
UE 8 : PROCEDURE CIVILE	3	1	Oui	Oui						
Procédure civile 1 CM + TD	3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Procédure civile 2 CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
UE 9 : ATELIERS PRATIQUE DU DROIT DES AFFAIRES	3	1	Oui	Oui						
Pratiques du Droit des Affaires	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Mineure DS4H S1	3	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			

SEMESTRE 2 - MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. Du CT	Contrôle continu (CC)		Contrôle terminal (CT)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Les fondamentaux										
UE 11 : ENTREPRISE EN DIFFICULTE (obligatoire)	3	1	Oui	Oui						
Droit des entreprises en difficulté CM + TD	3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit des entreprises en difficulté CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE 12 : REGULATION 1 (obligatoire)	3	1	Oui	Oui						
Droit de la consommation et de la distribution CM + TD	3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit de la consommation et de la distribution CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE 13 : REGULATION 2 (obligatoire)	3	1	Oui	Oui						
Droit de l'environnement CM + TD	3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit de l'environnement CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
UE 14 : INTERNATIONALISATION DES ECHANGES 1 (obligatoire)	3	1	Oui	Oui						
Droit du commerce international CM + TD	3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit du commerce international CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Les complémentaires										
UE 15 : INTERNATIONALISATION DES ECHANGES 2 (obligatoire)	3	1	Oui	Oui						
Droit des transports (maritimes et terrestres) CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
UE 16 : PPR (2 obligatoires + 1 option au choix)	9	1	Oui	Oui						
Anglais	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Techniques oratoires	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Note de synthèse (option n°1)	6	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Projet DS4H S2 (option n°2)	6	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Les spécialisations										
UE 17 : SPECIALISATION EN DROIT DES AFFAIRES	3	1	Oui	Oui						
Droit pénal des affaires CM	2	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H30	
Droit boursier et du financement CM	1	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	
UE 18 : FISCALITE	3	1	Oui	Oui						
Fiscalité des entreprises CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
UE 19 : PROCEDURE CIVILE	3	1	Oui	Oui						
Procédure civile 2 CM + TD	3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Procédure civile 2 CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Mineure DS4H S2	3	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			



MASTER 1 DROIT NOTARIAL

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Mathias LATINA, Professeur

Le Master Mention « droit notarial » offre aux étudiants une formation de haute spécialisation leur permettant de s'orienter professionnellement principalement vers l'exercice du métier de notaire ou de collaborateur de haut niveau des notaires. Cette formation ouvre également vers les métiers voisins du notariat tels que : généalogiste, directeur des services fonciers, etc.

Cette mention poursuit une finalité principalement professionnelle de haut niveau.

Le contenu des enseignements est déterminé par les équipes pédagogiques elles-mêmes constituées des meilleurs spécialistes de la discipline. Il s'agit de transmettre aux étudiants un savoir et un savoir-faire, ainsi qu'un savoir-être. En raison de la très grande diversité du notariat national une pluridisciplinarité de la formation est requise.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 droit notarial se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 droit privé est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre l'enseignement avec TD de l'UE1 :

Libellé	CM	TD
Droit des régimes matrimoniaux	30h	15h

Article 1.1.2 : les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais de l'UE2.

Libellé	TD
Anglais	15h

Article 1.1.3 : les étudiants doivent suivre 1 enseignement avec TD parmi les choix proposés dans l'UE3 :

Libellé	CM	TD
Droit international privé	30h	15h
Droit bancaire	30h	15h
Contentieux administratif	30h	15h

Article 1.1.4 : les étudiants doivent suivre 3 enseignement non sélectionné en UE3 parmi les choix proposés dans l'UE4 :

Libellé	CM
Droit international privé	30h
Droit bancaire	30h
Contentieux administratif	30h
Droit des collectivités territoriales	30h

Droit des assurances	30h
Droit économique	30h

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiants doivent suivre l'enseignement avec TD de l'UE5 :

Libellé	CM	TD
Droit des successions	30h	15h

Article 1.2.2 : les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais de l'UE6.

Libellé	TD
Anglais	15h

Article 1.2.3 : les étudiants doivent suivre 1 enseignement avec TD parmi les choix proposés dans l'UE7 :

Libellé	CM	TD
Droit des entreprises en difficulté	30h	15h
Droit de l'environnement	30h	15h
Droit de l'urbanisme	30h	15h

Article 1.2.4 : les étudiants doivent suivre 3 enseignement non sélectionné en UE7 parmi les choix proposés dans l'UE8 :

Libellé	CM
Droit des entreprises en difficulté	30h
Droit de l'environnement	30h
Droit de l'urbanisme	30h
Fiscalité de l'entreprise	30h
Droit du commerce international	30h
Droit administratif de l'environnement	30h
Droit international et européen des droits de l'Homme	30h

Article 2 : Le choix des enseignements proposés est opéré pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 3 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 droit notarial se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : L'admission en Master 1 droit notarial entraîne de plein droit l'accès au M2 droit notarial d'Université Côte d'Azur.

SEMESTRE 1 - MASTER 1 DROIT NOTARIAL

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. du CT	Contrôle		
							continu (CC)	terminal (CT)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE 1 : Droit des régimes matrimoniaux	6	4	Oui	Oui					
Droit des régimes matrimoniaux CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H
Droit des régimes matrimoniaux CM	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE 2 : Anglais	6	1	Oui	Oui					
Anglais	6	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE 3 : Enseignement complémentaire	6	4	Oui	Oui					
Droit international privé CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H
Droit international privé TD	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Droit bancaire CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H
Droit bancaire TD	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Contentieux administratif CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H
Contentieux administratif TD	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE 4 : PPR	12	3	Oui	Oui					
Droit international privé	4	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Droit bancaire	4	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Contentieux administratif	4	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Droit des collectivités territoriales	4	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Droit des assurances	4	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Droit économique	4	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H

SEMESTRE 2 - MASTER 1 DROIT NOTARIAL

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. du CT	Contrôle continu (CC)	Contrôle terminal (CT)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE 5 : Droit des régimes matrimoniaux	6	4	Oui	Oui					
Droit des successions CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H
Droit des successions TD	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE 6 : Anglais	6	1	Oui	Oui					
Anglais	6	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE 7 : Enseignement complémentaire	6	4	Oui	Oui					
Droit des entreprises en difficulté CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H
Droit des entreprises en difficulté TD	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Droit de l'environnement CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H
Droit de l'environnement TD	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Droit de l'urbanisme CM	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H
Droit de l'urbanisme TD	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE 8 : PPR	12	3	Oui	Oui					
Droit des entreprises en difficulté	2	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Droit de l'environnement	2	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Fiscalité de l'entreprise	2	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Droit de l'urbanisme	2	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Droit du commerce international	2	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Droit administratif de l'environnement	2	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Droit international et européen des Dts de l'Homme	2	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	

MASTER 1 DROIT PRIVÉ

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Christine COURTIN, PR

La mention de master Droit privé d'Université Côte d'Azur vise à former et à préparer les étudiants aux différents métiers du monde judiciaire (notaire, avocat, huissier, mandataire judiciaire, etc.) ainsi qu'à toutes les professions du droit qui peuvent se rencontrer dans les administrations, les entreprises ou le secteur associatif.

L'objectif général du master Droit privé est de proposer une formation de haut niveau en droit privé, générale en M1, puis dans des domaines spécifiques du droit privé dans les différentes spécialités de M2. Le M1 et certaines des spécialités de M2 constituent des formations classiques dans toute faculté de droit.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 droit privé se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 droit privé est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre deux enseignements parmi les choix proposés dans les **UE 1 « Fondamentaux 1 »** et **UE2 « Fondamentaux 2 »** :

Libellé	CM	TD
Droit pénal spécial 1	30h	15h
Droit des régimes matrimoniaux	30h	15h
Droit international privé	30h	15h
Procédure civile	30h	15h
Droit bancaire	30h	15h

Article 1.1.2 : Les étudiants doivent suivre deux enseignements non sélectionnés en UE1 et UE2 parmi les choix proposés dans l'**UE 3 « Fondamentaux 3 »** :

Libellé	CM
Droit pénal spécial 1	30h
Droit des régimes matrimoniaux	30h
Droit international privé	30h
Procédure civile	30h
Droit bancaire	30h
Droit des assurances	30h
Criminologie et droit post-sentenciel	30h
Droit processuel	30h

Article 1.1.3 : les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais de l'**UE 4 « PPR »**.

Libellé	TD
Anglais	15h

Article 1.1.4 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements non choisis dans les UE1, UE2, UE3 parmi les choix proposés dans l'**UE 5 « Complémentaires »** :

Libellé	CM
Droit pénal spécial 1	30h
Droit des régimes matrimoniaux	30h
Droit international privé	30h
Procédure civile	30h
Droit bancaire	30h
Droit des assurances	30h
Criminologie et droit post-sentenciel	30h
Droit processuel	30h
Histoire de la procédure pénale	30h
Contentieux de l'Union Européenne	30h

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre deux enseignements parmi les choix proposés dans les **UE 6 « Fondamentaux 4 »** et **UE7 « Fondamentaux 5 »** :

Libellé	CM	TD
Droit pénal spécial 2 - suite du Droit pénal spécial 1	30h	15h
Droit des successions - suite du Droit des régimes matrimoniaux	30h	15h
Droit du commerce international - suite du Droit international privé	30h	15h
Procédure civile 2 - suite du Procédure civile 1	30h	15h
Droit des entreprises en difficulté - suite du Droit bancaire	30h	15h

Les matières à TD du semestre 2 doivent obligatoirement être choisies en correspondance avec les matières suivies en TD au semestre 1.

Article 1.2.2 : Les étudiants doivent suivre deux enseignements non sélectionnés en UE1 et UE2 parmi les choix proposés dans l'**UE 8 « Fondamentaux 6 »** :

Libellé	CM
Droit pénal spécial 2	30h
Droit des successions	30h
Droit du commerce international	30h
Procédure civile 2	30h
Droit des entreprises en difficulté	30h
Droit de l'environnement	30h
Droit de la consommation et de la distribution	30h
Fiscalité de l'entreprise	30h
Voies d'exécution	30h

Article 1.2.3 : les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais les séances de méthodologie de la note de synthèse de l'**UE 9 « PPR »**.

Libellé	TD
Anglais	15h
Note de synthèse	15h

Article 1.2.4 : les étudiants doivent suivre un enseignement optionnel non choisi dans les UE4, UE5, UE6 parmi les choix proposés dans l'**UE 10 « Complémentaires 2 »** :

Libellé	CM
Droit pénal spécial 2	30h
Droit des successions	30h

Droit du commerce international	30h
Procédure civile 2	30h
Droit des entreprises en difficulté	30h
Droit de l'environnement	30h
Droit de la consommation et de la distribution	30h
Fiscalité de l'entreprise	30h
Voies d'exécution	30h
Histoire des contrats et des voies d'exécution	30h

Article 2 : Le choix des enseignements proposés est opéré pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 3 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 droit privé se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : L'admission dans ce master 1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au parcours de master 2 voulu par l'étudiant. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine de la commission pédagogique.

SEMESTRE 1 - MASTER DROIT PRIVE

Libélé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. Du CT	Contrôle continu (CC)		Contrôle terminal (CT)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE 1 : FONDAMENTAUX 1	6	2	Oui	Oui						
Droit pénal spécial		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit des régimes matrimoniaux		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit international privé		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Procédure civile		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit bancaire		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
UE 2 : FONDAMENTAUX 2	6	2	Oui	Oui						
Droit pénal spécial		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit des régimes matrimoniaux		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit international privé		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Procédure civile		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit bancaire		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
UE 3 : FONDAMENTAUX 3	6	2	Oui	Oui						
Droit pénal spécial		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Droit des régimes matrimoniaux		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Droit international privé		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Procédure civile		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Droit bancaire		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Droit des assurances		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Criminologie et droit post-sentenciel		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Droit processuel		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE 4 : PPR	6	1	Oui	Oui						
Travaux dirigés Anglais		1			CCI (CC Intégral)		2			
UE 5 : Complémentaires	6	2	Oui	Oui						
Droit pénal spécial		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Droit des régimes matrimoniaux		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Droit international privé		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Procédure civile		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Droit bancaire		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Droit des assurances		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Criminologie et droit post-sentenciel		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Droit processuel		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Histoire de la procédure pénale		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Contentieux administratif		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Contentieux de l'Union européenne		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H	

SEMESTRE 2 - MASTER DROIT PRIVE

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. du CT	Contrôle continu (CC)		Contrôle terminal (CT)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE 6 : FONDAMENTAUX 4	6	2	Oui	Oui						
Droit pénal spécial 2		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Procédure civile		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit des successions		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit du commerce international		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit des entreprises en difficulté		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
UE 7 : FONDAMENTAUX 5	6	2	Oui	Oui						
Droit pénal spécial 2		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Procédure civile		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit des successions		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit du commerce international		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
Droit des entreprises en difficulté		1			CC&CT	1	2	Écrit	3H	
UE 8 : FONDAMENTAUX 6	6	2	Oui	Oui						
Droit pénal spécial 2		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Procédure civile		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Droit des successions		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Droit du commerce international		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Droit des entreprises en difficulté		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Droit de l'environnement		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Droit de la consommation et de la distribution		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Fiscalité de l'entreprise		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Voies d'exécution		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
UE 9 : PPR (obligatoire)	9	1	Oui	Oui						
Travaux dirigés Anglais		1		Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Note de synthèse		1		Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE 10 : Complémentaires 2	3	2	Oui	Oui						
Droit pénal spécial 2		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Procédure civile		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Droit des successions		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Droit du commerce international		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Droit des entreprises en difficulté		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Droit de l'environnement		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Droit de la consommation et de la distribution		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Fiscalité de l'entreprise		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H	
Voies d'exécution		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Histoire des contrats et des voies d'exécution		1		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		



MASTER 1 DROIT PUBLIC

Parcours « droit public approfondi »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Anne RAINAUD, Maître de conférences HDR

La mention « Droit public » a pour objectif de dispenser aux étudiants des connaissances théoriques et pratiques en droit public et plus particulièrement dans les spécialités existantes en droit administratif et droit constitutionnel.

Elle leur permet de parfaire leur méthodologie et de stimuler leur réflexion.

Il s'agit de permettre aux étudiants d'appréhender le traitement des questions juridiques, d'être à même de rechercher et traiter les sources, de structurer un travail scientifique à travers la rédaction d'un mémoire ou des exposés.

La stimulation de la réflexion doit inciter les étudiants à élargir leur horizon intellectuel grâce à un enseignement favorisant les échanges interactifs ancré dans les réalités.

On attend des étudiants, à l'issue de la formation, une maîtrise des fondamentaux en droit public et des connaissances approfondies dans des domaines spécifiquement couverts.

Une ouverture sur le droit international public, le droit européen et la science politique est organisée par un système d'option.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 droit public parcours « droit public approfondi » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre deux enseignements magistraux assortis de travaux dirigés dispensés dans les UE2 et UE3 :

Libellé	CM	TD
Droit des services publics	30h	15h
Contentieux administratif	30h	15h

Article 1.1.2 : Les étudiants doivent suivre les quatre enseignements magistraux obligatoires des UE1 et UE2 :

Libellé	CM
Droit constitutionnel approfondi 1	30h
Droit des collectivités territoriales	30h
Théorie du droit et histoire des idées politiques	30h
Droit public économique	30h

Article 1.1.3 : les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais de l'UE 4.

Libellé	TD
Anglais	15h

Article 1.1.4 : les étudiants doivent suivre un enseignement optionnel parmi les choix proposés dans l'UE 5.

Libellé	CM
Contentieux de l'Union Européenne	30h
Principes fondamentaux de droit financier et fiscal (+ Clinique juridique)	30h
Politique comparée	30h

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiants doivent suivre deux enseignements magistraux assortis de travaux dirigés dispensés dans les UE7 et UE8 :

Libellé	CM	TD
Droit des services publics 2	30h	15h
Droit de l'urbanisme	30h	15h

Article 1.2.2 : Les étudiants doivent suivre les trois enseignements magistraux obligatoires des UE6 et UE8 :

Libellé	CM
Droit constitutionnel approfondi 2	30h
Droit administratif de la sécurité intérieure	30h
Droit administratif de l'environnement	30h

Article 1.2.3 : les étudiants doivent suivre le TD de l'UE 9 « PPR ». Ils doivent également effectuer un stage d'une durée maximale de deux mois encadré par un tuteur d'entreprise et un tuteur enseignant, ou à défaut rédiger un mémoire de recherche (cf.4.1).

Libellé	TD
Anglais	15h
Stage (ou mémoire*)	

* dérogation article 4.1

Article 1.2.4 : les étudiants doivent suivre un enseignement optionnel parmi les choix proposés dans l'UE 10 :

Libellé	CM
Droit international et européen des droits de l'Homme	20h
Droit international et européen des ressources naturelles	20h
Philosophie du Droit	20h

Article 2 : inscription pédagogique.

Le choix des enseignements proposés est opéré pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé : le contrat est définitif.

Article 3 : Obligation d'assiduité.

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Pour les enseignements magistraux soumis à contrôle continu (CC), l'étudiant doit se rapprocher de l'enseignant référent durant la première semaine de cours s'il ne peut assurer l'obligation et lui donner des justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 droit public parcours « droit public approfondi » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4.1 : L'étudiant doit par principe réaliser un stage conventionné d'un minimum de deux semaines à deux mois maximum dans le cadre de l'UE 9 « PPR ». Celui-ci donne lieu à un rapport de stage sans soutenance remis au responsable du master 1. La période qui suit les examens du semestre 2 et le mois de mai sont réservés par priorité à ce stage. A défaut de stage, et sur autorisation, l'étudiant rédigera un mémoire de recherche sans soutenance sous l'autorité du responsable de master 1.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : Assiduité

La présence aux cours magistraux et travaux dirigés est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20.

En cas de dispense d'assiduité, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement dont les modalités d'évaluation sont définies à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 : Bonus

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Session unique

Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage. En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Redoublement

Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Mentions

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : Poursuite d'études

L'admission dans ce master 1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au parcours de master 2 voulu par l'étudiant. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine du jury.

SEMESTRE 1 - MASTER 1 DROIT PUBLIC parcours DPA

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. du CT	Contrôle continu (CC)		Contrôle terminal (CT)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE 1 : Fondamentaux du droit public interne 1	6	2	Oui	Oui						
Droit constitutionnel approfondi 1	2	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Droit de collectivités territoriales	2	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Théorie du droit et histoire des idées politiques	2	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Oral	
UE 2 : Action administrative 1	6	2	Oui	Oui						
Droit public économique	2	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Oral	
Droit des services publics 1	2	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	3H
TD de droit des services publics 1	2	0,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE 3 : Droit du contentieux administratif	6	2	Oui	Oui						
Contentieux administratif	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	3H
TD de contentieux administratif	3	0,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE 4 : Anglais (PPR)	6	0,5	Oui	Oui						
Langue anglaise	6	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE 5 : Matière unique à option	6	1	Oui	Oui						
Contentieux de l'UE	6	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	2H
Principes fondamentaux de droit financier et fiscal	6	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Oral	
Politique comparée	6	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Oral	

SEMESTRE 2 - MASTER 1 DROIT PUBLIC parcours DPA

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. du CT	Contrôle continu (CC)		Contrôle terminal (CT)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE 6 : Fondamentaux du droit public interne 2	6	2	Oui	Oui						
Droit constitutionnel approfondi 2	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Droit administratif de la sécurité intérieure	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
UE 7 : Action administrative 2	6	2	Non	Oui						
Droit des services publics 2	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	
TD de droit des services publics 2	3	0,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE 8 : Urbanisme et environnement	6	2	Oui	Oui						
Droit de l'urbanisme	2	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	
TD de droit de l'urbanisme	2	0,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Droit administratif de l'environnement	2	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE 9 : PPR	9	1	Oui	Oui						
Langue anglaise	2	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Mémoire ou stage	7	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/ Mémoire		
UE 10 : Matière unique à option	3	1	Oui	Oui						
Droit international et européen des droits de l'homme	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Droit international et européen des ressources naturelles et de l'énergie	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Philosophie du Droit	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		

MASTER 1 DROIT PUBLIC

Parcours « Droit et procédures fiscales de l'entreprise »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Philippe LUPPI, Maître de Conférences

Ce Master offre une formation en droit fiscal de haut niveau, complète (couvrant tous les domaines de la fiscalité nationale, européenne et internationale) et pluridisciplinaire (intégrant les données fiscales à toutes les branches de droit utiles à la stratégie fiscale de l'entreprise et à la gestion des contentieux).

Il s'inscrit dans un parcours tubulaire.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 droit public parcours « droit et procédures fiscales de l'entreprise » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

UE1 : territorialité des impôts	CM	TD
Fiscalité internationale	30h	15h
Fiscalité européenne	20h	15h
UE2 : fiscalité des personnes	CM	TD
Impôt sur le revenu	10h	
Fiscalité du patrimoine et des prélèvements sociaux	10h	
UE3 : fiscalité des entreprises	CM	TD
Principes comptables fondamentaux	20h	
TVA	30h	15h
UE4 : Fiscalité de la famille	CM	TD
Droit des régimes matrimoniaux	30h	
Droit fiscal des successions	20h	
UE5 : Langue étrangère	CM	TD
Anglais des affaires		15h
UE6 : Procédures fiscales et contentieuses	CM	TD
Principes généraux du contrôle fiscal	10h	

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

UE7 : Fiscalité des entreprises en développement	CM	TD
Fiscalité des entreprises individuelles et en société	20h	
Merge and acquisition of company	10h	
UE8 : Fiscalité de la cession des entreprises	CM	TD

Droit des entreprises en difficulté	30h	
Comptabilité d'engagement, présentation de bilan comptable et fiscal, interprétation des données chiffrées	6h	
UE9 : Fiscalité immobilière	CM	TD
Fiscalité de l'aménagement urbain	20h	10h
Fiscalité de la construction et de la gestion de l'immeuble	20h	10h
UE10 : Fiscalité locale	CM	TD
Taxes foncières	10h	
Contribution économique territoriale	10h	
UE11 : Eléments de professionnalisation	CM	TD
Anglais des affaires		15h

Article 2 : Le programme d'enseignement est assorti de mises en situation professionnelle. Les étudiants peuvent effectuer un stage, d'une durée souhaitable de deux mois, encadré par un tuteur enseignant. Le cas échéant, les étudiants peuvent opter pour le mémoire de recherche s'ils le souhaitent.

Les étudiants sont également tenus de participer à la campagne impôt sur le revenu, pendant 4 semaines, organisée sur l'un des sites de la DDFIP.

Article 3 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés les séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle et les projets individuels ou collectifs.

Article 3.1 : Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité uniquement en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 droit public parcours « droit et procédures fiscales de l'entreprise » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4.1 : L'étudiant doit réaliser un stage conventionné de deux mois dans le cadre de l'UE 11 « PPR ». Celui-ci donne lieu à un rapport de stage sans soutenance remis au responsable du master 1. A défaut de stage, l'étudiant rédigera un mémoire sans soutenance sous l'autorité du responsable de master 1 ou d'un membre de l'équipe pédagogique.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : La présence aux cours magistraux et travaux dirigés est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20.

En cas de dispense d'assiduité, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement dont les modalités d'évaluation sont définies à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : L'admission dans le Master 1 droit public parcours « droit et procédure fiscale de l'entreprise » entraîne de plein droit l'accès au Master 2 « Droit et procédures fiscales de l'entreprise », et uniquement celui-ci.

SEMESTRE 1 - MASTER 1 DROIT PUBLIC FISCALITÉ

Libellé ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Contrôle		
							Continu	Terminal	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE 1 : Territorialité des impôts	6	1	Oui	Oui					
Fiscalité internationale	3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H
Fiscalité européenne	3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H
UE 2 : Fiscalité des personnes (PPR)	6	1	Oui	Oui					
Impot sur le revenu	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
Fiscalité du patrimoine et des prélèvements sociaux	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
UE 3 : Fiscalité des entreprises	6	1	Oui	Oui					
Principes comptables fondamentaux	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
TVA	3	1	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H
UE 4 : Fiscalité de la famille	6	1	Oui	Oui					
Droit des régimes matrimoniaux	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1H
Droit fiscal des successions	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
UE 5 : Langue étrangère	3	1	Oui	Oui					
Anglais des affaires	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE 6 : Procédures fiscales et contentieuses (PPR)	3	1	Oui						
Principes généraux du contrôle fiscal	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	

MASTER 1 SCIENCE POLITIQUE

Parcours « expertise du politique et action publique »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Christine PINA, Professeure

Les objectifs de la formation consistent à former des futur.e.s cadres et spécialistes en mesure d'apporter des savoirs et savoir-faire pour permettre à des institutions, organisations, associations ou groupements d'intérêt de prendre des décisions équilibrées et cohérentes avec leurs moyens. La formation est donc particulièrement destinée aux étudiant.e.s intéressé.e.s par les transformations des systèmes sociaux et les problématiques liées au gouvernement des sociétés contemporaines aux niveaux local, national et international.

Il s'agit également, et plus généralement, de former des futur.e.s diplômé.e.s parfaitement qualifié.e.s dans le domaine de la science politique et ayant bénéficié de l'ouverture à d'autres apports disciplinaires, gages de leur compréhension des enjeux et des contraintes des décideurs et de leur maîtrise de problématiques complexes.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 science politique parcours « science politique approfondie » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « action publique et politique » :

Libellé	CM	TD
Elections et partis politiques	30h	
Inégalités, redistribution, lutte contre les discriminations	30h	
Election et inégalités		20h

Article 1.1.2 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « institutions politiques »

Libellé	CM	TD
Droit des collectivités territoriales	30h	
Politique comparée	30h	20h

Article 1.1.3 : Les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « anglais appliqué au politique – S1 »

Libellé	TD
Anglais appliqué au politique 1	20h

Article 1.1.4 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre le séminaire de l'UE « construire une recherche en sciences sociales »

Libellé	CM
Construire une recherche en sciences sociales	8h

Article 1.1.5 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « enquêtes et pratiques de recherche »

Libellé	TD
Enquêtes et pratiques de recherche	30h

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « Savoirs de l'action publique » :

Libellé	CM	TD
Etat et action publique : mutations et adaptations	30h	20h
Pouvoir local et territoires	30h	

Article 1.2.2 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « Union Européenne »

Libellé	CM	TD
Union Européenne : institutions, acteurs, pratiques	30h	

Article 1.2.3 : Les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « anglais appliqué au politique – S2 »

Libellé	TD
Anglais appliqué au politique 2	20h

Article 1.2.4 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre les enseignements et séminaires de l'UE « enquêtes et pratiques de recherche »

Libellé	CM	TD
Enquêtes et pratiques de recherche 2		20h
Finaliser une recherche	8h	

Article 2 : les étudiants doivent rédiger un mémoire de recherche dans le cadre de l'UE « défendre une recherche en sciences sociales ».

Article 3 : Les étudiant.e.s sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux, travaux dirigés, séminaires, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle et les projets individuels ou collectifs.

Les étudiant.e.s peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salarié.e.s, sportif.ve.s de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 science politique parcours « science politique approfondie » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant.e y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4.1 : Le séminaire « Enquête et pratiques de recherche (semestre 1 et 2) » donne lieu à une évaluation de l'avancée des travaux de l'étudiant dans le cadre de sa recherche annuelle. L'évaluation repose sur la présentation orale et écrite de ses travaux, mais également sur sa participation au cours « finaliser une recherche » concernant le second semestre.

Article 4.2 : Les étudiants devront rédiger un rapport de recherche, noté et obligatoire pour tous les étudiants dans le cadre de l'UE « défendre une recherche en sciences sociales ». Une soutenance du rapport de recherche est organisée devant un jury et entre dans la notation finale. La date de soutenance est imposée par le responsable pédagogique.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant.e y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant.e sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.e.

Exception : en cas de dispense d'assiduité, le TD « enquêtes et pratiques de recherches » se verra attribué la note du mémoire.

Article 9 : Les étudiant.e.s peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.e.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : L'admission dans ce master 1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au parcours de master 2 voulu par l'étudiant.e. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine de la commission pédagogique.

SEMESTRE 1 - SCIENCE POLITIQUE EPAP

Libellé ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Contrôle Continu		Contrôle terminal (CT)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE Action publique & politique	6	4	Oui	Oui						
ECUE Elections et partis politiques CM		1,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
ECUE Inegalites. redistribution. lutte contre discrimination		1,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
TD elections et inegalites		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE Anglais applique au politique semestre 1	3	1	Oui	Oui						
ECUE Anglais applique au politique semestre 1		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE Construire une recherche en sciences sociales	9	1,5	Oui	Oui						
ECUE Construire une recherche en sciences sociales		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		1			
UE Enquetes et pratiques de recherche	6	1,5	Oui	Oui						
ECUE Enquetes et pratiques de recherche 1		1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/ Mémoire		
UE Institutions politiques	6	4	Oui	Oui						
ECUE Droit des collectivites territoriales		1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
ECUE Politique comparee CM		1,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
ECUE Politique comparee TD		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			

SEMESTRE 2 - SCIENCE POLITIQUE EPAP

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Contrôle Continu (CC)	#REF!	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE Anglais applique au politique semestre 2	3	1	Oui	Oui					
ECUE Anglais applique au politique semestre 2		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE Defendre une recherche en sciences sociales (memoire)	15	5	Oui	Oui					
ECUE Defendre une recherche en sciences sociales (memoire)		1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/ Mémoire	
UE Savoirs de l'action publique	6	4	Oui	Oui					
ECUE Etat et action publique : Mutations et adaptations CM		1,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
ECUE Pouvoir local et territoires CM		1,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Etat et action publique TD		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE Techniques d'enquete en sciences sociales	3	1,5	Oui	Oui					
ECUE Enquetes et pratiques de recherche 2		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Finaliser une recherche									
UE Union europeenne	3	1,5	Oui	Oui					
ECUE Union europeenne : Institutions. acteurs. pratiques		1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	

MASTER 1 SCIENCE POLITIQUE

Parcours « Migration studies »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Lucie BARGEL, Maîtresse de conférences

Ce Master 1 offre une connaissance approfondie en science politique, avec des cours dispensés en français ainsi qu'une première spécialisation dans le domaine des migrations et des questions ethniques à travers 2 cours multidisciplinaires dispensés en anglais et un éventuel choix de sujet mémoire en lien avec les enjeux migratoires. Ceux-ci sont dispensés par des enseignant(e)s provenant de différentes disciplines (sociologie, science politique, droit, histoire).

I. Organisation

L'organisation du Master 1 science politique parcours « migration studies » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « action publique et politique » :

Libellé	CM	TD
Elections et partis politiques	30h	
Inégalités, redistribution, lutte contre les discriminations	30h	
Election et inégalités		20h

Article 1.1.2 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « institutions politiques »

Libellé	CM	TD
Politique comparée	30h	20h

Article 1.1.3 : Les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « anglais appliqué au politique – S1 »

Libellé	TD
Anglais appliqué au politique 1	20h

Article 1.1.4 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre le séminaire de l'UE « construire une recherche en sciences sociales »

Libellé	CM
Construire une recherche en sciences sociales	8h

Article 1.1.5 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « enquêtes et pratiques de recherche »

Libellé	TD
Enquêtes et pratiques de recherche	30h

Article 1.1.6 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « champs des sciences sociales 1 (migration studies) »

Libellé	CM	TD
Introduction to migration studies 1	18h	6h

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « Savoirs de l'action publique » :

Libellé	CM	TD
Etat et action publique : mutations et adaptations	30h	20h

Article 1.2.2 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « Union Européenne »

Libellé	CM	TD
Union Européenne : institutions, acteurs, pratiques	30h	

Article 1.2.3 : Les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « anglais appliqué au politique – S2 »

Libellé	TD
Anglais appliqué au politique 2	20h

Article 1.2.4 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre les enseignements et séminaires de l'UE « enquêtes et pratiques de recherche »

Libellé	CM	TD
Enquêtes et pratiques de recherche 2		20h
Finaliser une recherche	8h	

Article 1.2.5 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « champs des sciences sociales 2 (migration studies) »

Libellé	CM	TD
Introduction to migration studies 2	18h	6h

Article 2 : les étudiants doivent rédiger un mémoire de recherche dans le cadre de l'UE « défendre une recherche en sciences sociales ».

Article 3 : Les étudiant.e.s sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux, travaux dirigés, séminaires, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle et les projets individuels ou collectifs.

Les étudiant.e.s peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salarié.e.s, sportif.ve.s de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 science politique parcours « migration studies » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant.e y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4.1 : Le séminaire « Enquête et pratiques de recherche (semestre 1 et 2) » donne lieu à une évaluation de l'avancée des travaux de l'étudiant dans le cadre de sa recherche annuelle. L'évaluation repose sur la présentation orale et écrite de ses travaux, mais également sur sa participation au cours « finaliser une recherche » concernant le second semestre.

Article 4.2 : Les étudiants devront rédiger un rapport de recherche, noté et obligatoire pour tous les étudiants dans le cadre de l'UE « défendre une recherche en sciences sociales ». Une soutenance du rapport de recherche est organisée devant un jury et entre dans la notation finale. La date de soutenance est imposée par le responsable pédagogique.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant.e y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant.e sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.e.

Exception : en cas de dispense d'assiduité, le TD « enquêtes et pratiques de recherches » se verra attribué la note du mémoire.

Article 9 : Les étudiant.e.s peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.e.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : L'admission dans ce master 1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au parcours de master 2 voulu par l'étudiant.e. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine de la commission pédagogique.

SEMESTRE 1 - M1 SCIENCE POLITIQUE

Libellé ELP	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Contrôle Continu		Contrôle terminal (CT)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Option Science politique et etudes migratoires	30									
UE Anglais applique au politique semestre 1	3	1								
ECUE Anglais applique au politique semestre 1		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE Champs des sciences sociales 1 (migration studies)	6	1,5								
ECUE Introduction to migration studies 1 (parcours MS)		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE Construire une recherche en sciences sociales	9	1,5								
ECUE Construire une recherche en sciences sociales		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		1			
UE Elections et partis politiques	3	4								
ECUE Elections et partis politiques CM		1,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	3h
ECUE Inegalites. redistribution. lutte contre discrimination		1,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	3h
TD elections et inegalites		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE Enquetes et pratiques de recherche	6	1,5								
ECUE Enquetes et pratiques de recherche 1		1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				Rapport/ Mémoire	
UE Institutions politiques	3	2,5								
ECUE Politique comparee CM		1,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)				Oral	
ECUE Politique comparee TD		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			

MASTER 1 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Jean-Christophe MARTIN

Professeur de droit public et Directeur de l'Institut de la Paix et du Développement

La mention de master "Droit international et droit européen" (DIDE) vise à permettre à ses diplômés de disposer des compétences décisives pour l'exercice d'une activité professionnelle ou de recherche dans les domaines du droit international et du droit européen.

La formation se caractérise par une spécialisation sur des secteurs majeurs d'activité juridique à forte dimension internationale, au travers d'une approche combinée des ordres juridiques internationaux et régionaux, de leurs rapports et effectivité.

Six parcours sont proposés au sein de la mention :

- Sécurité internationale, défense, intelligence économique
- Droit de la mer et des activités maritimes
- Droit et pratique du commerce international
- Droit économique de l'Union européenne
- Gouvernance et financement du développement
- Migration Studies.

La 1ère année de Master de la mention DIDE est essentiellement en tronc commun, les enseignements étant suivis par les étudiants des différents parcours.

La spécialisation des parcours est ainsi réalisée principalement au cours de la seconde année de Master.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

La formation de Master mention « Droit international et droit européen » est sélective.

L'accès à la mention DIDE repose sur une évaluation des candidatures, qui est opérée pour l'ensemble du cycle de master (deux ans) à l'entrée dans celui-ci, au niveau de la première année de master, donc. Ces candidatures sont présentées pour un ou plusieurs parcours (classés par ordre de préférence), et la sélection est opérée par la commission compétente (dont les décisions sont notifiées) au regard de ce choix. Un(e) étudiant(e) sélectionné(e) pour le Master DIDE est donc inscrit(e) dès la première année de Master dans un des six parcours. La validation de l'année de M1 ouvre l'accès au Master 2 dans le parcours pour lequel l'étudiant(e) avait été sélectionné(e) à l'entrée du M1.

Un(e) étudiant(e) inscrit(e) en M1 peut présenter une demande de changement de parcours en cours de Master 1. Un tel changement est décidé au terme d'une procédure de sélection interne à la mention : la demande est soumise, en fin d'année de Master 1, à la commission de sélection compétente. En cas de refus, l'étudiant(e) poursuit sa formation en deuxième année dans le parcours d'inscription initiale. Un(e) étudiant(e) ayant validé les 60 crédits ECTS d'une première année de Master pertinente, soit dans un autre établissement, soit dans une autre mention de Master d'Université Côte d'Azur, peut être admis(e) à poursuivre son cursus en deuxième année de Master DIDE. Cette admission repose sur une procédure de sélection établie en tenant compte, outre du dossier présenté, des capacités d'accueil au sein de la formation.

La sélection, à l'entrée du Master, est opérée sur dossier. Elle suppose que l'étudiant(e) soit titulaire de la Licence, dans le même domaine de formation (droit) en principe, avec le choix des matières fondamentales (droit international ; droit de l'Union européenne) comme matières accompagnées de TD au cours du cursus de Licence.

A titre exceptionnel, les étudiants titulaires de 180 crédits correspondant à un diplôme de Licence (française ou étrangère, de niveau équivalent) dans les disciplines voisines (droit et relations internationales, sociologie, philosophie, histoire, géopolitique...) peuvent candidater.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation. La maîtrise de la langue anglaise étant indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen, des cours d'anglais et/ou en anglais sont dispensés dans le cadre de la formation. La maîtrise de la langue anglaise est ainsi un critère d'évaluation du dossier, plus ou moins élevé selon les parcours.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 Droit International et droit Européen se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 DIDE est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière suivante :

Article 1.1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements suivants :

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Droit international privé						6
Droit international privé	30h		1	CT écrit	3 h	
Droit international privé		15h	0.5	CC		
UE : Contentieux de l'Union Européenne						6
Contentieux de l'Union européenne	30h		1	CT écrit	3 h	
Contentieux de l'Union européenne		15h	0.5	CC		
UE : Droit International et Européen de l'environnement						3
DIE de l'environnement	30h		1	CT écrit	2 h	
UE : Droit des organisations internationales						3
Droit des organisations internationales	20h		1	CT écrit	2 h	
UE : Droit des relations extérieures de l'UE						3
Droit des relations extérieures de l'UE	30h		1	CT oral		
UE : Projet professionnel et de recherche						6

Approche théorique et pratique du contentieux international		30h	1	CC		
Common Law		15h	0.5	CC		
Méthode de recherche juridique		20h	1	CC		
Anglais		15h	0.5	CC		

Article 1.1.2 : Les étudiants doivent suivre un des deux enseignements ci-dessous, selon le parcours de Master 2 choisi :

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Choix Parcours 1^{er} semestre						3
DIE des nouvelles technologies (tous parcours sauf MS)	20h		1	CT oral		
Introduction to Migration Studies (parcours MS uniquement)	20h		1	CT écrit	3 h	

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière suivante.

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements suivants :

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Droit international du commerce						6
Droit international du commerce	30h		1	CT écrit	3 h	
Droit international du commerce		15h	0.5	CC		
UE : Droit international et européen des droits de l'homme						3
DIE des droits de l'homme	20h		1	CT oral		
UE : Droit international des espaces						3
Droit international des espaces	20h		1	CT écrit	2 h	
UE : Droit international et européen des migrations						3
Droit international et européen des migrations	30h		1	CT oral		
UE : Droit international et européen des ressources naturelles de l'énergie						3
Droit international et européen des ressources naturelles de l'énergie	20h		1	CT écrit	2 h	
UE : Projet professionnel et de recherche						9
Anglais		15h	0.5	CC		
Approche théorique et pratique du contentieux international – procès simulé		30h	2	CC		
Méthode de recherche juridique		20h	1	CC		

Article 1.2.2 : Les étudiants doivent suivre un des trois enseignements suivants, selon le parcours de Master 2 choisi :

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Choix Parcours 2^{ème} semestre						3
Droit de la sécurité internationale (tous parcours sauf MS et DPCI)	20h		1	CT écrit	2h	
Introduction to Migration Studies (parcours MS uniquement)	20h		1	CT écrit	3 h	
Droit du commerce international (parcours DPCI uniquement)	30h		1	CT écrit	3 h	

Article 2 : La détermination des enseignements est opérée en fonction du parcours d'inscription, pour les deux semestres, au moment de la campagne d'inscription pédagogique par la gestionnaire de scolarité. Aucun changement n'est autorisé en cours d'année, tout éventuel changement de parcours n'étant autorisé qu'en fin d'année de master 1.

Article 3 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (saliés, sportifs de haut niveau, etc.). Cette demande est acceptée ou refusée par l'administration sur la base de l'examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 Droit international et droit européen est réalisé selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de master.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4 . Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 1.

Article 8 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point, qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'Université Côte d'Azur, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 ;
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20 ;
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20.



MASTER 2 DROIT ECONOMIQUE DE L'UNION EUROPEENNE

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 202~~32~~-202~~43~~

Responsables pédagogiques : Nicolas PIGEON / Mehdi MEZAGUER

Maîtres de conférences en droit public

Le parcours « Droit économique de l'Union européenne » a pour objectif de former des juristes spécialisés et de haut niveau en droit de l'Union européenne, aptes à utiliser leurs connaissances du droit de l'Union dans différents contextes, que ce soit au sein des institutions, des entreprises, des ONG, des cabinets d'avocats ou encore de la magistrature. Il s'agit de former de véritables juristes européens ayant une appétence particulière pour les questions de droit économique. Dans cette optique, la formation entend tenir compte des besoins réels de tous les acteurs du droit de l'Union européenne afin de former des juristes à même d'y répondre dans les plus brefs délais.

Le parcours répond en effet à une véritable demande dans les cabinets d'avocats, de conseils, dans les entreprises, dans les organisations professionnelles, dans les cabinets de relations publiques, dans les administrations nationales et internationales, pour ne citer que ces débouchés. Ce diplôme intègre notamment la montée en puissance du droit européen appliqué aux affaires et plus largement au marché de l'Union européenne. Pour tirer le meilleur bénéfice de la complémentarité entre les aspects pratiques et théoriques, la formation fait intervenir aussi bien des enseignants-chercheurs que des praticiens, qu'ils soient avocats, fonctionnaires exerçant dans les institutions de l'Union ou juristes d'entreprise.

Organisation :

La durée de la formation sur une année universitaire est de 231 heures effectives de cours, hors stage. Le Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » est divisé en deux semestres. Les enseignements du premier semestre se composent de modules obligatoires, traitant des aspects fondamentaux du droit économique de l'Union européenne : droit approfondi du marché intérieur, droit de l'action économique extérieure de l'Union, droit de la concurrence de l'Union, droit des aides d'État et droit des services financiers européens pour les trois premières unités. La dernière unité du premier semestre se compose d'un cours sur la gouvernance européenne des données et deux modules de méthodologie relatifs, pour le premier, au stage et au mémoire, et, pour le second, au concours européen de plaidoirie *European Law Moot Court competition*.

Le second semestre porte essentiellement sur le projet professionnel et de recherche de l'étudiant mais il contient également des enseignements de spécialisation. La première unité se compose d'un programme approfondi relatif aux procédures et contentieux applicables aux affaires européennes. L'unité suivante, relative aux réglementations d'accompagnement du marché, comporte trois matières : la protection des consommateurs, les réglementations environnementales et le droit international et européen de la propriété intellectuelle (le cours, dispensé en anglais, est intitulé : *international and european intellectual property law*). La troisième unité est relative aux dispositifs de financements de l'Union européenne. Elle comporte deux matières : aides et financements de l'Union européenne (financements internes à l'Union) et financements européens de la coopération au développement (financements dans le cadre de l'action extérieure de l'Union). La quatrième et dernière unité du semestre 4, outre le stage ou mémoire, contient un séminaire de montage de projets européens, et un encadrement pour la participation au concours international de plaidoirie (ELMC).

Débouchés :

Les perspectives professionnelles sont placées au premier plan des objectifs à atteindre par l'équipe enseignante, les futurs diplômés peuvent alors envisager les professions suivantes : juriste auprès des institutions européennes, fonctionnaire national ou international (fonction publique nationale, de l'Union européenne ou d'une autre organisation internationale, ou encore dans les services européens des collectivités territoriales), juriste auprès d'organisations non gouvernementales, juriste en entreprise, avocat spécialisé, magistrat, membre de cabinets de conseil et de lobbying. Le master s'appuie également sur un réseau d'anciens étudiants et d'enseignants actifs dans formation, notamment par le biais d'un groupe sur le réseau LinkedIn :

(<https://www.linkedin.com/company/76569455/admin/>)

De plus, le parcours offre aux étudiantes et aux étudiants des connaissances solides qui peuvent servir à poursuivre une formation en passant des concours administratifs (par exemple dans la fonction publique de l'Union européenne), ou à s'inscrire dans des classes préparatoires au métier d'avocat (IEJ) ou aux concours de la magistrature (permettant l'accès à l'ENM).

Enfin, compte tenu de sa dimension théorique, le parcours permet aussi aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre leur formation à l'Université dans le cadre d'un doctorat.

Adossement à la recherche :

Master adossé au LADIE (Laboratoire de droit international et européen)

Les + de la formation :

Possibilité de suivre le Master en alternance ou en formation continue.

Formation complète sur le droit du marché européen

Participation au célèbre concours de plaidoirie européen « European Law Moot Court Competition (ELMC) » et à la clinique juridique AJIRE.

Intervention régulière d'enseignants et de praticiens du droit de l'Union européenne de haut niveau

Cycle de conférences mensuelles dans le cadre de la Chaire Jean Monnet du LADIE

Compétences :

- Aptitude à accompagner les entreprises, les collectivités publiques, les organisations non gouvernementales et les associations dans la maîtrise des législations de l'Union européenne.
- Prévention des risques liés à la méconnaissance des réglementations européennes.
- Capacité à anticiper les changements normatifs issus de l'Union européenne.
- Gestion des contentieux liés à l'application et à l'interprétation du droit de l'Union européenne.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Le Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » s'adresse aux étudiantes et aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence en droit international et/ou européen, en droit public économique ou en droit des affaires, sans être totalement fermé aux autres spécialités. Le parcours des candidats doit être cohérent, en ce qui concerne les matières suivies, la maîtrise du français et de l'anglais et la volonté de poursuivre l'étude approfondie des matières centrales du droit de l'Union européenne, en particulier dans ses aspects liés au marché. La formation est également ouverte aux diplômés d'autres formations qui justifient de solides prérequis. Le parcours est ouvert aux candidats en formation continue et à l'alternance. L'admission se fait par sélection sur dossier.

Dépôt de dossier via la plateforme eCandidat à partir de mai : télécharger les documents nécessaires (photo d'identité récente, copie du passeport (ou carte d'identité), derniers diplômes et détail des cours et notes, lettre de motivation en français ou en anglais, CV en français ou en anglais et, éventuellement, une ou deux lettres de référence (en anglais ou français).

Formation initiale
 Formation continue
 Formation en alternance

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen.

I. Organisation

L'organisation du Master 2 Droit Economique de l'Union Européenne se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Droit approfondi du marché intérieur						6
Droit approfondi du marché intérieur	15h		2	CT écrit	3 h	
Droit approfondi du marché intérieur		15h	1	CC oral		
UE : Droit de l'action économique de l'Union européenne						6
Droit de l'action économique de l'Union européenne	15h		2	CT écrit	3 h	
Droit de l'action économique de l'Union européenne		15h	1	CC oral		
UE : Spécialisation en droit économique						6
Droit de la concurrence de l'Union européenne	15h		2	CT écrit	3 h	
Droit des aides d'États	15h		2	CT écrit	3h	
Droit européen des services financiers	15h		1	CT écrit	3 h	
UE : Projet professionnel et de recherche						12
Méthodologie du rapport de stage		1.5h	1	CC		
Droit spécial de la protection des données personnelles	10h		1	CT écrit	1 h	
Préparation à la European Law Moot Court		4.5h	2	CC		

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Procédures et contentieux applicables aux affaires européennes						6
Procédures et contentieux applicables aux affaires européennes	20h		2	CT écrit	3 h	
Procédures et contentieux applicables aux affaires européennes		10h	1	CC écrit		

UE : Réglementations d'accompagnement						6
Protection des consommateurs	15h		1	CT écrit	3 h	
Réglementations environnementales	15h		1	CT écrit	3 h	
International and european intellectual property law	15h		1	CC		
UE : Dispositifs de financement européens						6
Aides et financements européens	15h		1	CC		
Financement européen de la coopération au développement	20h		1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche						12
Stage OU			3			
Mémoire			4			
Montage de projets européens		5	1	CC		
European Law Moot Court Competition			1	CC		

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de haut niveau, etc.) L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 « Droit économique de l'Union européenne » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 3 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 5 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 6 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 2.

il y a une note éliminatoire uniquement pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4 qui est de 07/20.

Article 7 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 8 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 9 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 10 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 11 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

MASTER 2 DROIT DE LA MER ET DES ACTIVITES MARITIMES

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsables pédagogiques : Anaïs LAGELLE/ Magali LEHARDY

Maîtres de conférences

La formation vise une spécialisation juridique de haut niveau dans le secteur du droit de la mer et des activités maritimes, à travers le prisme environnemental lors de ses applications dans le milieu marin et de l'aménagement du littoral. Ce Master a également la particularité de sensibiliser les juristes aux questions scientifiques et techniques, indispensables à leur formation de juriste en droit de la mer.

TYPES D'EMPLOI ACCESSIBLES

Fonction d'encadrement pour les opérateurs publics et privés ; juristes en entreprise ; juriste dans les administrations centrales et les collectivités locales (tant nationales qu'étrangères) ; avocat ; magistrat (judiciaire et administratif) ; juriste d'organisation internationale ; juriste dans les ONG à vocation maritime et environnementale ; journaliste.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen. Des cours d'anglais et en anglais sont ainsi dispensés dans le cadre de la formation.

I. Organisation

L'organisation du Master 2 Droit de la Mer et des Activités Maritimes se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 Droit de la Mer et des Activités Maritimes est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Droit de la mer						6
Droit de la mer	20h		2	CT écrit	3 h	
Droit de l'environnement marin	20h		2	CT écrit	3 h	
UE : Environnement marin						6
Droit des aires marines protégées		15h	1	CC		
UE : Transports maritimes						6
Droit international et européen des transports maritimes	20h		1	CT écrit	3 h	
Régulation environnementale des transports maritimes	15h		1	CC		
Droit social des gens de la mer		15h	1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche						12
Science marine et développement durable		15h	1	CC		
Anglais		15h	1	CC		
Méthodologie			1	CC		

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Ressources marines						6
Droit des ressources biologiques et génétiques marines	15h		2	CT écrit	3 h	
Droit des ressources énergétiques et minérales	15h		2	CT écrit	3 h	
UE : Sécurité en mer						3
Droit international et européen de la sécurité en mer	20h		2	CT écrit	3 h	
Action de l'Etat en mer		10h	1	CC		
UE : Droit de l'aménagement et de la protection du littoral						3
Droit de l'aménagement et de la protection du littoral	20h		2	CT écrit	3 h	
Droit portuaire et droit de plaisance	15h		1	CC		
Gestion intégrée des zones côtières		10h	1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche						18
Stage OU mémoire			3			
Anglais		15h	1	CC		

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit Economique de l'Union Européen se déroule selon les modalités suivantes :

Article 3 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 5 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 6 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4 . Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 2.

Article 7 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 8 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 9 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 10 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 11 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

MASTER 2 DROIT ET PRATIQUE DU COMMERCE INTERNATIONAL

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable pédagogique : Giulio Cesare GIORGINI

Maître de conférences en droit privé

La mention de master « Droit et pratique du commerce international » (DPCI) vise à :

En formation initiale, permettre :

- d'acquérir une spécialisation en droit des affaires internationales dans la perspective des professions libérales (avocats, experts agréés auprès des tribunaux, etc.),
- d'accéder à des fonctions de juristes d'entreprises impliquant une bonne spécialisation internationale,
- de postuler à des postes de fonctionnaires internationaux dans les organisations internationales à vocation économique ou financière, totalement ou partiellement (Banque Mondiale, OCDE, Union Européenne, etc.)

En formation continue, permettre :

- à des juristes confirmés d'acquérir une spécialisation en droit des affaires internationales,
- à des responsables d'entreprises d'être sensibilisés et de maîtriser les éléments fondamentaux du droit des affaires internationales ;
- à des responsables tant publics que privés, titulaires de diplômes ou d'une expérience non juridique dans le secteur des affaires, d'appréhender les éléments juridiques des affaires internationales,
- à des fonctionnaires étrangers, relevant notamment de pays en développement et de pays émergents, d'acquérir ou d'approfondir une spécialisation en la matière.

Le Parcours M2 DPCI est ouvert à l'alternance (contrat de professionnalisation).

TYPES D'EMPLOI ACCESSIBLES

Avocat spécialisé dans le droit des affaires internationales ; Juriste en banque d'investissement ; Juriste en cabinet d'audit ; Juriste d'entreprise ; Négociateur à l'international ; Cadre supérieur généraliste d'entreprise ; Juriste dans une administration opérant dans le domaine du commerce extérieur ou de l'investissement.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Cette formation s'adresse aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence, en Droit international et/ou Droit européen ou en Droit des affaires, sans être fermé aux autres spécialités. Elle est également ouverte à des politistes et économistes ainsi qu'aux étudiants ayant un diplôme équivalent à un Master 1 et qui justifient des prérequis. De même, la formation est ouverte aux étudiants en formation continue et en alternance. L'admission se fait par sélection sur dossier.

LANGUES

Les enseignements « Transnational Commercial Law & Litigation », « International Business Operations », « Practice of international negotiation » (Semestre 1), « Customary Law », « Mergers & Acquisitions » et « International and European Protection of Intellectual Property » (Semestre 2) sont dispensés en langue anglaise. De plus, la formation comprend aussi la préparation du *Willem C. Vis Moot*, compétition mondiale en droit de l'arbitrage commercial international et droit de la vente internationale organisée sous l'égide de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI). Par conséquent, une maîtrise de la langue anglaise tant à l'écrit qu'à l'oral est un prérequis pour suivre le parcours M2 *Droit et Pratique du Commerce International*.

Les autres enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, est un prérequis pour suivre le parcours.

I. Organisation

L'organisation du Master 2 Droit et pratique du commerce international se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 *Droit et pratique du commerce international* est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements du semestre 3.

Article 1.1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Droit international des affaires						6
<i>Transnational Commercial Law & Litigation</i>	20h		2	CCI		
Droit européen de la concurrence	15h		2	CT écrit	3 h	
UE : International Business Operations						3
<i>International Business Operations</i>	20h		2	CC + CT écrit	3 h	
UE : Financement et fiscalité du commerce international						6
Droit international des services financiers	20h		1	CCI		
Fiscalité internationale	15h		1	CCI		
UE : Projet professionnel et de recherche						15
Comptabilité et analyse financière	15h		1	CCI		
Gestion de l'entreprise et environnement	15h		1	CCI		
<i>Practice of international negotiation</i>	15h		1	CCI		
Contraintes éthiques et juridiques des affaires internationales	15h		1	CCI		

Article 1.2 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements du semestre 4.

Article 1.2.1 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Contentieux des opérations du commerce international						6
<i>Customary law</i>	20h		2	CCI		
Procédure et contentieux applicables aux affaires européennes	20h		2	CT écrit	3 h	
UE : Mergers & acquisitions						3
<i>Mergers & Acquisitions</i>	20h		2	CC + CT écrit	3 h	
UE : Approche des risques du commerce international						6
Approche juridique des risques souverains et <i>corporate</i>	15h		1	CC		
<i>Doing business</i> et normalisation du risque juridique	15h		1	CC		
<i>International and European protection of intellectual property</i>	15h		1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche						15
Rapport de stage OU rapport de mission OU mémoire			2			
<i>Willem C. Vis Moot</i>		7,5h	1	CC		

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit et pratique du commerce international se déroule selon les modalités suivantes :

Article 3 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 5 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 6 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 2.

Article 7 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'*Engagement Center* d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par *UCA Sports*. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 8 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 9 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 10 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

MASTER 2 GOUVERNANCE ET FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsables pédagogiques : Annie-Anouch BEAUDOUIN et Daniel VENTURA

Maîtres de conférence en droit public

Le parcours Gouvernance et financement du développement offre aux étudiantes et étudiants une formation juridique multidimensionnelle, les formant tout autant aux enjeux du financement de l'aide internationale au développement qu'aux outils contemporains de la gouvernance politique, économique, sociale et environnementale à l'échelle mondiale et régionale. Il intègre en outre un volet « investissements », dont l'objet consiste à saisir la fonction du développement dans les investissements internationaux. Résolument tourné vers l'interdisciplinarité et la complémentarité des savoirs, le parcours envisage également la justice sociale globale au travers d'enseignements d'ouverture en anthropologie du développement.

Les enseignements du parcours sont dispensés par des enseignants-chercheurs et praticiens d'organisations internationales et d'ONG. Les étudiants acquerront ainsi une compréhension intellectuelle des questions de développement au cours d'enseignements et d'exercices théoriques (dissertations, rapport de recherches, mémoires, exposés), mais aussi une approche pratique de ces questions au travers d'exercices (guidés par des professionnels) tels que l'élaboration de projets ou la résolution de cas pratiques.

La compréhension globale des questions de développement permettra aux diplômés du Master 2 Gouvernance et Financement du Développement d'exercer des fonctions dont ils sauront saisir les enjeux et maîtriser les interactions avec d'autres fonctions et d'autres secteurs : cette compréhension globale est une compétence indispensable afin de pouvoir évoluer professionnellement dans un monde qui exigera toujours davantage de mobilité et d'adaptation.

De par la diversité et la qualité de ses enseignements, le parcours Gouvernance et financement du développement offre des perspectives professionnelles très variées, tant du point de vue des fonctions que des secteurs envisagés :

- Banques et fonds multilatéraux de développement
- Organisations internationales
- Organisations non gouvernementales (ONG)
- Agences gouvernementales
- Collectivités territoriales
- Agences nationales d'aide au développement
- Concours de la fonction publique nationale et territoriale
- Enseignement supérieur
- Juriste d'entreprise
- Conseil juridique
- Elaboration et gestion de projets

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Le Master 2 Gouvernance et Financement du Développement s'adresse aux étudiant.e.s juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé de préférence en droit international et/ou européen, sans être fermé aux autres spécialités, notamment aux politistes et aux économistes ainsi qu'aux universitaires ayant un diplôme équivalent à un Master 1 et qui justifient des prérequis en cohérence avec les thématiques du parcours.

La candidature s'effectue sur la plateforme e-candidat (pour les candidat.e.s français et candidat.e.s étranger.e.s hors procédure Etudes en France CEF) où vous devrez télécharger les documents nécessaires : photo récente, copie du passeport ou de la carte d'identité, diplômes accompagnés des justificatifs des notes obtenues, lettre de motivation, CV, et éventuellement lettres de référence.

Le parcours est aussi ouvert aux étudiant.e.s en formation initiale, formation continue, ainsi que reprise d'études. Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, consulter la page dédiée : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen. Des cours d'anglais sont ainsi dispensés dans le cadre de la formation.

I. Organisation

L'organisation du Master 2 Gouvernance et financement du développement se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 Gouvernance et financement du développement est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Droit international du développement						3
Les PED dans le système commercial multilatéral	10h		1	CC		
La conditionnalité de l'aide publique au développement	10h		1	CC		
UE : Gouvernance et développement						6
Gouvernance et développement	20h		2	CT écrit	3 h	
Séminaire d'approfondissement : lutte contre la corruption		10h	1	CC		
UE : Gestion durable du développement						6
Environnement et développement	20h		1	CC		
Financement du développement	20h		2	CT écrit	3 h	
UE : Ouverture sur d'autres disciplines						3
Anthropologie du développement	15h		0.5	CC		
Eau, société et développement	15h		0.5	CC		

UE : Projet professionnel et de recherche						12
Anglais		15h	0.5	CC		
Elaboration et gestion d'un projet de développement		20h	1	CC		

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements

Libellé	CM	TD	Coef	CT/CC	Durée	ECTS
UE : Cadre institutionnel du développement						6
Institutions publiques et privées du développement	20h		2	CT écrit	3 h	
Droit international des villes	20h		1	CC		
UE : Investissements et développement						3
Droit international des investissements	20h		2	CT écrit	3 h	
Séminaire d'approfondissement		10h	1	CC		
UE : Politique européenne de coopération au développement						3
Financement européen de coopération au développement	20h		1	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche						18
Stage OU mémoire			3			
Anglais		15h	0.5	CC		
Elaboration et gestion d'un projet de développement		20h	1	CC		

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR Lexsociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Gouvernance et financement du développement déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4 . Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 2.

Article 8 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

MASTER 2 SECURITE INTERNATIONALE, DEFENSE, INTELLIGENCE ECONOMIQUE

Formation en alternance et formation continue

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsables pédagogiques :

Anne MILLET-DEVALLE

Professeur en droit public

Julien ANCELIN

Maître de conférences en droit public

Master adossé au Laboratoire de droit international et européen (LADIE EA 7414)

Présentation de la formation

Le Master 2 SIDIE forme, depuis 2000, des spécialistes de haut niveau ayant une vision globale des enjeux de la sécurité internationale, de la défense, de l'intelligence économique, dans les domaines du droit international et européen (en particulier en droit international humanitaire, droit des armes et biens technologies à double usage et compliance, droit des espaces), de l'économie de la défense, des politiques de défense nationale et européenne, ainsi que dans le domaine de la cybersécurité et de la sécurité des données, de l'influence et du renseignement. La formation est à la fois théorique et opérationnelle, les enseignements étant assurés, dans une logique de professionnalisation, par une équipe pédagogique composée d'universitaires et de praticiens, et largement ouverte, dans le cadre d'un cycle de conférences, à des acteurs éminents du domaine de spécialisation (Ministère des Armées, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, fonctionnaires internationaux, industriels de la défense...).

Objectifs de la formation

Cette formation pluridisciplinaire offre à ses diplômés une solide culture théorique et pratique dans le domaine de la sécurité internationale.

L'acquisition de connaissances en matière d'enjeux juridiques -notamment en DIH ou dans les espaces maritime, extra-atmosphérique et cyber, politiques, économiques, ainsi que le développement de compétences en analyse géopolitique, mise en œuvre du droit des conflits armés, compliance et export control, traitement et protection des données, permet d'accéder à des fonctions d'analyse et de conception dans des administrations nationales et internationales, des organisations internationales, des ONG ainsi que dans des entreprises du secteur de la sécurité.

Insertion professionnelle

Les étudiants issus de cette spécialité peuvent prétendre exercer des métiers dans le domaine de la défense et de la sécurité et dans le domaine de l'intelligence économique, notamment :

Dans le domaine de la défense et de la sécurité :

Fonctionnaire d'État (ministère des Armées, de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de l'Economie, douanes, TRACFIN, services de renseignements-...)

Fonctionnaire territorial

Accès sur titre à l'ESM de Saint-Cyr

Accès sur titre à des emplois d'officier air-terre-mer et dans la gendarmerie

Accès sur titre aux emplois d'analyste dans les différentes directions du ministère des Armées et de l'Intérieur

Accès sur titre aux emplois des organisations internationales compétentes en matière de sécurité (OTAN, OSCE, UE, ...)

Préparation aux concours d'officiers ou de commissaires des Armées

Dans le domaine de l'intelligence économique :

Veille juridique, *Due diligence*, analyse, responsable sûreté, sécurité de l'information, *Knowledge Manager*, auditeur en IE Lobbying, affaires publiques, négociations, communication d'influence dans les secteurs liés à la défense et notamment à la délégation générale pour l'armement les secteurs sensibles traditionnels dans les secteurs concurrentiels : énergie, agroalimentaire, télécommunications, avionique, automobile dans les collectivités territoriales et les organismes parapublics notamment les Chambres de Commerce et d'Industrie (schémas régionaux d'Intelligence Economique), dans les grandes entreprises mais également dans les PME/PMI (spécialité visant à former des cadres juniors, aux compétences pluridisciplinaires ayant vocation à intégrer des équipes, ou des directions de l'Intelligence Économique)

Dans le domaine des exportations d'armements :

Export control

Compliance

Offsets

Dans le secteur humanitaire :

ONG/ associations, collectivités territoriales, fondations, organisations internationales, ... activités liées à la protection juridique dans le cadre du HCR, du CICR, ...

La spécialité est également ouverte, au titre de la formation continue, à des cadres, notamment militaires, désireux d'assurer leur reconversion dans des domaines où leurs compétences sont reconnues.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA MENTION

Cette formation s'adresse aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence, en Droit international et/ou européen ou en Droit des affaires, sans être fermé aux autres spécialités. Elle est également ouverte à des politistes et économistes ainsi qu'aux étudiants ayant un diplôme équivalent à un Master 1 et qui justifient des prérequis.

L'admission se fait par sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit International Droit Européen sur la plateforme e-candidat en mai avec un résultat mi-juin sur <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

De même, la formation est ouverte aux étudiants en formation continue.

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignements auprès d'ASURE Formation ;

tel. 04 89 15 21 50 - Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Accès aux étudiants en situation de handicap.

LANGUES

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un prérequis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international et du droit européen. Certaines conférences et séminaires se déroulent en anglais.

PREPARER LE MASTER EN ALTERNANCE

RNCP N° 36113

Ce master proposé en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation permettra d'enrichir les acquis universitaires par une mise en application dans le cadre d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements Service Alternance et Relations Entreprise. Tél. +33(0)4.89.15.25.56 /04.89.15.25.28
Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation

L'organisation du Master 2 Sécurité Internationale, Défense, Intelligence Economique se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 Sécurité Internationale, Défense et Intelligence économique est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Les étudiants disposent d'une salle de travail (214 bis) comportant une documentation spécialisée leur permettant de travailler sur leur projet professionnel encadré sous supervision des membres de l'équipe pédagogique.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements (203 heures)

Libellé	Nombres d'heures	Noms enseignants	Coef	CT/CC	Durée épreuve	ECTS
UE : Droit et économie de la défense						6
Politique et organisation de la défense	20h	A. Beaudouin, MCF HDR, Univ. Côte d'Azur	2	CC		
Economie de la défense	20h	J. Malizard, Chaire Economie de défense – IHEDN Paris	2	CC		
UE : Intelligence économique						6
IE et protection des données	35h	O. Pommeret, consultant en IE / C. Clarinard, consultant en IE	2	CT écrit	3 h	
UE : Sécurité humaine						6
Droit du désarmement et de la non-prolifération	20h	A. Millet-Devalle, Professeure des universités, Univ. Côte d'Azur	2	CT écrit	2 h	

Contrôle et exportation d'armes et BTDU	10h	G. Cavalazzi, Responsable Export-control, Airbus Group, Toulouse	1	CT écrit	1 h	
Droit international humanitaire	20h	J. Tribolo-Ferrand MCF, Univ. Côte d'Azur	2	CT écrit	3 h	
UE : Projet professionnel et de recherche						12
Méthodologie du rapport de stage ou mémoire/projet professionnel encadré	28h	A. Millet-Devalle Professeure des universités, Univ. Côte d'Azur	1	CC		
Cycle de conférences et veille informationnelle	44 h	Intervenants extérieurs (39) + A. Millet-Devalle Professeure des universités, Univ. Côte d'Azur (5h)	1	CC		
Examens : épreuves écrites Droit du désarmement + Contrôle des exportations d'armes + Intelligence économique	6h	A. Millet-Devalle Professeure des universités, Univ. Côte d'Azur				

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (172 heures)

Libellé	Nombres d'heures	Noms enseignants	Coef	CT/CC	Durée épreuve	ECTS
UE : Sécurité de l'espace						6
Droit international et européen de la sécurité en mer	20h	J.C. Martin, Professeur des universités, Univ. Côte d'Azur	2	CT écrit	3 h	
Enjeux juridiques de l'espace extra- atmosphérique	20h	J. Ancelin, MCF, Univ. Côte d'Azur	2	CC		
UE : Méthodologie de l'analyse						3

Méthodologie de l'analyse géopolitique	20h	J. Ancelin, MCF, Univ. Côte d'Azur	2	CT écrit	3 h	
UE : Enjeux de sécurité européenne						6
Défense et sécurité européenne	20h	J.C. Martin, Professeur des universités, Univ. Côte d'Azur	2	CC		
Cybersécurité européenne	20h	Ilène Choukri, docteure en droit, avocate en droit du numérique, chambre arbitrale internationale	2	CC		
UE : Projet professionnel et de recherche						12
Stage OU			3			
Mémoire	18h		4			
Cycle de conférences et de veille informationnelle	45 h	Intervenants extérieurs (30h) + A. Millet-Devalle (15h)	1	CC		
Examens : épreuves écrites Géopolitique + Sécurité en mer + cybersécurité	9 h	J. Ancelin, MCF, Univ. Côte d'Azur et J.C Martin, Professeur, Univ. Côte d'Azur				

→ **Total des heures à l'université : 375 heures**

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de l'EUR LexSociété, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat

peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Sécurité Internationale, Défense et Intelligence économique se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » aux semestres 3 et 4. Toute personne ayant obtenu une note inférieure à 07/20 à cette UE, à l'un ou l'autre semestre, ne peut valider l'année de master 2.

Article 8 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Le rapport et sa soutenance à la suite du contrat de professionnalisation en entreprise sont notés sur 20.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Coût de la formation en contrat de professionnalisation uniquement : 14 € par heure soit 5250 euros.

L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge par l'OPCO de l'entreprise ou par l'organisation de service public.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail : Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques, EDT

Moyens techniques : Salles avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Taux de réussite : 93.1 %

Taux d'insertion : 94 % à 30 mois ; 77 % à 6 mois.

(source : enquête OVE : [https://enquetes-online.univ-cotedazur.fr/report/\(T\(qqzne2jakk\)\)/r.aspx](https://enquetes-online.univ-cotedazur.fr/report/(T(qqzne2jakk))/r.aspx))

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	Année Universitaire 2023.2024
MASTER Mention : « Droit des Affaires » Droit Algorithmique et Gouvernance des Données En ALTERNANCE			 Gredeg Groupe de recherche en Droit, Économie et Gestion
Responsable : Caroline LEQUESNE-ROTH, MCF UCA			
FORMASUP PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	 C F A F P U R E M É D I T E R R A N É E	 UCA DEEP LAW FOR TECH	

Master adossé au GREDEG (Groupe de recherche en droit économie gestion) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit algorithmique et gouvernance des données » a pour finalité d'offrir une formation originale et innovante sur les enjeux juridiques des « deep technologies », grâce au programme de recherche *Deep Law for Technologies* (DL4T). La master DL4T propose un programme original, alliant droit public et droit privé, économie et initiation aux *deep tech*. Le programme associe en outre à une solide formation théorique des pratiques et des ateliers de terrain.

La formation entend, en premier lieu, développer et spécialiser les connaissances dans tous les domaines du droit qui sont confrontés aux technologies dites « disruptives ». Le but est de former le juriste de demain, dans la compréhension des enjeux technologiques. Une formation technique est apportée aux étudiants, sur des questions transdisciplinaires qui se trouvent appréhendées par le droit, l'économie, mais aussi les sciences dures (mathématiques, statistiques...). En second lieu, la formation développe des compétences nouvelles liées aux mutations de l'économie sous l'effet des technologies numériques. Le master se trouve ainsi adossé à la chaire d'excellence scientifique Alexandre Koyré, intitulée « Droit économique et Intelligence Artificielle ». Cette chaire est dédiée à la recherche fondamentale en Droit économique & IA. Elle accueille chaque année un nouveau titulaire, académique étranger, et organise une série de conférences pluridisciplinaires.

Le master propose aux étudiants l'insertion dans la FabLex : adossée au programme DL4T, la FabLex est la première unité de recherche appliquée en droit dédiée aux deep tech. Elle permet aux étudiants de prendre part à des réalisations concrètes telles que la construction de protocoles juridico-techniques au service de la compliance. Ce programme permet une implication effective des étudiants sur le terrain, au contact des acteurs tout au long de leur formation.

La formation fera intervenir universitaires (droit public, droit privé, mathématiques, informatique & économie), ingénieurs, techniciens et acteurs de terrain (avocats, DPO, administratifs, entreprises etc..).

Insertion professionnelle

La formation a vocation à former des juristes avec un bagage scientifique dans tous les métiers inhérents à la gouvernance et la protection des données, la cryptoshère (métier de la blockchain) et les processus d'administration algorithmique, au sein de l'administration comme de l'entreprise.

Cette formation vise à répondre à une demande de plus en plus forte de la part des entreprises, cabinets d'avocats et administrations. Les recruteurs peinent à trouver des profils combinant une formation juridique et des connaissances techniques solides. Il s'agit donc d'une formation de niche de plus en plus sollicitée.

La formation ouvre également la voie à la recherche

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « DAGD » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit. Une bonne maîtrise de la langue anglaise est requise

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice sur e-candidat. <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 droit des affaires de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants. Accès aux étudiants en situation de Handicap.

Préparer le Master Droit Algorithmique et gouvernance des données en alternance

Fiche RNCP 34127

Il est possible de préparer ce Master en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'université), dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise. Tél. +33(0)4.89.15.25.56.

Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de **septembre au mois de mars**. Des séminaires d'application en extérieur seront possibles.

Programme des études (sous réserve de modifications) de septembre à fin mars :

Description de la formation Semestre 3	Heures d'ensgt	Type de contrôle	Noms Enseignants	Coef.
UE1 – Droit algorithmique fondamental	6 ects			
Droit économique et I.A. (Chaire Koyré)*	20	-	Marina Teller, PR UCA	-
Introduction au Droit algorithmique I - IA et grandes notions du droit privé	15	CT/ Oral 15mn	Marina Teller, PR UCA	1
Introduction au Droit algorithmique II - IA et grandes notions du droit public	15	CT/Ecrit 2h	Caroline Lequesne-Roth, MCF UCA	1
Droit de la Gouvernance et protection des données personnelles*	20	CT/Ecrit 2h	Julie Charpenet, Doctorante	1
Droit de la protection des données approfondi*	10	CT/Ecrit 1h	Aurélie Bayle, Professionnelle	0.5
UE2 - Droit algorithmique Appliquée (1)	6 ects			
Module Droit algorithmique & Justice				
Transformation des métiers du droit et LegalTech	10	CCI	Vincent de Bonnafos, Juriste Monaco	0.5
Justice prédictive et algorithmes*	20	CT/Ecrit 2h	Raphael Mourere, Doctoran Thi-Lé-My Godefroy	1
Module Droit algorithmique & Finance				
Droit des assurances et nouvelles technologies (AssurTech)*	10	CT/Ecrit 1h	Anne Trescases, Maître de Conférences UCA	0.5
Droit de la cryptofinance & Token economy*	20	CT/Ecrit 2h	Frederic Marty, CR CNRS Rémy Ozcan, Avocat	1
Module Droit algorithmique & Action publique				
Service public de la donnée*	10	CT/Oral 15mn	Caroline Lequesne-Roth, MCF UCA	0.5
Transformation du droit public	20	CCI	Pauline Turk, Professeur UCA	1
UE3 - Droit algorithmique Appliquée (2)	6 ects			
Module Droit algorithmique & Contract				
Smart Contract et droit des obligations*	20	CCI	Eva Mouial, PR UCA	1
Blockchain et standardisation*	10	CT/Ecrit 1h	Michelle Abraham, Avocate	0.5
Module Droit algorithmique ,Concurrence et Santé				
Pratiques anticoncurrentielles et algorithmes	10	CT/Ecrit 1h	Frederic Marty, CR CNRS	0.5
Entreprise et cyber-risque*	10	CT/Ecrit 1h	Eric Rolin	0.5
Santé connectée et garanties humaines	10	CT/Ecrit 1h	David Gruson, Avocat	0.5
Module Droit algorithmique & Territories				
Gestion des risques cyber	10	CT/Ecrit 1h	Martial Le Guedard, chargé de mission Management des crises cyber à l'ANSSI	0.5

Politique de la ville et IoT (Smart City)	10	CT/Ecrit 1h	Mehdi kimri, Doctorant	0.5
DATASPHÈRE et droit international privé	10	CC/CT Oral 10mn prép. et 10mn audition	Léonie Blaszyk, doctorante	0.5
UE4 - Droit algorithmique in situ	6 ects			
Atelier d'anglais du numérique	20	CCI	Danielle Sullivan, PRAG	1
Atelier Droit algorithmique et fiction	10	-	Ugo Bellagamba, MCF Giorgini Giulio-Cesaré, MCF	-
Atelier de rédaction et pratiques contractuelles	10	CT/Ecrit 1h	Mathias Latina, PR UCA	0.5
UE5 - PPR Deep Tech	6 ects			
Ateliers d'initiation technique	15	CCI	Caroline Lequesne Roth, MCF Anaïs Ollagnier	1
Ateliers professionnels	15	CCI	Caroline Lequesne Roth, MCF	1
TOTAL	330 h			

Description de la formation Semestre 4	Heures d'ensgt	Type de contrôle	Noms Enseignants	Coef.
UE6 - Projet professionnel et de recherche	30 ects			
Soutenance Mémoire et stage		CT/Oral 30mn		3
Méthodologie de la recherche	10		Caroline lequesne Roth, MCF	NN
Culture générale de droit économique - Optionnel	10			NN
TOTAL	10 h			

* Matières mutualisées avec d'autres spécialités
 Élément facultatif semestriel : Activités bonus (max : 0,25 points)

Contrôle des connaissances

L'obtention d'une note au moins égale à 10/20 emporte l'attribution des ECTS attribués à chacune des composantes des unités d'enseignement. Dans toutes les unités, les cours donnent chacun lieu à un examen de nature variable : écrit, oral ou contrôle continu, noté sur 20.

Le rapport et sa soutenance suite au contrat en entreprise sont notés sur 60.

L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance. Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription.

La **compensation** entre les différentes matières d'une Unité d'enseignement est possible ainsi qu'à l'intérieur de chaque semestre. Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Pour obtenir le grade de Master, Mention Droit des affaires, Parcours « Droit algorithmique et gouvernance des données », les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les crédits nécessaires répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Coût de la formation en alternance

14€/heure (tarif 2021-22). Devis sur demande auprès du CFA 04.91.14.06.08

TAUX DE REUSSITE : 100%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE à 6 mois : 33.3% en emploi, 41.7% en étude, 25% en recherche d'emploi

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Contact

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.89.15.25.28 ou + 33 (0)4.89.15.25.32

Courriel : droit.scolarite.master2@univ-cotedazur.fr

Web : <https://univ-cotedazur.fr> ou droit.univ-cotedazur.fr

https://www.facebook.com/AssoM2DBF/?_tn_=%2Cd%2CP-

[R&eid=ARcn7OKx8xQUQM08VTOYX4hvlzIEBz8JDB6XVd2uTr65VQE_C6ZvUMTcsFtg6NS7NVMfilZTr2iEFyU0](https://www.facebook.com/AssoM2DBF/?_tn_=%2Cd%2CP-R&eid=ARcn7OKx8xQUQM08VTOYX4hvlzIEBz8JDB6XVd2uTr65VQE_C6ZvUMTcsFtg6NS7NVMfilZTr2iEFyU0)

<https://www.droiteconomique.org/les-masters-ii-de-la-mention-droit-economique>



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE
FACULTÉ DE
DROIT ET
SCIENCE POLITIQUE

MASTER Mention : « Droit Public »

Droit et Contentieux Publics Approfondis En APPRENTISSAGE

Responsable : Mme TÜRK, Professeur



Année
Universitaire
2023-2024



Master rattaché au laboratoire de recherche du [C.E.R.D.A.C.F.F.](#) (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation et objectifs

Le Master 2 Droit et Contentieux Publics Approfondis forme des juristes publicistes de bon niveau susceptibles de prétendre à des postes à responsabilité dans l'administration, d'intégrer par concours ou par contrat la fonction publique d'Etat, de passer l'examen du Barreau, d'intégrer un service juridique ou contentieux dans le secteur privé ou public, ou de poursuivre en doctorat de droit public.

En prolongement des enseignements dispensés en Master 1 de « Droit public », ce M2 permet de compléter et d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques en droit public, de parfaire la méthodologie et de stimuler la réflexion des étudiants, grâce à un enseignement favorisant les échanges interactifs. La formation valorise les thématiques fondamentales et d'actualité relatives aux conditions d'action de l'Etat et de l'administration, et offre la possibilité d'une spécialisation sur les divers aspects du contentieux publics, sur les problématiques des collectivités territoriales, sur les enjeux numériques de l'action publique.

Les étudiants sont formés à traiter les questions juridiques relevant du droit public (fonction publique, commande publique, urbanisme, fiscalité, management public), à prévenir et à traiter les contentieux correspondants ; à développer une stratégie contentieuse, à préparer un recours ou bâtir une défense. Ils sont amenés à rechercher et traiter les sources, entraînés à monter un dossier, à formuler un conseil juridique. Ils apprennent à structurer un travail écrit scientifique ou analytique à travers la rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage/d'alternance. Ils sont informés et invités à réfléchir et se positionner quant aux enjeux qui animent la réflexion des décideurs publics et des responsables administratifs, aux différents échelons de l'administration.

La formation est modulée, grâce à un jeu d'options, selon deux parcours (collectivités territoriales et contentieux publics). Un module d'anglais juridique et de méthodologie y est assuré ; les dispositifs de professionnalisation y sont renforcés ; une « clinique juridique » y est intégrée.

Insertion professionnelle

Le M2 ouvre aux métiers de la fonction publique d'Etat, grâce à la préparation de concours administratifs catégorie A voire A+ et B (IRA, attaché de préfecture, attaché d'administration centrale ou déconcentrée, administrateur des assemblées) voire de la fonction publique territoriale.

Il mène aussi aux métiers de la justice et notamment au Barreau (préparation du CRFPA avec spécialisation en droit public) et à la magistrature administrative (concours TA et CAA, assistant de justice auprès du tribunal administratif)

Mais aussi aux postes de juristes généralistes en droit public (marchés publics, service contentieux, service administratif et financier, conseil en affaires publiques, aménagement du territoire) dans le secteur privé (entreprises, associations) ou public (préfecture, collectivités territoriales, établissements publics, organisme publics ou para publics).

Il mène aussi aux carrières d'enseignant-chercheur.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « DCPA » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit Public de Nice sur la plateforme e-candidat :
<https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 droit Public de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants.

Accès aux personnes handicapées.

Préparer le Master en Alternance : RNCP N° 34084

Ce Master est proposé **en alternance** (1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'Université), dans le cadre **d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**.

Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise :

- Tél. +33(0)4.89.15.25.56/04.89.15.25.28

- Web: <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Maquette du M2 Droit et Contentieux publics approfondis
(sous réserve de modifications)

Description de la formation Semestre 3	Nombre d'heures	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle terminal	ECTS	Coef.	Enseignants
UE 1 - Droit public approfondi 6					
Transformations du droit public à l'ère numérique	20h	CC		3	Pauline TÜRK, Professeur des Universités
Contentieux administratif approfondi	20h	CT - ÉCRIT 03H00		3	Lucile GUILBERT, Magistrate au TA de Nice
Droit public financier	20h	CT - ÉCRIT 03H00		3	Renaud BOURGET, Professeur des Universités
UE 2 - Spécialisation 6					
Droit parlementaire et pratiques gouvernementales	20h	CC		2	G. BERGOUGNOUS / S. DE CAQUERAY / J. PADOVANI / P. TÜRK
Actions et Politiques Publiques	20h	CT - ÉCRIT 02H00		2	Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourettes Levens
Organisation et réforme de l'État	20h	CT - ÉCRIT 02H00		2	Xavier LATOUR, Doyen de la Faculté de Droit et Professeur des Universités
UE 3 - PPR - Compétences professionnelles (1 option à choisir) 3					
Fonction publique et pratique des ressources humaines (obligatoire)	15h	CC		1	Audrey FRANCESCHINI, Attachée territoriale, Directrice Générale Adjointe (DGA) en charge de l'Administration Générale à la Mairie de Saint-Jean-Cap-Ferrat
Option 1 - Clinique juridique	20h	CC		1	Anne RAINAUD, MCF-HDR Simon DABOUSSY, Avocat
Option 2 - Procédure Pénale	12h	CT – ORAL 10mn + 10mn		1	Maître Cédric PORTERON, Avocat
UE 4 - Ouverture et Langue 6					
Anglais juridique	20h	CC		1	Danielle SULLIVAN, PRAG
Culture juridique et politique	20h	CT - ÉCRIT 01H30		1	Déborah MONSCH, Ingénieure pédagogique Pauline TÜRK, Professeur des Universités
Service Public de la Donnée	10h	CT – ORAL 10mn discussion			Caroline LEQUESNE-ROTH, MCF
UE 5 - PPR Méthodologie 9					
CV et valorisation des compétences professionnelles	5h				Élodie MOULIN, Service d'orientation professionnelle
Conférences d'actualité	5h				Gaël NOFRI, Adjoint au Maire de Nice
Méthodologie du rapport de stage, du mémoire de recherche, des épreuves écrites des concours	10h				Pauline TÜRK, Professeur des Universités
Galops des épreuves écrites (Galops de 5h, 4h, 3h, 2h ou 1h, selon type : note de synthèse, note sur dossier, note du rapporteur, rédaction d'une requête, dissertation, cas pratique, questions à réponses courtes, commentaire de texte ou d'arrêt, écritures d'actes).	20h	CC		3	Intervenants diversifiés : Bernard COUROUX, François DIEU, & Pauline TÜRK
TOTAL SEMESTRE 3	245H00		30		

Description de la formation Semestre 4	Nombre d'heures	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle terminal	ECTS	Coef.	Enseignants
UE 6 - Droit public approfondi			3		
Actualités du droit administratif - Droit administratif général - Droit administratif spécial (environnement, domaine public, propriété)	30h	CC		3	Christophe TUKOV, Magistrat administratif, Juge à la Cour nationale du droit d'asile
Contentieux constitutionnel	20h	CC		3	Marc GUERRINI, Professeur de droit public Pauline TÜRK, Professeur des Universités
Contentieux européen	10h	CT – ORAL 10mn + 10mn		1	Jules LEPOUTRE
UE 7 - Spécialisation : (1 option à choisir) Parcours « Collectivités territoriales » ou « Contentieux »			3		
Contentieux de l'urbanisme et de la construction (obligatoire)	20h	CT – ÉCRIT 03H00		2	Florence. NICOUD, MCF HDR
Option 1 - Modes non juridictionnels de règlement des conflits	20h	CT – ORAL 10mn + 10mn		2	Marie-Odile DIEMER, MCF droit public
Option 2 - Institutions locales/ droit des collectivités territoriales	20h	CC		2	Florence CROUZATIER-DURAND, Professeur des Universités
UE 8 - PPR - Compétences professionnelles			9		
Galops méthodologiques (exercices écrits : note de synthèse, dissertation, consultations juridiques, cas pratique, note du rapporteur, QCM, QRC, etc..)	20h	CC		1	Intervenants diversifiés
Pratique et contentieux de la commande publique	20h	CC		2	Vanessa PARDO, Attaché territoriale, Chargée de mission Direction des contrats publics, Métropole Nice Côte d'Azur Simon DABOUSSY, Avocat
Préparation à l'oral (oral des concours, entretiens professionnels, argumentation)	20h	CC		2	Maître Isabelle WILM, Avocate
UE 9 - Approfondissement (1 option à choisir)			3		
Option 1 - Management public territorial / Smart city et urbanisme durable	20h	CT – ÉCRIT 2 * 01H00		2	David HURON, MCF HDR IAE L. PANCRAZZI, Avocat
Option 2 - Contentieux fiscal	30h	CT – ORAL 10mn + 10mn		2	Marie-Odile DIEMER, MCF droit public Philippe LUPPI, MCF-HDR Maître Pierre-Jean CIAUDO, Avocat
Option 3 - Clinique juridique / Procès simulés	20h	CC		2	Nicolas BEYLS, Magistrat administratif, Anne RAINAUD, MCF à Nice Sophia Antipolis,
UE 10 - PPR – Stage ou Mémoire de recherche			12		
Soutenance et Rapport de stage/d'alternance		CT – ORAL 30MN		2	
Grand oral (cours des UE1 et UE7)		CT – ORAL 30MN		2	
TOTAL SEMESTRE 4	180H00		30		

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Au total : 425H de formation

Organisation générale de la formation

Options et parcours :

Un choix d'options est prévu dans les UE 3, 7 et 9, aboutissant à suivre un module renforcé en « contentieux publics » OU un module renforcé en « administration et collectivités locales » avec séminaire à l'extérieur comprenant les Master class.

La validation de l'UE 10 correspond à l'évaluation du rapport de stage d'alternance, et à un grand oral devant jury portant sur les matières des UE 1 & 7.

Evaluations et examens :

Les matières, dans les unités, sont évaluées, selon les cas, dans le cadre d'un contrôle continu ou d'un examen terminal.

Pour les matières évaluées en contrôle terminal, une session d'examens est organisée par semestre.

Une seule session d'examen est organisée. La défaillance à un examen pourra, en cas de force majeure et sur décision exceptionnelle de la commission pédagogique du Master, donner lieu à un examen de rattrapage.

Obtention du diplôme

Le M2 DPCA est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation, avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, des semestres, et entre les deux semestres.

Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

Rapport d'alternance

L'étudiant doit rédiger et soutenir un rapport d'alternance dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise/établissement où s'effectue l'alternance. La soutenance du rapport a lieu devant un jury composé de deux membres, le Professeur ou Maître de Conférences référent et le référent en entreprise/établissement, éventuellement supplée, en cas d'empêchement, par une personnalité désignée par eux.

Moyens et méthodes pédagogiques

Les méthodes et techniques d'animation utilisées sont des exposés, cas pratiques, mises en situation et procès simulés. L'interaction avec les étudiants, co-acteurs de leur formation, est encouragée.

BIBLIOGRAPHIE ET MODALITÉS D'ACCÈS À UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

Accès via l'ENT dès l'inscription administrative à la plateforme Moodle, aux EDT, aux livres numériques...

Moyens techniques

Salles avec TBI ou Visioconférence, ordinateurs portables à disposition.

Coût de la formation en Alternance

Le coût de la formation en apprentissage est de 10300€.

L'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge par l'OPCO de l'entreprise ou par l'organisation de service public.

Le coût horaire est de 14€ pour les contrats de professionnalisation

Taux de réussite : 87%.

Taux d'insertion professionnelle : 16.7% en emploi, 50% en études, 33% en recherche d'emploi

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat est considéré comme une fraude. ».

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue –

Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique - Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1 : Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38 - Courriel : droit.scolarité.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Master Mention : « Droit des Affaires »
Droit des Différends d'Entreprise et du Travail
En ALTERNANCE

Responsables : J.-S. Bergé et A.-S. Ginon, Professeurs



Master adossé au CNRS GREDEG

Présentation et objectifs

Le métier de juriste spécialisé en droit de l'entreprise et du travail suppose une parfaite maîtrise du traitement des différends qui peuvent se rencontrer dans le monde économique.

Le Master 2 « Droit des différends d'entreprise et du travail » offre de revisiter l'ensemble des connaissances acquises par les étudiants dans leur parcours antérieur, tant en droit des affaires qu'en droit social, dans leur dimension stratégique.

Les différends sont appréhendés non seulement dans le contexte interne mais également international et européen.

Ils sont saisis dans :

- les rapports de marché ;
- les rapports contractuels et délictuels ;
- les rapports individuels et collectifs du travail ;
- la technique contractuelle ;
- la dimension pénale.

En choisissant leur spécialisation, soit en droit de l'entreprise (sociétés, distribution, valeurs immatérielles), soit en droit du travail (relations de travail, ressources humaines, responsabilité sociale) et en se familiarisant avec la pratique de l'anglais juridique, les étudiants se dotent d'outils complémentaires qui répondent aux attentes du monde professionnel.

Une partie significative des enseignements est assurée par des professionnels. Les exercices pédagogiques privilégient l'étude du traitement de cas.

Insertion professionnelle

La formation a pour objectif de permettre à ses diplômés d'accéder à des postes de haut niveau ou à une qualification poussée dans toutes les carrières de juristes (en entreprise, en cabinet d'avocat, comme magistrat, comme médiateur, comme juriste auprès des autorités de marché, comme négociateur dans les organismes professionnels) qui requièrent des connaissances stratégiques à même de permettre le traitement des situations de conflit.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « « Droit des différends d'entreprise et du travail » » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit. Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention droit des affaires de Nice (e-candidat).

Étudiants du M1 droit des affaires : validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue. Tel. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en Alternance ; FICHE RNCP 34127

Il est possible de préparer ce Master en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'Université), dans le cadre **d'un contrat de professionnalisation**. Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire. Tél. +33(0)4.89.15.25.56

Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques (avec des séminaires mutualisés avec d'autres spécialités de la mention affaires), dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de septembre au mois de mars. Pour les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation, un stage de 3 à 6 mois après la fin des cours ou un mémoire de recherche soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

Programme des études (sous réserve de modifications) de septembre à fin mars :

SEMESTRE 3

Description de la formation	Heures d'ensgt.	Enseignants	Coef
UE1 – Tronc commun (I) : Stratégies des différends	6 ects		
Stratégies des différends internes	20	G. Cerqueira	2
Strategies for international and European disputes	20	J.-S. Bergé	2
UE2 – Tronc commun (II) : Différends de l'entreprise et du travail	12 ects		
Traitement des différends de marché	20	F. Marty et P. Reis	1
Traitement des différends contractuels et délictuels	20	E. Mouial-Bassilana	1
Traitement des différends individuels du travail	20	A.-S. Ginon	1
Traitement des différends collectifs du travail	20	Ch. Gailhbaud	1
Technique contractuelle ¹	20	V. Hauret et E. Medina (Avocates)	1
Traitement pénal des différends de l'entreprise et du travail	20	L.Saenko	1
UE3 – Anglais juridique	3 ects		
Anglais des affaires ²	20	Ingrid Coinquet (Avocate)	1
UE4 – Parcours de spécialisation – 1 au	6 ects		

¹ Mutualisé M2JA

² Mutualisé M2JA

choix			
Parcours I : Droit de l'entreprise			
Droit des sociétés approfondi ³	20	I. Parachkévova-Racine	1
Droit de la distribution ⁴	20	E. Mouial-Bassilana	1
Droit et pratique de la protection des valeurs immatérielles de l'entreprise ⁵	20	F. Siirainen	1
Atelier pratique en droit de l'entreprise (projet tutoré)	10	Th. Vivian (avocat)	1
Parcours II : Droit du travail			
Droit du travail approfondi	20	C. Schwal (avocate)	1
Gestion des ressources humaines (IAE) ⁶	24	M. Valax	1
Responsabilité sociale des entreprises ⁷	20	A.-S. Ginon	1
Atelier pratique en droit du travail (projet tutoré)	10	C. Blanchard-Crego et P. Malgras (avocates)	1
UE 5 - Culture juridique : approches thématiques	3 ects		
Débats de droit économique (conférences)	10	J.-S. Bergé	1
Chaire Koyré ⁸	20		

Total 280 (parcours entreprise)
284 (parcours travail)

SEMESTRE 4

Description de la formation	Heures d'ensgt.	Coef
UE6 - Projet professionnel et de recherche	30 ects	
Stage en entreprise / rapport de stage ou mémoire de recherche + Soutenance		6

³ Mutualisé M2JA

⁴ Mutualisé M2JA

⁵ Mutualisé M2JA

⁶ Mutualisé avec le Master d'administration des entreprises (IAE)

⁷ Mutualisé M2JA

⁸ Mutualisé M2JA et M2DBFT

Contrôle des connaissances

Les cours de l'unité 1 font l'objet d'un contrôle continu (50%) et de 2 épreuves écrites terminales de 3h chacune (50%). Chaque enseignement est noté sur 20.

Les UE 2/3/4/5 font l'objet d'un contrôle continu. Chaque enseignement est noté sur 20.

Le stage en entreprise (entreprise + mémoire + soutenance) ou le mémoire de recherche sont notés sur 120 points. Le mémoire et sa soutenance ont un coefficient 6.

La compensation entre les différentes matières d'une Unité d'enseignement est possible ainsi qu'à l'intérieur de chaque semestre. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Le Master est délivré à tout étudiant ayant validé les 2 semestres de la formation avec la note moyenne minimale de 10/20.

Il y a une seule session d'examen par an.

En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen ou une épreuve de contrôle continu, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

Coût de la formation en alternance

Coût horaire de la formation et coût global de la formation sur devis auprès du CFA 04.91.14.06.08

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Contact

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.89.15.25.28 ou + 33 (0)4.89.15.25.32

Courriel : droit.scolarité.master2@univ-cotedazur.fr | Web : droit.univ-cotedazur.fr



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE
FACULTÉ DE
DROIT ET
SCIENCE POLITIQUE

Année universitaire
2023-2024



MASTER

Mention : « Droit public »

Droit de l'Immobilier et de l'Urbanisme En APPRENTISSAGE

Responsable : Professeur Renaud BOURGET



Master adossé au C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation de la formation

Le Master 2 « Droit de l'immobilier et de l'urbanisme », se centre sur l'étude du droit (ou des droits) de l'immeuble. Il présente l'originalité de se définir par son objet et donc d'être structurellement pluridisciplinaire ou transversal (droits des biens publics et des biens immobiliers privés, droits de la construction publique et de la construction privée, urbanisme, contentieux de l'urbanisme, etc.) Par son caractère pluridisciplinaire cette formation se distingue de l'offre classique qui, elle, s'articule, soit autour du droit public immobilier (au sens large), soit autour du droit privé immobilier. Elle acquiert ainsi la particularité de former des praticiens rompus aux questions diverses et imbriquées qui surgissent dans l'action d'aménager ou de construire. La participation de praticiens des domaines concernés assure l'adéquation entre la formation et les professions de l'immobilier et de l'urbanisme, dans un secteur très porteur. Il y a une forte demande de formations spécialisées sur la Côte d'Azur et le Var, offrant les débouchés nécessaires, les besoins en la matière étant actuellement très loin d'être satisfaits.

Objectif de la formation

Cette filière s'adresse aux étudiants et aux personnes soucieuses de compléter leur formation ou de diversifier leurs compétences dans le domaine de l'urbanisme et de l'immobilier. L'objectif est de former des juristes de haut niveau capables de travailler dans les secteurs d'activités relatifs aux droits public et privé de l'immeuble.

Insertion professionnelle

Ce Master ouvre l'accès à toutes les professions de l'immobilier, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, aussi bien publiques que privées. Dans le secteur public ou quasi public, ils trouveront principalement leurs emplois dans les collectivités territoriales et leurs groupements, dans les sociétés d'économie mixte nationales et locales, dans les services de l'Etat et ses établissements publics. Dans le secteur privé, les professions accessibles sont celles d'avocats spécialisés, notaires, conseils juridiques aux promoteurs et aménageurs, géomètres, experts, syndics d'immeuble, agences immobilières, etc.

Dans le secteur public, l'accès à la fonction publique se fait par concours ; un niveau de diplôme est exigé en fonction de la catégorie du concours. L'accès peut se faire également par contrat, sous certaines conditions. Dans le secteur privé, certaines professions sont réglementées ; le diplômé doit remplir les conditions exigées pour accéder à ces professions.

Conditions d'accès

Le Master 2 « DIU » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit Public de Nice sur la plateforme e-candidat en mai avec résultat mi-juin sur <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 droit Public de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants. Accès aux étudiants en situation de handicap.

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation S3	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef
UE 1 – Droit Public des Sols		6 ECTS	
Droit des biens immobiliers publics (Examen : écrit de 3h)	20	A Eglie Richter Avocat	2
Droit des biens immobiliers privés (Examen : écrit de 3h)	20	D Fabiani MCF et Notaire	2
Mode acquisition des sols (Examen : écrit de 2h)	20	A Galli Bacculini Département des Alpes maritimes	2
UE 2 –Fiscalité Immobilière		3 ECTS	
Fiscalité immobilière (Examen : écrit de 3h)	20	R Bourget PR	2
Défiscalisation Immobilière (Examen : écrit de 1h)	10	R Bourget PR	1
UE 3 – Droit de l'Urbanisme et Logement		6 ECTS	
Droit de l'urbanisme (Examen : écrit de 3h)	20	Mme Nicoud MCF droit public	2
Droit de la copropriété (Examen : oral 15 mn)	20	F Ghelfi MCF droit privé	2
Politiques du logement (Examen : oral 15 mn)	20	M Smadja Pdt API Provence	2
UE 4 – Politique Publique et Aménagements		3 ECTS	
PPP et aménagement urbain (Examen : oral 15mn)	10	Mme Sophie Pignon	1
Etat, collectivités territoriales et politique de la ville (Examen : oral 15 mn)	10	Anthony Borre	1
UE 5 – Méthodologie		6 ECTS	
Méthodologie du rapport de stage ou du mémoire	5	R Bourget PR	
Atelier et séminaires de droit français et comparé	10	Enseignants et intervenants	
Clinique juridique : consultation fictive (cc)	10	L Pancrazi	1
UE 6 – Langue Etrangère		3 ECTS	
Anglais (oral 15 mn)	5		0.5
Espagnol (oral 15mn)	5		

Description de la formation S4	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef
UE 7 – Droit de la Construction		3 ECTS	
Droit de la construction publique (Examen : oral 15 mn)	20	A Galli Bacculini Département des Alpes maritimes	2
Droit de la construction privée (Examen : écrit de 3h)	20	F Assus Jutner Avocate	2
UE 8 – Droit de la Promotion Immobilière		3 ECTS	
Droit de la promotion immobilière (Examen : oral 15 mn)	20	F Rabhi Avocat	2
Droit des cessions immobilières (Examen : écrit de 3h)	20	D Fabiani MCF et notaire	2
UE 9– Contentieux et Droit Pénal		6 ECTS	
Contentieux de l'Urbanisme (Examen : écrit de 1,30 h)	15	A Rainaud MCF droit public	1.5
Contentieux de la Construction (Examen : écrit de 1,30 h)	15	A Rainaud MCF droit public	1.5
Droit Pénal de l'urbanisme (Examen : oral 15 mn)	20	M. Hoening	2
UE 10– Urbanisme environnement et développement durable		3 ECTS	
Droit de l'environnement (Examen : écrit de 1,30 h)	20	F Grech	2
Droit protection patrimoine historique et espaces naturels protégés (Examen écrit 1h)	10	R.Bourget PR	1
« Smart city » et urbanisme durable (Examen écrit 1h)	10	L Pancrazzi	1
UE 11 – Méthodologie		6 ECTS	
Méthodologie du rapport de stage ou du mémoire	5	R Bourget PR	
Atelier et séminaires de droit français et comparé	10	Enseignants et intervenants	
Clinique juridique : Procès fictif (cc)	10	Mme Nicoud MCF	1
UE-12 Langue Etrangère		3 ECTS	
Anglais (oral 15mn)	5		
Espagnol (oral 15mn)	5		0.5
UE-13 Mémoire Rapport de Stage		9 ECTS	
Rapport d'alternance et soutenance			4

Ce Master proposé **en alternance** (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'Université), dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements Service Alternance et Relations Entreprise. Tél. +33(0)4.89.15.25.56 /04.89.15.25.28

Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Contrôle des connaissances

Il y a 13 unités d'enseignement réparties sur 2 semestres. La présence aux cours est obligatoire. Les matières de l'ensemble des UE donnent lieu à un examen de nature variable : écrit, oral en contrôle terminal ou contrôle continu noté sur 20 (2 notes minimums) (voir programme ci-dessus).

Le rapport et sa soutenance suite au contrat en entreprise sont notés sur 80.

L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

L'obtention d'une note au moins égale à 10/20 emporte l'attribution des ECTS prévues à chacune des unités d'enseignement. Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisé selon les conditions choisies par l'enseignant. **Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.**

Le diplôme est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation, avec la moyenne minimale de 10/20. Les unités d'enseignement se compensent entre elles pour l'obtention d'un semestre. La compensation est effectuée également entre les deux semestres.

Pour obtenir le grade de Master, Mention droit public, parcours Droit de l'Immobilier et de l'Urbanisme, les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes unités d'enseignement et obtenus les 60 crédits répartis dans les différentes unités.

BIBLIOGRAPHIE ET MODALITÉS D'ACCÈS À UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

MOYENS TECHNIQUES

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

COÛT DE LA FORMATION en APPRENTISSAGE

10300€ l'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public..

TAUX DE REUSSITE : 91.67%

TAUX D'INSERTION à 6 mois : 69.2% en emploi/ 15.4% études/15.4% en recherche

FORMATION CONTINUE,VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignements auprès d'ASURE Formation ;

tel. 04 89 15 21 50 - Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE</p>	<p>Année Universitaire 2023-2024</p>  
<p>Master Mention : « Droit notarial »</p>		
<p>Master 2 Droit Notarial</p>		
<p>Responsable : Mathias LATINA, Professeur</p>		

Master rattaché au laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Ce diplôme, qui est l'ancien Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées de Droit notarial, constitue la première étape, par la voie universitaire, de l'accès à la profession de notaire. Il est régi par les dispositions du décret n° 73 - 609 du 5 juillet 1973 et de l'arrêté du 5 juillet 1973. La durée des études est d'une année universitaire.

Préparé à la Faculté de Droit, il a pour objet l'acquisition de connaissances approfondies dans les domaines du droit faisant l'objet des activités des notaires et l'acquisition des techniques professionnelles notariales. Il comporte :

- des enseignements magistraux ;
- des conférences d'initiation à la pratique professionnelle ;
- des séminaires d'application pratique en extérieur.
- un **stage d'une durée minimum d'un mois**, uniquement dans une étude de notaire, sous l'égide de la Chambre départementale. Il donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport par l'étudiant. Peuvent toutefois être dispensés de stage les candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le notariat.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit Notarial » est ouvert principalement aux titulaires du Master 1 Droit notarial ou d'un Master 1 de droit.

Étudiants du M1 droit Notarial de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit Notarial de Nice via la plateforme eCandidat.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue – Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Le nombre des admissions est fixé chaque année par le Directeur du diplôme après consultation du Président de la Chambre des notaires. La sélection est effectuée sur dossier en présence du Président de la Chambre des notaires ou de son représentant. Eventuellement les candidats pourront être départagés par une épreuve écrite ou orale permettant d'apprécier leurs connaissances de base en droit civil et en droit commercial.

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **305 heures**, hors stage.

Les enseignements sont donnés dans les **locaux de la Faculté de Droit de Nice**, par des membres de l'enseignement supérieur et par d'éminents praticiens. Certains enseignements peuvent avoir lieu à la Chambre des Notaires des Alpes-Maritimes ou sur d'autres sites.

Programme des études (sous réserve de modifications)

ADMISSIBILITÉ

Description de la formation	Nombre d'heures	ECTS	Coef.	Enseignants
UE1 (PPR) ÉCRIT OBLIGATOIRE		15	1	
Régimes matrimoniaux et successions	35		1	Pier-Alban Bignell
UE2 (PPR) ÉCRITS À CHOIX ¼		15	1	
Droit des contrats et des obligations	35		1	Mathias Latina
Droit commercial général	35		1	Camille Issert
Droit immobilier	35		1	Dominique Fabiani
Fiscalité notariale	50		1	Philippe Luppi & Marina Rotolo
TOTAL ADMISSIBILITÉ	190h	30		

ADMISSION

Description de la formation	Nombre d'heures	ECTS	Coef.	Enseignants
UE3 EXPOSÉ-DISCUSSION À CHOIX ¼		9	1.5	
Droit des contrats et des obligations			1.5	Mathias Latina
Droit commercial général			1.5	Camille Issert
Droit immobilier			1.5	Dominique Fabiani
Fiscalité notariale			1.5	Philippe Luppi & Marina Rotolo
UE4 ORAL À CHOIX 2/4		9	2	
Droit des contrats et des obligations			1	Mathias Latina
Droit commercial général			1	Camille Issert
Droit immobilier			1	Dominique Fabiani
Fiscalité notariale			1	Philippe Luppi & Marina Rotolo
UE5 (PPR) CONFÉRENCES D'INITIATION		3	2	
Enregistrement et publicité foncière	15		0.5	Éric Levasseur
Liquidations et partages	30		1	Frédéric Parent
Organisation professionnelle et déontologie notariale	10		0.5	Jean-Claude Darmon
UE6 (PPR) SÉMINAIRES D'APPLICATION		3	1.5	
Droit du crédit et des sûretés	20		0.5	Diane Boustani
Droit de l'urbanisme	20		0.5	Isabelle Willm
Droit international privé appliqué à la pratique notariale	20		0.5	Marie-Cécile Lasserre
UE7 (PPR) STAGE		6	1	
Stage et rapport de stage			1	
TOTAL ADMISSION	115h	30		

Le stage

Les étudiants doivent obligatoirement effectuer un **stage d'un mois minimum, uniquement dans une étude de notaire.**

A l'issue de leur stage les étudiants doivent individuellement rédiger et soutenir un rapport de stage destiné à mettre en évidence l'expérience acquise au cours du stage. Ce rapport est déposé **au plus tard le 26 avril** à la Chambre départementale des notaires des Alpes Maritimes, 18, rue du Congrès à Nice.

Toutefois peuvent être dispensés du stage les candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le notariat. L'étude des demandes de dispense est faite par le directeur du diplôme et le Président de la Chambre des notaires.

Contrôle des connaissances

La présence aux cours, conférences et séminaires est obligatoire sous peine d'exclusion.

Admissibilité :

Elle est prononcée en faveur des étudiants qui ont régulièrement suivi les différents enseignements et en fonction de la note obtenue à deux **épreuves écrites** :

1. Epreuve de Droit de la famille (durée 4 heures, notée sur 20)
2. Seconde épreuve (durée 4 heures, notée sur 20) portant, au choix du candidat, sur :
 - Droit des contrats et des obligations
 - Droit commercial général
 - Droit immobilier
 - Fiscalité notariale

Les épreuves écrites ont soit le caractère d'une dissertation, soit celui d'une épreuve pratique.

Le candidat est déclaré admissible lorsque la moyenne a été obtenue aux épreuves écrites.

Admission :

Elle est prononcée en fonction des évaluations suivantes :

- **Epreuve orale d'exposé-discussion** portant sur l'une des quatre matières n'ayant pas été choisie pour la seconde épreuve écrite.
Déroulement de l'épreuve : ½ d'heure de préparation, un exposé de 10 minutes environ et une discussion de 15 minutes environ au cours de laquelle est également soutenu et discuté le rapport de stage. L'exposé-discussion est noté sur 30, le rapport de stage sur 20.
- **Interrogation orale** portant sur les 2 matières qui n'ont fait l'objet ni d'une épreuve écrite ni de l'épreuve d'exposé – discussion, chacune notée sur 20.
- **Interrogations orales** portant sur **les conférences d'initiation** ainsi notées :
 1. Liquidations et partages, sur 20,
 2. Enregistrement et publicité foncière, sur 10,
 3. Organisation professionnelle et déontologie, sur 10.
- **Contrôle continu ou épreuve terminale écrite ou orale** sanctionnant le travail accompli dans chacun des séminaires d'application, notés sur 10.

Le diplôme est attribué aux candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 100 sur 200, après avoir subi toutes les épreuves d'admissibilité et d'admission.

En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisé selon les conditions choisies par l'enseignant.

Il y a une session d'examen par an. **Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.**

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. ».

Contacts

Faculté de Droit et Science Politique - Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1 : Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38 - Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr

Web : droit.univ-cotedazur.fr

Monsieur Mathias Latina, Professeur - Courriel : mathias.latina@univ-cotedazur.fr



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE
FACULTÉ DE
**DROIT ET
SCIENCE POLITIQUE**

MASTER

Mention : « Droit Public »

Droit et Procédures Fiscales de l'Entreprise En APPRENTISSAGE

Responsable : Philippe LUPPI, Maître de conférences



Année Universitaire
2023-2024



Master adossé au C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation et objectifs

Ce master 2 « **Droit et Procédures Fiscales de l'Entreprise** » de haut niveau s'adresse à ceux qui veulent s'orienter dans les secteurs des procédures fiscales et du droit fiscal.

Ce M2 présente l'originalité d'être spécialisé en procédures fiscales et en fiscalité patrimoniale et de l'entreprise à l'UNS et dans la région PACA. Il offre une formation fiscale de haut niveau complète (couvrant tous les domaines de la fiscalité nationale et internationale) et pluridisciplinaire (intégrant les données fiscales à toutes les autres branches de droit utiles à la stratégie fiscale de l'entreprise et à la gestion des contentieux). Les enseignants sont des universitaires et des professionnels (magistrats, avocats et experts-comptables).

Insertion professionnelle

A l'issue de la formation, le juriste travaillant dans le secteur sait : rédiger des actes juridiques ; assurer le suivi des dossiers et veiller à leur exécution ; intervenir dans les contentieux et les suivre ; il a un rôle de conseil en matière de projets stratégiques pour les entreprises et pour les particuliers. Il doit pouvoir maîtriser et mettre en œuvre les connaissances théoriques et pratiques interdisciplinaires touchant au droit fiscal de l'entreprise et à la gestion patrimoniale ; être capable d'assister et de conseiller les créateurs d'entreprise et les décideurs en matière fiscale ainsi que de prévenir et d'assurer le suivi des contentieux. Débouchés professionnels : Avocat fiscaliste, Expert-comptable, Directeur juridique et fiscal, Gestionnaire de patrimoine, Conseiller fiscal, Consultant en stratégie fiscale, Concours d'inspecteur des finances publiques.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 «DPFE » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit, Sciences économiques et de gestion (de préférence avec parcours « Fiscalité » du Master 1 « Droit public »), **MSTCF, A.E.S., I.U.P.** (de préférence avec parcours "Juriste d'entreprise") ou d'un diplôme d'École Supérieure de Commerce (notamment EDHEC) ou du **DSCG** en vue de l'Expertise Comptable.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit Public option Fiscalité de Nice
<https://ecandidat.univ-cotedazur.fr> **Étudiants du M1 droit Public option Fiscalité de Nice** : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants. Accès aux étudiants en situation de handicap

Préparer le Master DPFE en Alternance RNCP N° 34084

Ce Master est proposé selon un calendrier en alternance : **1 semaine en cours à l'Université / 1 semaine en entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements Service Alternance et Relations Entreprise. Tél. +33(0)4.89.15.25.56 /04.89.15.25.28

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation S3	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef
UE 1 – Principes Fondamentaux, Audit et Contrôle			6 ECTS 4
Les principes de la gestion fiscale	20	P. LUPPI MCF Victor DODEMAND, Avocat	2
Audit Fiscal de l'entreprise	6	P. MARCHAND Expert comptable/Audit	
Procédures de contrôle Fiscal 1	20	M.O. DIEMER, MCF	2
UE 2 – Les Instruments Fiscaux			6 ECTS 2
Abus de Droit Fiscal	20	P. LUPPI, MCF	2
Contrôle des Prix de Transfert	6	J. LOMBARDO, Expert comptable/Audit	
UE 3 – Les Instruments Financiers			6 ECTS 2
Le Droit des Instruments Financiers	10	B. NORMAND, Directeur d'assurances	
Analyse Financière	10	S. AYED, IAE	1
Fiscalité des produits Dérivés	5	S. ABID, Avocat	
Comptabilité d'engagement et de caisse	15	J. ATTIA	1
UE 4 – Fiscalité de la Création d'entreprise et aspects Internationaux			6 ECTS 1
Financement initial de l'entreprise	3	B. NORMAND, Directeur d'assurances	
Immobilier d'entreprise	15	F. GRECH, Avocat	1
Stratégie Fiscale de l'implantation nationale	9	Ch. GUENIER, Avocat	
Optimisation internationale de l'immobilier	6	R. ISAIA, Avocat	
UE 5 – Eléments de Professionnalisation			6 ECTS 4
Méthodologie du rapport de stage ou mémoire	3	M.O. DIEMER, MCF	
Préparation au CV et à l'entretien	10	E MOULIN, Unicepro	1
Deal Simulation Game	10	F BARAT, Avocat	1
Anglais fiscal et comptable	20	S DUBOIS BOUCHERAUD	2
TOTAL SEMESTRE 1	208	30	

Description de la formation S4	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef
UE 6 – Principes Fondamentaux, Contrôle et Contentieux			6 ECTS 4
Procédure de contrôle fiscal 2	25	P. LUPPI, MCF	2
Contentieux de l'imposition	10	M.O. DIEMER, MCF	2*
Contentieux du recouvrement	10	P. J. CIAUDO, Avocat	2
Contentieux Fiscal répressif	10	P. LUPPI, MCF	2
* Coefficient unique attribué pour les trois matières de 10h.			
UE 7 – Fiscalité des Structures d'entreprise			6 ECTS 3
Fiscalité du développement structurel	15	R. FOISSAC, Avocat	1
Fiscalité de la restructuration	20	Ph.GAILLOT- BARTOLI, Avocat, G. MELOT, Avocat	1
Fiscalité du fonctionnement courant de l'entreprise	16	A PAVALDEAU Expert comptable/J.P PARANT, Avocat	1
UE 8 – Fiscalité des Dirigeants			6 ECTS 2
Fiscalité mode de rémunération	10	F. GRECH, Avocat	1
Stratégie Patrimoniale	10	B. NORMAND, Directeur d'assurances	1
Aspects internationaux	3	Ch. GUENIER, Avocat	
UE 9– Fiscalité de la Transmission d'entreprise			6 ECTS 1
Audit Préable à la cession	15	A. BARALE, Expert- comptable	1
Aspects fiscaux de garantie de passif	8	Y Zater Avocat	
UE 10– Eléments de Professionnalisation			6 ECTS 4
Conférences	70		
Mémoire ou Rapport de stage et soutenance			4
Clinique juridique (bonus)	10	J. ALQUIER, Avocat	
Jeux de rôle- Commission départementale des impôts directs et des TCA	3	P. SOLI, Magistrat, TA de Nice	
TOTAL SEMESTRE 2	235	30	

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points) ; Clinique juridique (max : 0,25 points)

Contrôle des connaissances

Le M2 « Droit et Procédures Fiscales de l'Entreprise » est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation avec la note moyenne minimale de 10/20.

En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et insurmontables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant. Tout retard ou absence à une épreuve liée aux moyens de transport utilisés par le candidat ne peut être considéré comme relevant de telles circonstances. Des conditions d'examen spécifiques seront organisées pour les étudiants en situation de handicap.

La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement et entre les deux semestres. Il y a une session d'examen par an. Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury. Les cours magistraux et les conférences sont obligatoires.

Au semestre 1 Donnent lieu :

A un oral : les principes de gestion fiscale (UE1) ; Deal Simulation Game (UE 5) : L'oral est individuel pour la première matière et par groupe de travail pour la seconde matière

A une épreuve écrite de 3h : les procédures de contrôle fiscal (UE1)

A une épreuve écrite commune de 3h : les outils de gestion fiscale (UE2) et l'abus de droit fiscal (UE2)

A une épreuve écrite de 2h : Analyse financière (UE3), Comptabilité d'engagement et de caisse (UE 3) et Anglais fiscal et comptable (UE2)

A un Contrôle Continu : Immobilier d'entreprise (UE4) et préparation au CV et à l'entretien (UE5)

Les épreuves écrites et orales du semestre 1 sont prévues l'avant dernière semaine de décembre.

Au semestre 2 Donnent lieu :

A un oral sous la forme d'une épreuve unique les 3 matières : Contentieux imposition, recouvrement, fiscal répressif (UE6)

A une épreuve écrite de 3h : les procédures de contrôle fiscal 2 (UE6)

A une épreuve écrite de 2h : Fiscalité, mode de rémunération des dirigeants (UE8) et Stratégie Patrimoniale (UE8)

A un Contrôle Continu : Fiscalité du développement structurel (UE7) et fiscalité de la restructuration(UE7), fiscalité du développement courant de l'entreprise (UE7), Audit préalable à la cession (UE9)

Les épreuves écrites et orales du semestre 2 sont prévues fin mars.

Le **rapport de stage alternant** fait l'objet :

- d'une notation sur 20 points du rapport ou du mémoire proprement dit
- d'une notation sur 20 points de la soutenance

L'Alternance

L'étudiant doit rédiger et soutenir un rapport de stage dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé de deux ou trois membres au moins, issus de la formation et le tuteur de l'entreprise fin septembre ou par anticipation, en accord avec le tuteur et l'étudiant concerné, fin juin pendant la période de soutenance des rapports de stage prévue pour les non-alternants.

L'alternance peut être effectué dans la Région ou hors Région.

Deux exemplaires du rapport de stage alternant accompagné d'une version électronique doivent être déposés auprès du Directeur de Recherche, 15 jours au moins avant la date de soutenance.

MOYENS TECHNIQUES

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition

COÛT DE LA FORMATION en APPRENTISSAGE

10300€ l'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public.

TAUX DE REUSSITE : 100%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNEL à 6 mois :50% en emploi, 30% en études et 20% en recherche d'emploi

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Un bonus peut être attribué pour la participation à la clinique juridique



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE
FACULTÉ DE
DROIT ET
SCIENCE POLITIQUE

MASTER

Mention : « Droit des affaires »

Droit de la Propriété Intellectuelle et des Nouvelles Technologies

En ALTERNANCE

Responsables : Thierry MARTEU et Amelle GUESMI



Année
Universitaire
2023-2024

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



DIGITAL SYSTEMS
FOR HUMANS



Master adossé au GREDEG (Groupe de recherche en droit économie gestion) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies » a pour objectif d'offrir une formation complète et approfondie aux différents outils de la propriété intellectuelle appliqués aux nouvelles technologies et, en particulier, aux technologies de l'information et de la communication. De nombreux aspects sont abordés, dans une démarche pluridisciplinaire qui permet d'étudier toutes les problématiques liées à la protection, la gestion, la valorisation et la défense des biens immatériels. Des modules de formation complémentaires et optionnels sont proposés : Digital Business (SKEMA), Innovation and design thinking (Disrupt@UCA), Web Privacy (INRIA), Introduction to scientific research and experimentation (ED STIC UCA), Computational Linguistics (UCA).

Insertion professionnelle

La spécialité vise à former de futurs professionnels du Droit des Affaires, spécialisés en propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies : juristes chargés de valoriser les créations intellectuelles d'entreprise, chargés de valorisation en entreprise publique ou privée, juristes partenaires de la gestion de l'innovation, responsables de services de propriété intellectuelle, responsables juridiques des systèmes d'information au sein des entreprises privées et publiques, juristes au sein d'entreprise, juristes dans des cabinets d'avocats, spécialistes de la veille juridique.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « DPINT » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice (e-candidat).

Étudiants du M1 droit des affaires de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants. Accès aux étudiants handicapés

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tel. 04 89 15 21 50 - Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance

FICHE RNCP 34127

Il est possible de préparer ce Master en alternance, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels.

La formation comprend des enseignements en français et en anglais, théoriques et pratiques (avec des séminaires animés par des professionnels ainsi qu'un test final en anglais : TOEIC), dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de Septembre au mois d'avril.

La durée de la formation est de 12 mois et compte 324h, (hors DS4H) heures de cours en présentiel.

Description de la formation Semestre 3	Heures Ensgt	Type de contrôle	Enseignants	Coef.
UE1 Fondamentaux de la PI	3 ects			
Droit des logiciels	6	Test de positionnement de 30 mn pour chaque ECUE	Sophie Druffin Bricca	1
Droit d'auteur	6		Fabrice Siirainen	1
Droit des brevets	6		Jean-Pascal Decobert Nicolas Hautier	1
Droit des marques	6		Lauriane Garcia	1
UE2 Droits Approfondis de la PI	6 ects			
Droit comparé PI	10	CT/Ecrit 1h	Thibault Marmonnier Allison Brizio-Delaporte	1
Droit douanier	10	CT/Ecrit 1h	Benoit Olivier	1
Droit international privé	10	CCI	Jean-Sylvestre Bergé	1
Droit international de la PI	20	CT/Ecrit 2h	Sophie Druffin Bricca-Segolene Luherne Aline Dosdat-Thibault Marmonnier	1
Droit PI et Concurrence	20	CT/Ecrit 2h	Fabrice Siirainen	1
Droit du Travail et PI	10	CT/Ecrit 1h	Aurélien Guidat	1
Stratégie du contentieux	10	CT/Ecrit 1h	Isabelle Filipetti	1
UE3 Outils de la PI	3 ects			
Business Plan	10	CC/CT Ecrit 1h	Laurence Benhamou	1
Financement innovations	10	CT/Ecrit 1h	Cédric Palazzetti	1
Fiscalité de l'immatériel	10	Préparation 15m Oral/15mn	Olivier Leperini	1
Management de la PI	10	CT/Ecrit 1h	Jean-Pascal Decobert	1
UE4 Droit des NT	6 ects			
Justice Prédicative et Algorithmique* (<i>mutualisé avec M2 DAGD</i>)	20	CT/Ecrit 2h	Julie Charpenet	1
Droit de l'internet	20	CT/Ecrit 1h30	Anthony Bono Claire Corona	1
Droit Pénal des NT	10	CT/Oral 15mn	Fabienne Ghelfi	1
Protections des données à caractère personnel	20	CT/Oral 15mn	Isabelle Cantero	1
UE5 Pratiques Contractuelles	3 ects			
Séminaires techniques	10	CT/Ecrit 1h	Jean-Sylvestre Bergé	1
Contrats Infos et électro	20	CCI	Pascal Agosti	1
Négociations & rédaction C	10	CT/Ecrit 1h	Irène Choukri	1
UE6 Anglais de la PI	3 ects			
Legal issues 3	60	CC/CT écrit 3h	Lynsey Redfern	2
UE7 Projet tutoré	3 ects			2
Projet tutoré		CT/Oral 30mn		2
Projet DS4H S3		CCI		2
UE OPTIONNELLE	3 ects			1
UE Option alternant (Evaluation entreprise)		CT		1
UE Mineures DS4H S3	24	CCI		1
Total (hors DS4H)	324h			

Description de la formation Semestre 4	Heures Ensgt	Type de contrôle	Enseignants	Coef.
UE9 Projet Professionnel et de Recherche	30 ects			
Stage en entreprise, rapport de stage/d'alternance et soutenance		CT/Soutenance 30mn		4

Elément facultatif semestriel : Activités bonus (max : 0,25 points)

Contrôle des connaissances

L'obtention d'une note au moins égale à 10/20 emporte l'attribution des ECTS attribués à chacune des composantes des unités d'enseignement. Dans toutes les unités, les cours donnent chacun lieu à un contrôle terminal : écrit ou oral noté sur 20, sauf le cours « Contrats informatiques et électroniques » évalué en contrôle continu, noté sur 20 et « Legal issues » évalué en contrôle continu et un contrôle terminal, noté sur 40.

En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Le rapport et sa soutenance suite au contrat en entreprise sont notés sur 80.

L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance. Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription.

La **compensation** entre les différentes matières d'une Unité d'enseignement est possible ainsi qu'à l'intérieur de chaque semestre. Les semestres ne se compensent pas. **Il y a une session d'examen par an.** Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

Pour obtenir le grade de Master, Mention Droit des affaires, Parcours « Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies », les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les crédits nécessaires répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Coût de la formation en alternance

14€/heure (tarif 2021-22). Devis sur demande auprès du CFA 04.91.14.06.08

TAUX DE REUSSITE : 85.71%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE à 6 mois : 44.4% en emploi, 33.3% en étude, 22.2% en recherche d'emploi

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Contact

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.89.15.25.28 ou + 33 (0)4.89.15.25.32

Courriel : droit.scolarite.master2@univ-cotedazur.fr | Web : droit.univ-cotedazur.fr <https://ds4h.univ-cotedazur.fr/>



MASTER

Mention : « Droit privé »

Master 2 Droit des Responsabilités

Responsables pédagogiques :

Laetitia ANTONINI-COCHIN (directrice, MCF)
Jean-Raphaël DEMARCHI (directeur adjoint, MCF)

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Études et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Ce M2 a pour but de délivrer aux étudiants une formation juridique approfondie dans les domaines principaux de la responsabilité, qu'elle soit civile ou pénale, et même administrative. En effet, le droit privé a pour but premier, en cas de conflit (*faits juridiques divers tels que des accidents médicaux, accidents de la route, accidents du travail, qui sont presque toujours en même temps des infractions pénales...*) d'établir tout d'abord la responsabilité civile et/ou pénale de l'auteur du dommage, et ensuite de réparer le préjudice subi par la victime. L'obtention de dommages-intérêts, c'est le cœur même des systèmes juridiques, que l'indemnisation soit prévue et organisée par avance (assurance, mutuelles...), qu'elle résulte de mécanismes dus à la solidarité nationale (sécurité sociale, fonds de garantie, etc.), ou bien encore qu'elle soit judiciaire (nécessité d'un procès, civil ou pénal).

Insertion professionnelle

Ce M2 est destiné aux étudiants dont la vocation est aussi bien judiciaire (*avocat, magistrat*), que juridique (*services juridiques des compagnies d'assurance, des caisses de sécurité sociale, des mutuelles, etc.*). Les enseignements, à la fois théoriques et pratiques, couvrent le cœur des programmes des grands concours et examens professionnels (*qui sont principalement axés sur le droit des obligations et le droit pénal général et spécial*). De plus, ce Master 2 entend fortement encadrer les étudiants, afin qu'ils soient performants lors des épreuves de concours et examens (ex. : CRFPA, ENM...), et puissent s'insérer dès leur sortie sur le marché du travail, c'est-à-dire à être efficace rapidement. Dans cette optique, les étudiants devront réaliser un stage de deux mois lors du Master, et le compléter d'un rapport de stage ou d'un mémoire (choix émis en tout début du premier semestre) en fonction de leur objectif professionnel, le mémoire seul permettant éventuellement d'accéder au doctorat par l'inscription en thèse.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit des Responsabilités » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit Privé de Nice via la plateforme eCandidat.

Étudiants du M1 Droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil (25 étudiants).

Accès aux étudiants en situation de handicap.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue – Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **280 heures de cours**, hors stage.

Aux deux semestres de cours s'adjoint un stage obligatoire, d'une durée minimale de deux mois, chez un professionnel du droit traitant du contentieux de la responsabilité : cabinet d'avocat, juridictions civile ou pénale, associations (*par ex., associations de victimes*), service juridique d'une administration ou d'une entreprise (*ex. : Caisses primaires d'assurance maladie, Mutuelles, Compagnie d'assurance*).

Le stage donne lieu à un rapport de stage ou à un mémoire qui doit strictement répondre aux exigences délivrées par l'enseignant responsable du Master 2, qui encadrera les étudiants dans leur travail. Ce rapport de stage ou mémoire sera évalué et noté par un des enseignants du Master. Des séminaires d'application en extérieur sont envisagés.

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation	Nombre d'heures	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle Terminal	ECTS	Coef.
UE 1 – Régimes de responsabilité de droit commun			6	5
Responsabilité pénale	20h CM	CC + CT		1+1
Responsabilité civile délictuelle	20h CM	CC + CT		1+1+1
Responsabilité civile contractuelle	20h CM	CC + CT		
UE 2 – Régimes complémentaires de responsabilité			3	1
Responsabilité administrative	15h CM	CC		0,5
Responsabilités professionnelles (<i>disciplinaire, déontologie des avocats, des magistrats, responsabilités du fait des dysfonctionnements de la Justice, etc...</i>)	15h CM	CC		0,5
UE 3 – Régimes spéciaux de responsabilité			6	1,5
Responsabilité du fait des accidents de la circulation	15h CM	CC		0,5
Responsabilité du fait des accidents médicaux	15h CM	CC		0,5
Responsabilité du fait des accidents du travail	15h CM	CC		0,5
UE 4 – Internationalisation de la responsabilité			6	4,5
Responsabilités des Etats et droits fondamentaux	25h CM	CC + CT		1,5+2
English & american system of responsibility (<i>cours en anglais</i>)	15h CM	CC		0,5
Système juridique monégasque et droit des responsabilités à Monaco	15h CM	CC		0,5
UE 5 – Projet professionnel et de recherche			9	0,5
Méthodologie grand oral et préparation aux concours et examens professionnels	04h CM	Non Noté		NN
Méthodologie rapport de stage et mémoire	03h CM	Non Noté		NN
Valorisation des compétences (<i>techniques de rédaction de CV, de lettres de motivation, expression orale et simulation d'un entretien d'embauche...</i>)	08h CM	CC		0,5
TOTAL SEMESTRE 3	205h CM		30	
UE 6 – Systèmes contractuel et solidaire d'indemnisation			6	2,5
Droit des assurances	15h CM	CC + CT		0,5
Tiers payeurs et fonds de garantie	15h CM	CC + CT		0,5
Droit du dommage corporel	15h CM	CC + CT		0,5 + 1
UE 7 – Système judiciaire d'indemnisation			3	2
Demandes d'indemnisation devant la juridiction civile (procédure civile)	15h CM	CC + CT		0,5
Demandes d'indemnisation devant la juridiction pénale (procédure pénale)	15h CM	CC + CT		0,5 + 1
UE 8 - Projet professionnel et de recherche			21	3
Stage et rapport de stage ou mémoire		CT		3
TOTAL SEMESTRE 4	75h CM		30	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée, aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin.

Le premier semestre et le second semestre sont obtenus chacun avec une moyenne de 10/20.

La compensation a lieu au sein des différentes UE ; elle est donc à la fois semestrielle et annuelle.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement par l'équipe pédagogique.

Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, le directeur du Master 2 peut autoriser l'étudiant à étaler le cursus en deux ans.

La présence à tous les enseignements est obligatoire ; toute absence non justifiée par un motif sérieux et légitime sera sévèrement sanctionnée (*tous les cours reposent sur une note de contrôle continu*). L'appel sera effectué à chaque cours, enseignement et séminaire et l'assiduité sera donc vérifiée et contrôlée. En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

UE1. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE1 se décompose ainsi :

- d'une part, une note de contrôle continu est affectée à chacune des trois matières (notées chacune sur 20, coef. 1) *total sur 60*

- d'autre part, un examen de fin de semestre qui prend la forme d'une double épreuve écrite de 4 heures où les étudiants composeront sur deux sujets, l'un portant sur la responsabilité pénale, l'autre sur la responsabilité civile délictuelle et/ou contractuelle (notées chacune sur 20, coef. 1) *total sur 40*

UE2 et UE3. La notation de chacun des enseignements de ces deux UE s'effectue par contrôle continu et repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : au total 5 notes sur 10, coef. 0.5

UE4. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE4 se décompose ainsi :

- d'une part, une note de contrôle continu est affectée à chacune des trois matières (Responsabilités des Etats et droits fondamentaux notée sur 20 coef. 1.5 et les deux autres matières notées sur 10 coef. 0,5), *total sur 50*

- d'autre part, un grand oral, avec préparation d'1 heure, exposé-discussion de 30 mn sur Responsabilité des Etats et droits fondamentaux (noté sur 20, coef. 2) *total sur 40*

UE5. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE5 est assuré au moyen d'une note de contrôle continu en « Valorisation des compétences » : 1 note sur 20 coef. 0.5

UE6. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE6 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu dans chaque matière (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : 3 notes sur 10, coef. 0,5

- une note de contrôle terminal reposant sur une prestation orale d'une durée de 15 mn sans préparation : 1 note sur 20, coef. 1

UE7. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE7 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu dans chaque matière (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : 2 notes sur 10, coef. 0,5

- une note de contrôle terminal portant sur le système d'indemnisation judiciaire, reposant sur une prestation orale d'une durée de 15 mn sans préparation : 1 note sur 20, coef. 1

UE8. Le rapport de stage ou le mémoire est noté sur 20, coef. 3

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée.

L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. ».

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique – Bureau des Masters 2 (B. 206) – Av. Doyen Louis Trotabas – 06050 Nice cedex 1

Tél. : +33 (0)4.89.15.25.38 – Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr – Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr>

 <p style="text-align: center;">MASTER Mention : « Droit privé »</p> <p style="text-align: center;">Master 2 Droit Privé et Sciences Criminelles Parcours Droit pénal fondamental</p> <p style="text-align: center;">Directeur : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, Professeur Co-directeur : Mme Christine COURTIN, Professeur</p>	<p style="text-align: center;">Année Universitaire 2023-2024</p>  
---	---

Master rattaché à l'unité de recherches CERDP (Centre d'Études et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Les enseignements du Master 2 ont pour finalité l'acquisition d'une solide culture juridique dans les domaines fondamentaux du droit privé et des sciences criminelles, en droit français et en droit monégasque.

Du point de vue pédagogique, la formation a pour objectif de donner aux étudiants le goût de la recherche en leur fournissant les connaissances méthodologiques indispensables qui les aideront à en maîtriser les acquis. Une importance toute particulière est attachée à la réalisation d'un mémoire de recherche.

Insertion professionnelle

Les disciplines juridiques tendent par essence à l'exercice du droit. Cette formation a été conçue pour être, outre sa dimension scientifique, un support aux différentes professions judiciaires, juridiques et extra judiciaires.

Elle offre notamment un éventail de débouchés dans les professions juridiques et judiciaires : avocat, magistrat, commissaire et officier de police, juriste spécialisé dans divers contentieux, greffiers, directeurs de greffe, enseignant du supérieur, etc., mais aussi accès aux concours administratifs, enseignement et recherche.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit privé et sciences criminelles, ou d'un diplôme jugé équivalent, ou aux personnes justifiant d'une pratique professionnelle de haut niveau et assortie de solides connaissances juridiques.

Étudiants du M1 droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 16 étudiants. Le M2 droit pénal fondamental est aussi accessible aux **étudiants qui désirent changer de mention ou changer d'université**, via la plateforme ecandidat d'Université Côte d'Azur.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue – Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique - Bureau des Masters 2 (B.206) - Avenue Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1
Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38 - Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Programme des études de Droit pénal fondamental
(sous réserve de modifications)

Semestre 3

Description de la formation	Nombre d'heures	Coef.	Ects
UE1 Enseignements fondamentaux obligatoires			6
Droit pénal général	20	1	
Droit pénal spécial	20	1	
UE2 Enseignements obligatoires communs aux 2 parcours			3
Droit monégasque 1 (commun 2 M2)	15	1	
Protection des données personnelles (commun 2 M2)	10	1	
UE3 Enseignements complémentaires obligatoires			6
Droit pénal international	15	1	
Procédure pénale	15	1	
UE4 Projet professionnel et de recherche (commun 2 M2)			15
- Méthodologie de la recherche, ateliers d'écriture, ateliers de prise de parole, théâtre - Pré-soutenance du mémoire (commun aux 2 parcours)	10	0.5	
TOTAL SEMESTRE 3	105		30

Semestre 4

Description de la formation	Nombre d'heures	Coef.	Ects
UE5 Enseignements fondamentaux obligatoires			6
Droit des contrats	20	1	
Procès pénal et droits de l'homme	15	1	
UE6 Enseignements obligatoires communs aux 2 parcours			3
Droit monégasque 2 (commun 2 M2)	15	1	
Procédures civiles et pénales rapides (commun 2 M2)	10	1	
UE7 Enseignements complémentaires obligatoires			6
Post sentenciel	15	1	
Histoire de la sanction	15	1	
Droit pénal des affaires	15	1	
UE8 Projet professionnel et de recherche (commun 2 M2)			15
- Méthodologie de la recherche, ateliers d'écriture, ateliers de prise de parole, théâtre - Mémoire (commun aux 2 parcours)	10	3	
TOTAL SEMESTRE 4	115		30

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Enseignements

Les enseignements ont lieu environ une semaine sur deux, l'autre semaine devant être réservée à la recherche. Les cours tendant à développer la capacité de recherche individuelle et collective des étudiants (pédagogie inversée, création de colloques universitaires, exposés, résolution de cas, etc.). L'oral, très présent dans tous les cours, est aussi important que l'écrit. De nombreux enseignements reposent également sur un travail de groupe, et nécessitent adaptabilité et interactivité, ainsi qu'une capacité à changer de paradigme. Tous les cours sont strictement obligatoires car ils reposent sur un contrôle continu. L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Les étudiants sont notés sur leur travail individuel et collectif, la qualité de leurs écrits, leur participation orale, la pertinence de leurs travaux et interventions. Les matières fondamentales (UE1 et UE5) font en plus l'objet d'un contrôle terminal semestriel de 5h pour le 1^{er} et de 3h pour le 2nd.

Contrôle des connaissances

- La compensation s'opère au sein des Unités et au sein de chaque semestre et, sous réserve des décisions de l'Université, entre les deux semestres. En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisé selon les conditions choisies par l'enseignant.

- Les enseignements fondamentaux obligatoires font l'objet d'une notation continue sur 20. Le contrôle continu de droit pénal général et de droit des contrats est affecté d'un coefficient 1. S'ajoute une épreuve terminale écrite qui a lieu : en droit pénal général, à la fin du premier semestre (dissertation en 5 heures) ; en droit des contrats, à la fin du second semestre (cas pratique en 3 heures). Les autres matières fondamentales font l'objet d'un contrôle continu (coef. 1).

- Tous les autres enseignements donnent lieu à une notation continue sur 20 avec un coefficient 1. Les modalités d'évaluation sont arrêtées en début de séminaire par l'enseignant en charge de la discipline (par exemple : exposés, participation, travail individuel et collectif, interrogations écrites ou orales, QCM terminal, etc.).

- Le Mémoire de recherche, ayant trait à l'une des matières de la dominante de sciences criminelles (impérativement), doit avoir été rédigé sous la direction d'un Professeur ou d'un Maître de conférences. Les sujets des mémoires de recherche doivent être déposés, après acceptation du Directeur de recherche, auprès du Directeur du diplôme, au plus tard le 15 octobre. Une pré-soutenance (coef. 0,5) est organisée fin janvier. Deux exemplaires de chaque Mémoire doivent être adressés par voie électronique à la fois au Directeur du Master et au Directeur de Mémoire au plus tard à la date du 1er juin (coef. 3). Un exemplaire imprimé peut également être demandé par le Directeur du Mémoire aux étudiants.

La pré-soutenance est notée sur 10 (coef. 0,5) et le mémoire de recherche est noté sur 60 (coef. 3).

Les **examens** ont lieu à la date fixée par les Directeurs, au plus tard **le 31 janvier pour le semestre 3 et le 30 juin pour le Semestre 4.**

Il y a une **session unique d'examen par an**, avec une délibération pour chaque semestre. Il n'y a **pas de session de rattrapage.**

Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury pour les unités non validées, dans les mêmes conditions d'enseignement et d'examen prévues l'année précédente. Aucun autre redoublement ne sera autorisé.

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. ».

Équipe pédagogique

Droit pénal général : M. Marc DALLOZ, professeur

Droit pénal spécial : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, professeur

Droit monégasque 1 (commun aux 2 parcours) : Magistrats, avocats, personnels de greffes de la Principauté de Monaco

Droit monégasque 2 (commun aux 2 parcours) : Magistrats, avocats, personnels de greffes de la Principauté de Monaco

Protection des données personnelles (commun 2 M2) : Me Antoine RENUCCI, avocat

Droit pénal international : Mme Fabienne GHELFI, maître de conférences HDR

Procédure pénale : Mme Christine COURTIN, professeur

Droit des contrats : M. Yves STRICKLER, professeur

Procès pénal et droits de l'homme : Mme Christine COURTIN

Droit monégasque 2 (commun 2 M2) : magistrats, avocats, personnels de greffes de la Principauté de Monaco

Procédures civiles et pénales rapides : M. Alexey VARNEK, magistrat

Post sentenciel : Mme Fabienne GHELFI, maître de conférences HDR

Histoire de la sanction : M. Marc ORTOLANI, professeur

Droit pénal des affaires : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, professeur

U8 Projet professionnel et de recherche (commun aux 2 parcours) :

- Méthodologie : rédaction et présentation du mémoire : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT (Directeur du M2), Mme Christine COURTIN (Co-directeur du M2) & membres de l'équipe pédagogique

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité</p> <p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p> <p>ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE</p> <p>MASTER Mention : « Droit privé »</p> <p>Master 2 Droit Privé et Sciences Criminelles Parcours Droit privé fondamental</p> <p>Directeur : M. Yves Strickler, Professeur Co-directeur : Mme Hania Kassoul, Professeur</p>	<p>Année Universitaire 2023-2024</p>  <p>C.E.R.D.P. Centre d'Études et de Recherches en Droit des Procédures</p> 
--	--

Master rattaché à l'unité de recherches CERDP (Centre d'Études et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Les enseignements du Masters ont pour finalité l'acquisition d'une solide culture juridique dans les domaines fondamentaux du droit privé et des sciences criminelles, en droit français et en droit monégasque.

Du point de vue pédagogique, la formation a pour objectif de donner aux étudiants le goût de la recherche en leur fournissant les connaissances méthodologiques indispensables qui les aideront à en maîtriser les acquis. Une importance toute particulière est attachée à la réalisation d'un mémoire de recherche.

Insertion professionnelle

Les disciplines juridiques tendent par essence à l'exercice du droit. Cette formation a été conçue pour être, outre sa dimension scientifique, un support aux différentes professions judiciaires, juridiques et extra judiciaires.

Elle offre notamment un éventail de débouchés dans les professions juridiques et judiciaires : avocat, magistrat, commissaire et officier de police, juriste spécialisé dans divers contentieux (immobilier, bancaire, entreprise...), huissiers, greffiers..., mais aussi accès aux concours administratifs, enseignement et recherche.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit privé et sciences criminelles, ou d'un diplôme jugé équivalent, ou aux personnes justifiant d'une pratique professionnelle de haut niveau et assortie de solides connaissances juridiques.

Étudiants du M1 droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 16 étudiants.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue – Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique - Bureau des Masters 2 (B.206) - Avenue Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1
Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38 - Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Programme des études de Droit privé fondamental
(sous réserve de modifications)

Semestre 3

Description de la formation	Nombre d'heures	Coef.	Ects
U1 Enseignements fondamentaux obligatoires	6		
Droit des contrats	20	1	
Procédure civile	20	1	
U2 Enseignements obligatoires communs aux 2 parcours	3		
Droit monégasque 1 (commun 2 M2)	15	1	
Protection des données personnelles (commun 2 M2)	10	1	
U3 Enseignements complémentaires obligatoires	6		
Procès civil et droits de l'homme	15	1	
Droit commercial et/ou Procédures collectives	15	1	
U4 Projet professionnel et de recherche (commun 2 M2)	15		
- Méthodologie : recherche et concours - Pré-soutenance du mémoire (commun 2 M2)	10	0.5	
TOTAL SEMESTRE 3	105		30

Semestre 4

Description de la formation	Nombre d'heures	Coef.	Ects
U5 Enseignements fondamentaux obligatoires	6		
Droit pénal général	20	1	
Droit des biens	15	1	
U6 Enseignements obligatoires communs aux 2 parcours	3		
Droit monégasque 2 (commun 2 M2)	15	1	
Procédures civiles et pénales rapides (commun 2 M2)	10	1	
U7 Enseignements complémentaires obligatoires	6		
Droit des personnes et famille	15	1	
Responsabilité délictuelle	15	1	
Droit international privé	15	1	
U8 Projet professionnel et de recherche (commun 2 M2)	15		
- Méthodologie : rédaction et présentation - Mémoire (commun 2 M2)	10	3	
TOTAL SEMESTRE 4	115		30

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Contrôle des connaissances

- La compensation s'opère au sein des Unités et au sein de chaque semestre et, sous réserve des décisions de l'Université, entre les deux semestres. En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisé selon les conditions choisies par l'enseignant.

- Les enseignements fondamentaux obligatoires font l'objet d'une notation continue sur 20. Le contrôle continu de droit des contrats et de droit pénal général est affecté d'un coefficient 1. S'ajoute une épreuve écrite (dissertation, coef. 3) qui a lieu : en droit des contrats, à la fin du premier semestre (5 heures) ; en droit pénal général, à la fin du second semestre (3 heures). Les autres matières fondamentales font l'objet d'un contrôle continu (coef. 1).

- Tous les autres enseignements donnent lieu à une notation continue sur 20 avec un coefficient 1. Les modalités d'évaluation sont arrêtées en début de séminaire par l'enseignant en charge de la discipline (par exemple : exposés, participation, interrogation écrite finale).

- Le Mémoire de recherche, ayant trait à l'une des matières de la dominante de droit privé (impérativement hors sciences criminelles), doit avoir été rédigé sous la direction d'un Professeur ou d'un Maître de conférences. Les sujets des mémoires de recherche doivent être déposés, après acceptation du Directeur de recherche, auprès du Directeur du diplôme, au plus tard le 15 octobre. Une pré-soutenance (coef. 0,5) est organisée fin janvier. Deux exemplaires de chaque mémoire doivent être adressés par voie électronique à la fois au Directeur du Master et au Directeur de mémoire au plus tard à la date du 1er juin (coef. 3). Un exemplaire imprimé peut également être demandé par le directeur du mémoire aux étudiants.

La pré-soutenance est notée sur 10 (coef. 0,5) et le mémoire de recherche est noté sur 60 (coef 3).

Les **examens** ont lieu à la date fixée par les Directeurs, au plus tard **le 31 janvier pour le semestre 3 et le 30 juin pour le Semestre 4.**

Il y a une **session unique d'examen par an**, avec une délibération pour chaque semestre.

Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury pour les unités non validées, dans les mêmes conditions d'enseignement et d'examen prévues l'année précédente. Aucun autre redoublement ne sera autorisé.

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. ».

Équipe pédagogique

Droit des contrats : M. Mathias LATINA, professeur

Droit pénal général : Me Cédric PORTERON, avocat

Procédure civile : M. Yves STRICKLER, professeur

Droit des biens : M. Grégoire LERAY, professeur

Droit monégasque 1 (commun aux 2 parcours) : Magistrats, avocats, personnels de greffes de la Principauté de Monaco

Droit monégasque 2 (commun aux 2 parcours) : Magistrats, avocats, personnels de greffes de la Principauté de Monaco

Protection des données personnelles : Me Antoine RENUCCI, avocat

Procédures civiles et pénales rapides : M. Yves STRICKLER, professeur

Procès civil et droits de l'homme : M. Thibault GOUJON-BÉTHAN, professeur

Droit des personnes et famille : Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, Maître de conférences HDR

Droit international privé : Mme Marie-Cécile LASSERRE, Maître de conférences HDR

Droit commercial et/ou Procédures collectives : M. Pierre CAGNOLI (avec le cas échéant un autre intervenant en droit des sociétés), professeur

Responsabilité délictuelle : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, professeur

U8 Projet professionnel et de recherche (commun aux 2 parcours) :

- Méthodologie : rédaction et présentation du mémoire : M. Yves STRICKLER (Directeur du M2), Mme Hania KASSOUL (Co-directeur du M2) & membres de l'équipe pédagogique

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	 LEX SOCIÉTÉ <small>ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE</small>	 UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	Année Universitaire 2023-2024  <small>NORMES, REPRÉSENTATIONS, TERRITOIRES</small> 
MASTER Mention : « Science Politique » Expertise du Politique et Action Publique En Alternance Responsable : Vincent MARTIGNY, PR				
				

Master rattaché à l'unité de recherche E.R.M.E.S. (Équipe de Recherche sur les Mutations de l'Europe et ses Sociétés)

Présentation et objectifs

Les objectifs de la formation consistent à former de futur-e-s cadres et spécialistes en science politique, en mesure d'apporter des savoirs et savoir-faire pour permettre à des institutions, organisations internationales, associations ou groupements d'intérêt de prendre des décisions équilibrées et cohérentes avec leurs moyens. La formation est donc particulièrement destinée aux étudiant-e-s intéressé-e-s par les transformations des systèmes sociaux et les problématiques liées au gouvernement des sociétés contemporaines aux niveaux local, national et international.

Il s'agit également, et plus généralement, de former de futur-e-s diplômé-e-s parfaitement qualifié-e-s dans le domaine de la science politique et ayant bénéficié de l'ouverture à d'autres apports disciplinaires, gages de leur compréhension des enjeux et des contraintes des décideurs et de leur maîtrise de problématiques complexes.

Les cours du parcours "Expertise du politique et action publique" sont dispensés en français.

40h de cours sont également des cours d'anglais.

Insertion professionnelle

Les mutations de l'environnement et du marché du travail rejaillissent sur les manières de gouverner les citoyens et de résoudre les questions sociales. L'administration publique, les organisations et entreprises privées ou parapubliques, doivent compter avec une multitude d'intervenants, situés à différentes échelles (locale, nationale, européenne) et dotés de statuts variés (publics, privés, parapublics, associatifs...). Les débouchés naturels de la formation sont :

- Les métiers des affaires publiques
- Les métiers du conseil
- Les métiers de l'expertise (développement territorial, politiques de la ville, veille stratégique, expertise politologique...)
- Les métiers de la communication publique et politique
- Les postes à responsabilité dans les organismes parapublics, associations, ONG
- Les métiers de collaborateur d'élite
- Les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche

Admission

Le Master 2 « EPAP » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de science politique, droit, droit et science politique ou diplôme jugé équivalent.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Science Politique de Nice (e-candidat).

Étudiants du M1 Science politique de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil (20 étudiants).

Les motivations pour intégrer cette formation exigeante doivent être clairement explicitées par les candidat-e-s dans leur lettre de motivation. Etudiant en situation de handicap accepté

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue –

Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Compétences visées

Aptitude à comprendre les enjeux des demandes (universitaires et sociales) et y apporter une réponse informée et pertinente ; aptitude à travailler en groupe ; capacité à organiser le travail personnel et collectif ; aptitude à encadrer un groupe en fonction d'objectifs et de contraintes spécifiques ; piloter une équipe ; mobiliser des savoirs disciplinaires dans l'aide à la décision.

Parcours Professionnel (alternance ou stage) ou Recherche (mémoire)

Ce master est proposé soit en alternance avec un contrat de professionnalisation permettant de libérer les étudiant·e·s une semaine sur deux, afin de répondre au mieux aux attentes des entreprises partenaires, soit avec un **stage d'une durée de 3 mois minimum (entre avril et septembre)** dans un domaine en adéquation avec la formation (donnant lieu à un rapport de stage avec soutenance au mois de septembre).

Pour le parcours recherche, la validation finale est la rédaction d'un mémoire de recherche venant clore une enquête de terrain menée sur les deux semestres (soutenance du mémoire au mois de juin).

Pour les étudiant·e·s non bénéficiaires de l'alternance, les semaines libérées par le rythme de l'alternance sont consacrées au travail de recherche pour le mémoire, pour les exercices de diagnostics et de contrôle continu, ainsi que par la recherche de stage. De ce fait, ces semaines sans cours seront également privilégiées pour les réunions collectives et nécessiteront la présence des étudiant·e·s sur le site de l'Université.

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **247 heures**, hors stage.

Le Master « Expertise du politique et action publique » reposant sur des enseignements originaux, **la présence aux cours ainsi qu'aux exercices de préparation à l'insertion professionnelle est obligatoire.**

↳ Les absences seront prises en compte dans la note de contrôle continu.

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation	Nombre d'heures	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle Terminal	Enseignants	ECTS	Coef.
UE1 - Action publique et élections				6	6
ECUE Évaluation des politiques publiques	18h CM	CC	Yannick RUMPALA		2
ECUE Villes et politiques urbaines	18h CM	CC	Paul-Max MORIN		2
ECUE Ingénierie électorale	18h CM	CC	Cloé PONZO & Jullian ARBEY		2
UE2 - Contemporary Political Issues				6	2
ECUE Current politics 1	08h CM	CC	Danielle SULLIVAN		1
1 ECUE au choix :					
Current politics 2	12h CM	CC	Danielle SULLIVAN		1
Citizenship, vote and migrations	12h CM	CT Écrit (03h00)	Paul-Max MORIN		
UE3 - PPR Conduire et organiser une recherche				12	4
ECUE Conduire sa recherche	12h CM	CC	Cloé PONZO		2
ECUE Organiser son diagnostic	12h CM	CC	Christine PINA		2
UE4 - Mise en situation professionnelle				6	1,5
ECUE Prise de parole en public	08h CM	CC	Aliénor DE GEORGES		0,5
ECUE Insertion professionnelle	04h CM	Non noté	Élodie MOULIN		NN
ECUE Montage de projet	08h CM	CC	Manuela BARDET		1
TOTAL SEMESTRE 3				30	
UE5 - Espace public et participation				6	6
ECUE Participation / Représentation	18h CM	CC	Vincent MARTIGNY		2
ECUE Communication publique, communication politique, médias	18h CM	CC	Vincent MARTIGNY		2
ECUE Grands enjeux politiques	18h CM	CC	Soline LAPLANCHE-SERVIGNE		2
UE6 - Outils pour l'insertion professionnelle				6	1
ECUE Current politics 3	08h CM	CC	Danielle SULLIVAN		1
ECUE Insertion professionnelle	03h CM	Non noté	Laurent GIROUX		NN
UE7 - PPR Expertise et analyse des situations professionnelles				12	9
ECUE Ecrire son rapport d'expertise/mémoire	12h CM	CC	Marie-Hélène SA VILAS BOAS		1
ECUE Diagnostic	40h CM	CC	Équipe pédagogique		4
ECUE Rapport de stage ou mémoire de recherche avec soutenance		CT Oral (30mn)	Équipe pédagogique		4
UE8 - Contemporary Political Issues 2 (1 cours au choix)				6	1
ECUE Current politics 4	12h CM	CC	Danielle SULLIVAN		1
ECUE Contemporary migration politics	12h CM	CT (DM)	Paul-Max MORIN		
TOTAL SEMESTRE 4				30	

Contrôle des connaissances et validation

Le master est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation, avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement et entre les deux semestres. **Il n'y a qu'une seule session d'examen par semestre.**

Il y a une session d'examen par an, organisée aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin. **Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.**

En M2 EPAP, outre les examens types écrits et oraux, un diagnostic, réalisé en groupe, est rédigé et soutenu devant un jury composé de professionnels et d'universitaires de la formation.

La professionnalisation est progressive : elle commence par la réalisation d'un diagnostic territorial, conçu comme une mise en situation professionnelle (projet tutoré) et s'achève avec la période de stage OU la rédaction d'un mémoire de recherche. Le rapport de stage et le mémoire donnent lieu à soutenance devant jury.

Description des exercices particuliers : le diagnostic

Les diagnostics permettent de se former à un travail d'expertise et de conseil, cœur de la formation EPAP. À cet effet, ils traitent de questions relatives à l'aménagement urbain, à l'organisation de la vie quotidienne et de la vie sociale, aux déplacements, aux modes de vie, que ce soit à Nice ou dans les Alpes-Maritimes. Ils peuvent également aborder des problématiques plus générales.

POURQUOI, COMMENT ?

Les diagnostics sont conçus comme des « mises en situation » : les sujets qui sont proposés sont de réelles demandes d'expertise émanant de collectivités publiques, d'associations, d'organismes parapublics, de cabinets, voire d'élus ou d'acteurs locaux. Il est donc demandé aux étudiant.e.s de se « mettre dans la peau » de consultant.e.s ou de chargé.e.s d'étude missionné.e.s pour un dossier. L'expertise (qui prend ici prioritairement la forme d'un *diagnostic*) doit apporter des réponses aux commanditaires en leur permettant de mieux comprendre et appréhender un problème et, pourquoi pas, d'entreprendre des actions (à partir des préconisations formulées dans le diagnostic). Elle consiste en la production d'une étude objective et finalisée d'un problème qui doit pouvoir permettre de penser et d'élaborer des réponses adaptées.

L'objectif est d'évaluer la capacité des « consultant.e.s en formation » à fournir une expertise sur un sujet dans un laps de temps déterminé et limité (le travail de diagnostic s'organise sur les deux semestres de l'année universitaire, de septembre à mars). Il s'agit de faire l'expérience de la réalisation d'une mission. Les étudiant.e.s sont donc évalué.e.s sur la mise en œuvre d'un véritable plan d'action, à la fois rigoureux et méthodique, ainsi que des compétences liées aux relations en milieu professionnel

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. ».

Préparer le Master en Alternance : RNCP N° 34084

Ce Master est proposé **en alternance** (1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'Université), dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise :

- Tél. : +33(0)4.89.15.25.56/04.89.15.25.28

- Web : <http://unice.fr/faculte-de-droit-et-sciencepolitique/ALTERNANCE/Nos%20formations%20en%20alternance>

Coût de la formation en alternance

14€/heure et devis auprès du CFA.

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique - Bureau des Masters 2 (B. 206) – Av. Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1 :
Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38 - Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE FACULTÉ DE DRIT ET SCIENCE POLITIQUE</p> <p>MASTER Mention : « Droit privé »</p> <p>Gestion des Contentieux Privés</p> <p>En Alternance</p> <p>Responsable : Marie-Cécile LASSERRE, MCF</p> <p>FORMASUP PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR C F A É P U R S MÉDITERRANÉES</p>	<p>Année Universitaire 2023-2024</p>  <p>C.E.R.D.P. Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures</p> 
---	--	---

Master rattaché à l'unité de recherche C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 2, « Gestion des contentieux privés » a pour vocation de fournir une formation approfondie sur l'ensemble des procédures et processus amiables permettant de régler les différents contentieux privés. Elle entend délivrer aux étudiants les connaissances suffisantes pour appréhender les **principes de fonctionnement et les procédures concrètes des différents modes de résolution des contentieux**. Elle permet aussi, par le concours des professionnels, de transmettre l'expérience acquise par les praticiens en matière de gestion des conflits.

Insertion professionnelle

La spécialité « Gestion des contentieux privés » prépare les étudiants à tous les métiers judiciaires et juridictionnels en les rendant directement opérationnels. La finalité est soit de leur **ouvrir une possibilité d'embauche** (en entreprise, dans les collectivités, les associations et, généralement tous les organismes qui sont confrontés à des contentieux particuliers...), soit de leur offrir une **préparation aux examens et concours**. Les enseignements du Master, à la fois théoriques et pratiques, sont adaptés au programme de l'examen d'accès à la formation professionnelle de **commissaire de justice**, ils offrent également une préparation aux épreuves de concours et examens du **CRFPA, de l'ENM ou encore de greffier**. Il s'agit aussi de permettre aux professionnels de remplir leur exigence de formation continue (avocats, huissiers de justice, experts-comptables, médiateurs, arbitres...). La formation est ouverte en alternance, ce qui permet à des entreprises de financer le cursus de l'étudiant.

Conditions d'accès et prérequis

Les étudiants doivent justifier d'un Master 1 en droit privé et sciences criminelles, carrières judiciaires, ou droit des affaires ou d'un diplôme jugé équivalent.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit Privé de Nice via la plateforme eCandidat. Étudiants du M1 Droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux et dossier.

Capacité d'accueil : 25 étudiants. Accès aux étudiants handicapés.

Préparer le Master en Alternance : RNCP N° 34123

Ce Master est proposé **en alternance** (1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'Université), dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise :

- Tél. : +33(0)4.89.15.25.56

- Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation/offre-de-formation/gestion-des-contentieux-privés>

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **295 heures**, hors stage.

L'alternance donne lieu à un rapport de stage qui doit strictement répondre aux exigences délivrées par l'enseignant responsable du Master 2, qui encadrera les étudiants dans leur travail. Le stage donne lieu à un rapport de stage qui fait l'objet d'une évaluation par un Enseignant responsable du stage, ainsi qu'à une évaluation par le Maître de stage, notamment à l'aide d'un questionnaire détaillé.

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation	Nombre d'heures	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle terminal	ECTS	Coef.
UE1 - Gestion consensuelle des conflits			3	2
Modes alternatifs de résolution des différends	15	CT Écrit (01h00)		1
Pratique des modes alternatifs de résolution des différends	10	CC		1
UE2 - Procédure civile 1			6	3
L'action en justice et l'administration de la preuve	12	CT Écrit (01h00)		1
Les procédures devant le tribunal judiciaire	15	CT Écrit (02h00)		2
UE3 - Gestion du contentieux pénal			3	3
Procédure pénale	15	CT Écrit (02h00)		2
Étude de dossiers	15	CC		1
UE4 - Gestion du contentieux civil et social			6	4
Contentieux de la famille	15	CC		1
Contentieux en droit des biens	15	CC		1
Contentieux en droit des obligations	20	CC		1
Contentieux social	15	CC		1
UE5 - Anglais			3	1
Anglais juridique	20	CC		1
UE6 - Projet professionnel et de recherche			9	1
Méthodologie du rapport de stage et du mémoire	4	Non Noté		NN
Valorisation des compétences (technique de rédaction d'un CV...)	6	CC		0,5
Entraînement à la prise de parole en public	8	CC		0,5
TOTAL SEMESTRE 3	185h		30	
UE7 - Procédure civile 2			6	2
Les procédures spéciales (T. com. ; CPH)	10	CT Oral (10mn)		1
Les voies de recours (l'appel)	15	CC		1
UE8 - Gestion du contentieux commercial			3	2
Contentieux commercial général	10	CC		1
Droit des entreprises en difficultés	10	CC		1
UE9 - Gestion de l'exécution			6	4
Le rôle de l'huissier de justice	10	CC		1
Les procédures civiles d'exécution : la saisie immobilière	10	CT Écrit (01h00)		1
Les procédures civiles d'exécution : les autres mesures d'exécution sur les biens mobiliers et la procédure JEX	20	CT Écrit (01h30)		2
UE10 - Ouverture juridique			3	1
Organisation judiciaire	10	CT Oral (10mn)		1
Culture juridique	10			
Méthodologie du grand oral	5	Non Noté		NN
UE11 - Projet professionnel et de recherche			12	3
Stage et rapport de stage avec soutenance		CT Oral (30mn)		3
TOTAL SEMESTRE 4	110h		30	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Au total : 295H de formation

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée, aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin.

Le premier semestre et le second semestre sont obtenus chacun avec une moyenne de 10/20. La compensation a lieu au sein des différentes UE ; elle est donc à la fois semestrielle et annuelle.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement par l'équipe pédagogique. Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, le directeur du Master 2 peut autoriser l'étudiant à étaler le cursus en deux ans.

La **présence à tous les enseignements est obligatoire** ; toute absence non justifiée par un motif sérieux et légitime sera sévèrement sanctionnée. L'appel sera effectué à chaque cours, enseignement et séminaire et l'assiduité sera donc vérifiée et contrôlée.

UE1. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE1 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure : *1 note sur 20, coef. 1*

UE2. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE2 se décompose ainsi :

- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée de deux heures : *1 note sur 20, coef. 2*

UE3. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE3 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée de deux heures : *1 note sur 20, coef. 2*

UE4. La notation de chacun des enseignements de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *au total 4 notes sur 20, coef. 1*

UE5. La notation de l'enseignement de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*

UE6. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE6 est assuré au moyen de deux notes de contrôle continu en « Valorisation des compétences » et en « Prise de parole en public » : *au total 2 notes sur 20, coef. 0,5*

UE7. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE7 se décompose ainsi :

- une note de contrôle terminal reposant sur une prestation orale d'une durée de 10 minutes sans préparation : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle continu reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*

UE8. La notation de chacun des enseignements de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *au total 2 notes sur 20, coef. 1*

UE9. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE9 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure et demie : *1 note sur 20, coef. 2*

UE10. La notation des enseignements « Organisation judiciaire » et « culture judiciaire » s'effectue par un contrôle terminal reposant sur une unique prestation orale d'une durée de 10 minutes sans préparation : *1 note sur 20, coef. 1*

UE11. Le rapport de stage ou le mémoire est *noté sur 20, coef. 3*

Moyens et Méthodes pédagogiques

Exposés, cas pratiques, mises en situation.

Onze unités d'enseignements combinent des enseignements théoriques dispensés par des universitaires et des séminaires, travaux pratiques assurés par des professionnels et un travail personnel encadré (rapport de stage).

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques, emploi du temps.

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas.

Coût de la formation en alternance

14€/heure et devis auprès du CFA.

TAUX DE RÉUSSITE : 100%

TAUX D'INSERTION à 6 mois : 44% en emploi / 52% en études

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue –

Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique - Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE
Cedex 1 : Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38 - Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Enseignants et professions :

- Laëtitia ANTONINI-COCHIN, Maître de conférences
- Marcel BENHAMOU, Avocat
- Diane BOUSTANI, Maître de conférences
- Sophie BRICCA-DRUFFIN, Maître de conférences
- Cédric CHAPELLE, Avocat
- Caroline CHIESA, Avocate
- Jean-Raphaël DEMARCHI, Maître de conférences et avocat
- Jean-Jacques DI CRISTO, Magistrat
- Marie-Odile DIEMER, Maître de conférences
- Robin EVRARD, Avocat
- Natalie FRICERO, Professeure des universités
- Christine GAILHBAUD, Maître de conférences, avocat
- Laurent GIROUX, Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle
- Thibault GOUJON-BETHAN, Professeur des universités
- Frédéric KIEFFER, Avocat
- Marie-Cécile LASSERRE, Maître de conférences
- Emmanuelle LE CORRE-BROLY, Maître de conférences HDR
- Patrick LE DONNE, Avocat
- Johan MATHIEU, Huissier de justice
- Véronique POINEAU-CHANTRAIT, Avocate
- Matthieu SORRODJÉ, Responsable Service Contentieux CPAM des Alpes Maritimes
- Danielle SULLIVAN, Enseignante



MASTER Mention : « Droit privé »

Master 2 Gestion des Contentieux Privés

Responsable pédagogique : Marie-Cécile LASSERRE, MCF

FORMATION INITIALE

Master rattaché à l'unité de recherche C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 2, « Gestion des contentieux privés » a pour vocation de fournir une formation approfondie sur l'ensemble des procédures et processus amiables permettant de régler les différents contentieux privés. Elle entend délivrer aux étudiants les connaissances suffisantes pour appréhender les **principes de fonctionnement et les procédures concrètes des différents modes de résolution des contentieux**. Elle permet aussi, par le concours des professionnels, de transmettre l'expérience acquise par les praticiens en matière de gestion des conflits.

Insertion professionnelle

La spécialité « Gestion des contentieux privés » prépare les étudiants à tous les métiers judiciaires et juridictionnels en les rendant directement opérationnels. La finalité est soit de leur **ouvrir une possibilité d'embauche** (en entreprise, dans les collectivités, les associations et, généralement tous les organismes qui sont confrontés à des contentieux particuliers...), soit de leur offrir une **préparation aux examens et concours**. Les enseignements du Master, à la fois théoriques et pratiques, sont adaptés au programme de l'examen d'accès à la formation professionnelle de **commissaire de justice**, ils offrent également une préparation aux épreuves de concours et examens du **CRFPA, de l'ENM ou encore de greffier**. Il s'agit aussi de permettre aux professionnels de remplir leur exigence de formation continue (avocats, huissiers de justice, experts-comptables, médiateurs, arbitres...). La formation est ouverte en alternance, ce qui permet à des entreprises de financer le cursus de l'étudiant.

Conditions d'accès et prérequis

Les étudiants doivent justifier d'un Master 1 en droit privé et sciences criminelles, carrières judiciaires, ou droit des affaires ou d'un diplôme jugé équivalent.

Étudiants du M1 Droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil.

Capacité d'accueil : 25 étudiants.

Accès aux étudiants handicapés.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue – Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **295 heures**, hors stage.

Aux deux semestres de cours s'adjoint un **stage obligatoire**. À partir d'avril, les étudiants qui ne sont pas en alternance sont en stage pour une **durée minimale de deux mois**. Le stage s'effectue chez un professionnel du contentieux (avocat, avoué, huissier de justice, association, expert-comptable, tout service juridique ou contentieux d'une administration, juridiction, centre d'arbitrage...). Ceux qui ont choisi l'alternance retournent dans l'entreprise qui les accueille.

Le stage donne lieu à un rapport de stage ou à un mémoire qui doit strictement répondre aux exigences délivrées par l'enseignant responsable du Master 2 qui encadrera les étudiants dans leur travail. Le rapport de stage fait l'objet d'une évaluation par un Enseignant responsable du stage, ainsi qu'à une évaluation par le Maître de stage, notamment à l'aide d'un questionnaire détaillé. Le mémoire donnera lieu à une soutenance devant l'Enseignant Directeur de recherche.

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation	Nombre d'heures	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle terminal	ECTS	Coef.
UE1 - Gestion consensuelle des conflits			3	2
Modes alternatifs de résolution des différends	15	CT Écrit (01h00)		1
Pratique des modes alternatifs de résolution des différends	10	CC		1
UE2 - Procédure civile 1			6	3
L'action en justice et l'administration de la preuve	12	CT Écrit (01h00)		1
Les procédures devant le tribunal judiciaire	15	CT Écrit (02h00)		2
UE3 - Gestion du contentieux pénal			3	3
Procédure pénale	15	CT Écrit (02h00)		2
Étude de dossiers	15	CC		1
UE4 - Gestion du contentieux civil et social			6	4
Contentieux de la famille	15	CC		1
Contentieux en droit des biens	15	CC		1
Contentieux en droit des obligations	20	CC		1
Contentieux social	15	CC		1
UE5 - Anglais			3	1
Anglais juridique	20	CC		1
UE6 - Projet professionnel et de recherche			9	1
Méthodologie du rapport de stage et du mémoire	4	Non Noté		NN
Valorisation des compétences (technique de rédaction d'un CV...)	6	CC		0,5
Entraînement à la prise de parole en public	8	CC		0,5
TOTAL SEMESTRE 3	185h		30	
UE7 - Procédure civile 2			6	2
Les procédures spéciales (T. com. ; CPH)	10	CT Oral (10mn)		1
Les voies de recours (l'appel)	15	CC		1
UE8 - Gestion du contentieux commercial			3	2
Contentieux commercial général	10	CC		1
Droit des entreprises en difficultés	10	CC		1
UE9 - Gestion de l'exécution			6	4
Le rôle de l'huissier de justice	10	CC		1
Les procédures civiles d'exécution : la saisie immobilière	10	CT Écrit (01h00)		1
Les procédures civiles d'exécution : les autres mesures d'exécution sur les biens mobiliers et la procédure JEX	20	CT Écrit (01h30)		2
UE10 - Ouverture juridique			3	1
Organisation judiciaire	10	CT Oral (10mn)		1
Culture juridique	10			
Méthodologie du grand oral	5	Non Noté		NN
UE11 - Projet professionnel et de recherche			12	3
Stage et rapport de stage avec soutenance		CT Oral (30mn)		3
TOTAL SEMESTRE 4	110h		30	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Au total : 295H de formation

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée, aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin.

Le premier semestre et le second semestre sont obtenus chacun avec une moyenne de 10/20. La compensation a lieu au sein des différentes UE ; elle est donc à la fois semestrielle et annuelle.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement par l'équipe pédagogique. Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, le directeur du Master 2 peut autoriser l'étudiant à étaler le cursus en deux ans.

La **présence à tous les enseignements est obligatoire** ; toute absence non justifiée par un motif sérieux et légitime sera sévèrement sanctionnée. L'appel sera effectué à chaque cours, enseignement et séminaire et l'assiduité sera donc vérifiée et contrôlée.

UE1. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE1 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure : *1 note sur 20, coef. 1*

UE2. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE2 se décompose ainsi :

- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure et demie : *1 note sur 20, coef. 1*

UE3. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE3 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure et demie : *1 note sur 20, coef. 1*

UE4. La notation de chacun des enseignements de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *au total 4 notes sur 20, coef. 1*

UE5. La notation de l'enseignement de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*

UE6. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE6 est assuré au moyen de deux notes de contrôle continu en « Valorisation des compétences » et en « Prise de parole en public » : *au total 2 notes sur 20, coef. 0,5*

UE7. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE7 se décompose ainsi :

- une note de contrôle terminal reposant sur une prestation orale d'une durée de 15 minutes sans préparation : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle continu reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*

UE8. La notation de chacun des enseignements de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *au total 2 notes sur 20, coef. 1*

UE9. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE9 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure et demie : *1 note sur 20, coef. 1*

UE10. La notation des enseignements « Organisation judiciaire » et « culture judiciaire » s'effectue par un contrôle terminal reposant sur une unique prestation orale d'une durée de 20 minutes sans préparation : *1 note sur 20, coef. 1*

UE11. Le rapport de stage ou le mémoire est *noté sur 20, coef. 3*

Le Stage ou le Mémoire

Parcours professionnel : L'étudiant doit rédiger un rapport de stage dont le sujet est arrêté par l'enseignant référant en accord avec le référant de l'entreprise. Le **rapport de stage** est à déposer le 15 juin au plus tard à la Faculté.

Pour les étudiants en alternance une soutenance sera prévue en septembre.

Parcours Recherche : Tout étudiant du Master ayant choisi de suivre le parcours recherche doit réaliser **un mémoire de recherche**. Celui-ci doit être rédigé sous la direction d'un Professeur ou d'un Maître de Conférences enseignant dans la spécialité. Le mémoire est à déposer le 15 juin au plus tard à la Faculté.

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. ».

Moyens et Méthodes pédagogiques

Exposés, cas pratiques, mises en situation.

Onze unités d'enseignements combinent des enseignements théoriques dispensés par des universitaires et des séminaires, travaux pratiques assurés par des professionnels et travail personnel encadré (rapport de stage).

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, à des livres numériques, à l'emploi du temps.

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas.

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique - Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1 : Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38 - Courriel : droit.scolarité.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Enseignants et professions :

- Laëtitia ANTONINI-COCHIN, Maître de conférences
- Marcel BENHAMOU, Avocat
- Diane BOUSTANI, Maître de conférences
- Sophie BRICCA-DRUFFIN, Maître de conférences
- Cédric CHAPELLE, Avocat
- Caroline CHIESA, Avocate
- Jean-Raphaël DEMARCHI, Maître de conférences et avocat
- Jean-Jacques DI CRISTO, Magistrat
- Marie-Odile DIEMER, Maître de conférences
- Robin EVRARD, Avocat
- Natalie FRICERO, Professeure des universités
- Christine GAILHBAUD, Maître de conférences, avocat
- Laurent GIROUX, Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle
- Thibault GOUJON-BETHAN, Professeur des universités
- Frédéric KIEFFER, Avocat
- Marie-Cécile LASSERRE, Maître de conférences
- Emmanuelle LE CORRE-BROLY, Maître de conférences HDR
- Patrick LE DONNE, Avocat
- Johan MATHIEU, Huissier de justice
- Véronique POINEAU-CHANTRAIT, Avocate
- Matthieu SORRODJÉ, Responsable Service Contentieux CPAM des Alpes Maritimes
- Danielle SULLIVAN, Enseignante

 <p style="text-align: center;">MASTER Mention : « Droit privé »</p> <h2 style="text-align: center;">Master 2 Histoire du Droit et Conservation du Patrimoine</h2> <p style="text-align: center;">Responsables pédagogiques : Karine DEHARBE & Marc ORTOLANI, PR</p>	<p style="text-align: center;">Année Universitaire 2023-2024</p>  
---	--

Master rattaché à l'unité de recherche E.R.M.E.S. (Équipe de Recherche sur les Mutations de l'Europe et ses Sociétés)

Présentation et objectifs

Master double comprenant les dominantes « Histoire du droit » et « Droit et conservation du patrimoine culturel », organisées à partir d'un tronc commun au semestre 3, et impliquant des enseignements communs et des activités distinctes (stage/recherche) au semestre 4.

Objectifs :

- Dominante « Histoire du droit » : amener l'étudiant vers une activité scientifique, à partir de sources juridiques, archivistiques ou autres, lui faire acquérir un savoir dans les domaines relevant du master. Garantir sa maîtrise de l'argumentation écrite et de l'expression orale.
- Dominante « Droit et conservation du patrimoine culturel » : conduire l'étudiant à maîtriser le cadre juridique de la conservation, en fonction de la nature et de la situation de l'objet à conserver, lui apporter les réponses posées par la notion de patrimoine culturel, et ouvrir des perspectives.

Insertion professionnelle

Prépare à différentes activités professionnelles, dont les métiers de l'enseignement supérieur et de la Recherche, grâce à des enseignements d'histoire du droit (histoire de la procédure, de la codification pénale, de la protection sociale).

Par l'enseignement de l'histoire des savoirs juridiques, de l'anthropologie juridique, de l'histoire des idées politiques et la préparation aux épreuves orales et écrites, il peut donner également accès aux concours de la fonction publique de catégorie A.

Pour les mêmes raisons, et en apportant aux candidats des bases solides sur l'origine des règles de procédure, y compris en droit comparé et européen, il leur permet aussi d'envisager une carrière judiciaire (avocat, magistrat, etc.)

Les diplômés peuvent envisager une carrière de cadre juridique de la conservation, notamment comme conservateur dans les institutions publiques (bibliothèques, Musées, Archives, institutions d'État ou collectivités territoriales), en étant recrutés soit par voie de concours auxquels ils sont préparés par leur scolarité dans le master, soit comme contractuels avec possibilité de titularisation.

Dans le cadre de la culture d'entreprise, ils peuvent être également recrutés en qualité de cadres à la conservation. Il en est de même des fondations ou des collections privées, qui recherchent des diplômés susceptibles à la fois de tâches de conservation et d'expertise juridique.

Les diplômés peuvent aussi envisager des activités de conseils en matière de reconstitution historique, de consultants ou toutes autres activités destinées à rendre accessibles au public des fonds patrimoniaux.

Conditions d'accès et prérequis

Le Master 2 « HDCP » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de Droit ou d'Histoire.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit Privé de Nice via la plateforme eCandidat. Étudiants du M1 Droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil (25 étudiants).

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation	Nombre d'heures	Évaluation		ECTS	Coef.
		CC – Contrôle Continu	CT – Contrôle Terminal		
UE1 : Histoire du Droit 1	72h			6	6
Histoire des savoirs juridiques	24h CM	CC			2
Histoire de la protection sociale	24h CM	CT Oral (10mn + 10mn)			2
Histoire de la codification pénale	24h CM	CT Oral (10mn + 10mn)			2
UE2 : Patrimoines culturels 1	45h			3	3
Histoire et valorisation des patrimoines culturels public et privé	30h CM	CT Oral (10mn + 10mn)			2
Droit de la protection du patrimoine culturel	15h CM	CT Oral (10mn + 10mn)			1
UE3 : Culture juridique	36h			3	2
Philosophie du droit et grands débats contemporains	18h CM	CT Oral (10mn + 10mn)			1
Anthropologie juridique	18h CM	CT Oral (10mn + 10mn)			1
UE4 : Culture numérique	18h			3	1
Introduction aux humanités numériques	15h CM	CT Écrit (02h00)			1
Statistiques appliquées aux sciences sociales	03h CM				NN
UE5 : PPR Formations professionnalisantes 1	14h			15	6
Séminaires professionnels du patrimoine culturel	04h CM				NN
Préparation au Grand oral	10h CM				NN
Grand oral		CT Oral (1h00 + 30mn)			6
TOTAL SEMESTRE 3	185h CM			30	
UE6 : Histoire du droit 2	48h			6	4
Histoire de la procédure	24h CM	CT Écrit (02h00)			2
Histoire du droit privé approfondi	12h CM	CT Écrit (02h00)			1
Histoire du droit public approfondi	12h CM	CT Écrit (02h00)			1
UE7 : Patrimoines culturels 2	41h			3	4
Patrimoine archivistique et ressources documentaires	21h CM	CC			2
Monde du travail et patrimoine	10h CM	CC			1
Art, architecture et patrimoine	10h CM	CC			1
UE8 : Culture juridique et politique	45h			3	4
Histoire de la Common Law	24h CM	CT Oral (10mn + 10mn)			2
Histoire des idées politiques	21h CM	CT Oral (10mn + 10mn)			2
UE9 : Civilisation européenne	31h			3	3
Civilisation et langue italiennes	10h CM	CC			1
Histoire politique et institutionnelle des Etats-Nations européens	21H CM	CT Oral (10mn + 10mn)			2
UE10 : PPR Formations professionnalisantes 2	14h			15	10
Séminaires + Préparation à la note de synthèse	10h CM				NN
Séminaires professionnels du patrimoine culturel	4h CM				NN
Note de synthèse		CT Écrit (04h00)			3
Soutenance du mémoire ou rapport de stage		CT Oral (10mn + 20mn)			7
TOTAL SEMESTRE 4	179h CM			30	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Dispositions générales et contrôle des connaissances

Semestre 3 : à l'exception de l'Histoire des savoirs juridiques évalué en contrôle continu, chacun des enseignements du premier semestre de l'U1 à l'U3 donne lieu à un examen oral. Le Grand Oral (U5), d'une durée de 30 minutes, après préparation en loge d'une durée d'une heure, se déroule devant l'ensemble des enseignants du semestre (Coef. 6)

Les cours sont groupés sur la première partie de la semaine, du lundi au mercredi, afin de permettre aux étudiants la poursuite d'activités annexes, qu'elles soient culturelles ou professionnelles.

La moyenne du semestre 3 s'établit à 180 points sur 360 possibles.

Semestre 4 : chacun des enseignements de l'U6 donne lieu à un examen écrit. Les enseignements de l'U7 sont soumis à des contrôles continus et ceux des U8 et U9 donnent lieu à un examen oral ou à un contrôle continu. L'épreuve écrite de l'U10, d'une durée de 4 heures, porte sur l'élaboration d'une note de synthèse (Coef. 3).

Pour le **parcours recherche**, le choix du sujet de mémoire et sa rédaction s'effectuent sous le contrôle d'un directeur de recherche, professeur ou maître de conférences HDR, enseignant du master. Le mémoire de recherche donne lieu à soutenance (Coef. 7) devant un jury composé de deux enseignants au moins, dont le directeur de recherche.

Pour le **parcours professionnel**, le stage d'une durée de trois mois continus, s'effectue nécessairement au sein d'une institution culturelle ou du service culturel et/ou patrimoine d'une collectivité publique ou d'un organisme privé, personne physique ou morale. Le stage est suivi par un directeur de stage, désigné par l'institution d'accueil et par un enseignant tuteur, membre de l'équipe pédagogique du master. Le mémoire de stage est soutenu devant un jury de deux enseignants-chercheurs, dont l'un est nécessairement l'enseignant tuteur.

Les cours sont groupés sur la première partie de la semaine, du lundi au mercredi, pour permettre aux étudiants de mener à bien leurs activités de recherche ou le bon déroulement de leur stage.

La moyenne du semestre 4 s'établit à 250 points sur 500 possibles.

La moyenne générale, 430 points sur 860, est exigée pour l'obtention du master. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Obtention du diplôme : Le M2 HDCP est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation, avec la moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, des semestres, et entre les deux semestres. Il y a une session unique d'examens par semestre. **Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.**

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue – Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. ».

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique - Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1 : Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38 - Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

	<p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p> <p>ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE</p>	<p>Année Universitaire 2023-2024</p>
<p>MASTER Mention : « Droit des Affaires »</p>		
<p>Juriste d'Affaires En ALTERNANCE</p>		
<p>Responsables : Eva Mouial et Irina Parachkévova, Professeurs</p>		
<p>FORMASUP PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR  C F A É D U R E MÉDITERRANÉE</p>		

Master adossé au GREDEG (Valbonne Sophia-Antipolis CNRS)

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Juriste d'affaires » a pour finalité d'offrir une formation juridique approfondie nécessaire à la conduite des affaires juridiques et contentieuses des entreprises. La formation vise, en premier lieu, à renforcer les connaissances dans tous les domaines du «Droit de l'entreprise» (Droit des sociétés, Droit des contrats, Droit fiscal, Droit des assurances, Droit de la propriété industrielle, etc.). Elle a, en second lieu, pour objectif de donner aux étudiants les savoirs faire nécessaires à une intégration rapide dans un cabinet ou dans les services juridiques d'une entreprise (étude de cas, conception de montages contractuels et sociétaires, rédaction de contrats, etc.).

Insertion professionnelle

La spécialité vise à former de futurs professionnels du droit (avocat en droit des affaires, juriste d'entreprise, juriste d'assurances, directeur administratif, chef de projet) aptes à mener à bien toute mission de conseil et d'assistance dans des branches aussi variées que le commerce, la finance, l'immobilier, la propriété industrielle, l'assurance, la banque.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Juriste d'affaires » est ouvert par priorité aux titulaires d'un Master 1 de droit

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention droit des affaires (e-candidat).

Étudiants du M1 droit des affaires : validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 26 étudiants. Accès aux étudiants Handicapés

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue. Tel. 04 89 15 21 50 - Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master Juriste d'affaires en alternance

FICHE RNCP 34127

Il est possible de préparer ce Master en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'université), dans le cadre **d'un contrat de professionnalisation**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56.

Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des praticiens, du mois de septembre à fin mars.

Programme des études (sous réserve de modifications) de septembre à fin mars :

Description de la formation Semestre 3	Heures d'ensgt	Type de contrôle	Noms Enseignants	Coef.
UE1 - Rédaction d'actes juridiques		6 ects		
Technique contractuelle*	20	CCI	Vanessa Hauret et Elsa Medina - Avocates	1
Anglais des affaires*	20	CCI	Ingrid Coinquet, Avocate	1
Contentieux économique et des affaires*	20	CCI	Gustavo Cerqueira, Professeur à l'Université de Nîmes	1
UE2 - Fondamentaux de l'entreprise		6 ects		
Droit des sociétés approfondi*	20	CCI	Irina Parachkévova, Professeur UCA	1
Prévention et traitement des difficultés d'entreprise	20	CCI	Eva Mouial, Professeur des Universités UCA	1
Droit de la distribution*	20	CCI	Eva Mouial, Professeur des Universités UCA	1
UE3 - Outils de l'entreprise		6 ects		
Fiscalité des affaires*	20	CCI	Normand Bruno	1
Droit comptable approfondi	20	CCI	Jennifer Bardy	1
Droit des marchés publics*	20	CCI	Didier Langlois, Responsables juridiques et juristes Lignes d'Azur	1
UE4 - Protection de l'entreprise		6 ects		
Droit des assurances approfondi*	20	CCI	Anne Trescases, Maître de Conférences	1
Droit et pratique de la protection des valeurs immatérielles de l'entreprise*	20	CCI	Fabrice Siirainen, Professeur des Universités UCA	1
Droit de la concurrence approfondi*	20	CCI	Patrice Reis, Professeur UCA	1
UE5 - Culture de l'entreprise - 3 cours au choix		6 ects		
Droit des investissements internationaux*	20	CCI	Philippe Saunier, Professeur des Universités UCA	1
Contrat du commerce international*	20	CCI	Yves Larue, Avocat Gustavo Cerqueira, Professeur à l'Université de Nîmes	1
Droit des risques technologiques et des ICPE*	20	CC/CT Ecrit 2h	Pascale Steichen, Professeur UCA	
Fusions-Acquisitions	20	CCI	Yves Larue, Avocat	1
Santé et sécurité au travail	20	CCI	Delphine Ronet-Yague, MCF Univ. Aix-Marseille Laurent Pina	1
Responsabilité sociale de l'entreprise*	20	CCI	Anne-Sophie Ginon, Professeur UCA	1
Total	300 h			

Description de la formation Semestre 4	Heures d'ensgt	Type de contrôle	Noms Enseignants	Coef.
UE6 - Projet professionnel et de recherche		30 ects		
Soutenance (1h) + méthodologie (10h)	11	CT/ Soutenance	Eva Mouial, Professeur UCA, Irina Parachkévova, Professeur UCA	6
Culture générale de droit économique	10	CCI	Enseignants de la mention droit des affaires	1
Insertion professionnelle (conseils et procès)	20	CCI		1
Total	41 h			

* Matières mutualisées avec d'autres spécialités
Elément facultatif semestriel : Activités bonus (max : 0,25 points)

Contrôle des connaissances

L'obtention d'une note au moins égale à 10/20 emporte l'attribution des ECTS attribués à chacune des composantes des unités d'enseignement.

Tous les cours font l'objet d'une notation en contrôle continu Coef 1, à l'exception de l'enseignement Droit des risques technologiques et des ICPE soumis à du contrôle continu et un contrôle terminal, Coef 1 et l'option Santé, sécurité au travail évaluée par un contrôle terminal.

Le rapport et sa soutenance suite au contrat en entreprise sont notés sur 120.

L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance. Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription.

La **compensation** entre les différentes matières d'une Unité d'enseignement est possible ainsi qu'à l'intérieur de chaque semestre. Il n'y a pas de compensation entre les semestres. En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables chaque enseignant peut, sur décision spéciale, accorder un rattrapage à l'étudiant.

Il n'y a pas de redoublement, sauf délibération exceptionnelle du jury.

Pour obtenir le grade de Master Mention Droit des affaires, Parcours « Juriste d'affaires » les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les 60 crédits répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Coût de la formation en alternance

14€/heure (tarif 2021-22). Devis auprès du CFA 04.91.14.06.08

TAUX DE REUSSITE : 100%

TAUX D'INSERTION à 6 mois : 30.4% en études, 47.8% emploi, 21.7% en recherche d'emploi

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Contact

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.89.15.25.28 ou + 33 (0)4.89.15.25.32

Courriel : droit.scolarite.master2@univ-cotedazur.fr | Web : droit.univ-cotedazur.fr

MASTER Mention : « Droit des affaires »

Juriste des Risques et du Développement Durable En ALTERNANCE

Responsables : Grégoire LERAY, Professeur et Jennifer Bardy, Maître de conférences



Master adossé au GREDEG (Valbonne Sophia-Antipolis CNRS)

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Juriste des risques et du développement durable » a pour finalité d'offrir une formation juridique approfondie nécessaire à l'évaluation et à la gestion des risques environnementaux, sociétaux, économiques et de production. Le choix de ces catégories de risques est justifié par le fait que, de manière générale, la gestion de ces risques constitue aujourd'hui l'un des enjeux majeurs des sociétés engagées dans un processus de développement durable. Pour répondre à ce défi, les entreprises doivent à la fois connaître leurs obligations et assumer leurs responsabilités, tant à l'égard des salariés (risque d'atteinte à l'intégrité physique ou prévoyance sociale), que des consommateurs (produits défectueux, sécurité sanitaire) ou de l'environnement (risques naturels et technologiques, pollutions et nuisances, management environnemental). Ces exigences seront aussi attendues des collectivités territoriales en lien direct quotidiennement avec la thématique de la prévention des risques. La réalisation d'une croissance économique favorisant le progrès social et respecte l'environnement passe par la formation et l'éducation de cadres sensibilisés aux règles de « bonne gouvernance » c'est-à-dire aux techniques juridiques privilégiant la participation, la responsabilité et la transparence.

Insertion professionnelle

La spécialité vise à former de futurs risques managers, responsables du développement durable, conseillers en environnement, responsables de site Hygiène-Sécurité-Environnement, conseillers auprès des collectivités locales, des entreprises, avocats, juristes d'assurances.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « JRDD » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice (e-candidat).

Étudiants du M1 droit des affaires de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants. Accès aux étudiants en situation de handicap.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tel. 04 89 15 21 50 - Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master Juriste des risques en alternance

FICHE RNCP 34127

Il est possible de préparer ce Master en alternance, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire. Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56

Web : : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de septembre à fin mars.

Programme des études (sous réserve de modifications) de septembre à fin mars :

Description de la formation Semestre 3	Heures d'ensgt	Type de contrôle	Noms Enseignants	Coef.
UE1 - Grands enjeux du développement durable		6 ects		
Changement climatique et perte de biodiversité	20	CC/CT Ecrit 2h	G. Leray, Professeur des Universités	1
Droit européen du développement durable et responsabilités environnementales	20	CC/CT Ecrit 2h	G. Leray, Professeur des Universités	1
Aspects philosophiques et juridiques des rapports Homme/nature	20	CC/CT Ecrit 2h	Doussan, Directrice de recherche INRA Ana-Maria Ilcheva	1
UE2 – Gestion des risques économiques		6 ects		
Droit des marchés publics*	20	CCI	D. Parajon, J. Di Grégorio Responsables juridiques et juristes Lignes d'Azur	1
Droit des sites et sols pollués	20	CC/CT Ecrit 2h	P. Steichen, Professeur des Universités UCA	1
Droit des assurances*	20	CCI	A. Trescases, Maître de Conférences	1
UE3 – Gestion des risques environnementaux		6 ects		
Droit des risques technologiques ICPE*	20	CC/CT Ecrit 2h	P. Steichen, Professeur des Universités UCA	1
Droit de l'urbanisme et gestion des risques*	20	CC/CT Ecrit 2h	F. Nicoud Maître de Conférences (HDR)	1
Droit des déchets	20	CC/CT Ecrit 2h	H. Aubret, Avocate	1
UE4 – Gestion des risques sociétaux		6 ects		
Santé et sécurité au travail*	20	CCI	D. Ronet-Yague, Maître de Conférences Univ. Aix-Marseille	1
Responsabilité sociale des entreprises*	20	CCI	A-S Ginon, Professeur UCA	1
Evaluation des incidences sur l'environnement Information et Communication environnementale	20	CC/CT Ecrit 2h	Cécile Laporte Jennifer Bardy, Maître conférences UCA	1
UE5 – Gestion des risques de production		6 ects		
Responsabilités liées aux produits	20	CC/CT Ecrit 2h	L. Duong, Maître de Conférences UCA	1
Transition énergétique et financements européens	20	CC/CT Ecrit 2h	K. Ilchev, Docteur en droit	1
Gestion de la qualité et normalisation	20	CC/CT Ecrit 2h	L. Cauro, docteur ès Sciences, Spécialité Chimie, Juriste GJRDD, Chargée d'enseignement universitaire, Consultante HQSE L.	1
TOTAL	300 h			

Description de la formation Semestre 4	Heures d'ensgt	Type de contrôle	Noms Enseignants	Coef.
UE6 – Projet professionnel et de recherche		30 ects		
Atelier de l'IMREDD	20	CC/CT Ecrit 2h	F. Nicoud, Maître de conférences (HDR) G. Leray Professeur des Universités UCA	4
Ateliers pratiques de développement durable	20	CC/CT Ecrit 2h	E. Bellanger, chargée de mission communication et développement durable	2
Séminaires approfondis d'anglais	20	CCI	Mina-Aishes Ilham, Doctorante	1
Méthodologie de la recherche	13h	-	F. Nicoud, MCF (HDR) P. Steichen, Professeur des Universités G. Leray Professeur	-
Rapport de stage ou Mémoire et soutenance		CT/Oral 30mn		6
TOTAL	73h			

* Matières mutualisées avec d'autres spécialités
Elément facultatif semestriel : Activités bonus (max : 0,25 points)

(TOTAL 373h de formation)

Contrôle des connaissances

L'obtention de la moyenne dans chaque unité emporte l'attribution des Ects attribués à chacune des composantes des unités d'enseignement.

Les enseignements des unités d'enseignement U1 à U5 donnent lieu, pour chacun d'entre eux, à du contrôle continu, et un contrôle terminal, sauf, les enseignements : Droit des marchés publics, Droit des assurances, Responsabilité sociale des entreprises sont évalués en contrôle continu intégral. Notés sur 20. L'enseignement Santé et Sécurité au travail est évalué en un contrôle terminal écrit de 2h.

Le total des U1, U2, U3, U4, U5 (semestre 3) est de 300 points.

UE 6 : Les ateliers de l'IMREDD donnent lieu à du contrôle continu et un contrôle terminal noté sur 80. Les ateliers pratiques de développement durable donnent lieu à un contrôle continu et un contrôle terminal, noté sur 40. Les séminaires approfondis d'anglais sont soumis à du contrôle continu, noté sur 20.

Le stage en entreprise, le mémoire et la soutenance sont notés sur 120 points.

Le total de l'unité (semestre 4) est de 260 points.

La compensation entre les différentes unités est possible. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant. Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

Pour obtenir le grade de Master, Mention Droit des affaires, Parcours « Juriste des risques et développement durable » les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les 60 crédits répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Coût de la formation en alternance

14€/heure (tarif 2021-22). Devis auprès du CFA 04.91.14.06.08

TAUX DE REUSSITE : 100%

TAUX D'INSERTION à 6 mois : 50 % en emploi, 25% en études, 18.8 % en recherche d'emploi

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Contact

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.89.15.25.28 ou + 33 (0)4.89.15.25.32

Courriel : droit.scolarite.master2@univ-cotedazur.fr | Web : droit.univ-cotedazur.fr



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE
FACULTÉ DE
DROIT ET
SCIENCE POLITIQUE

Année
Universitaire
2023-2024



MASTER Mention : « Droit des affaires »

Master 2

Juriste du sport

En Apprentissage

Responsable : Marc Peltier, Maître de conférences



Master adossé au CREDECO (Centre de recherche en droit économique) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS – GREDEG

Présentation et objectifs

Le Master « Juriste du sport » vise à former de futurs professionnels du droit des affaires, capables de résoudre les questions spécifiques aux activités physiques et sportives, notamment la négociation et la rédaction de contrats et la gestion de contentieux, en les dotant de compétences dans les domaines du droit public et du droit privé, interne ou international.

Insertion professionnelle

La spécialité vise à former de futurs professionnels du droit aptes à mener à bien toute mission de conseil et d'assistance dans l'administration et le contentieux du sport (Services juridiques et administratifs de fédérations ou de clubs, avocats spécialisés, agent sportif, juristes d'entreprises de fabrication et de distribution d'articles de sport...).

Modalités d'admission

Le Master 1 « Juriste du sport » est ouvert par priorité aux titulaires d'une licence en droit ou tout autre diplôme jugé équivalent. (**Via la plateforme e-candidat**).

Le Master 2 « Juriste du sport » est ouvert en priorité aux titulaires d'un Master 1 Juriste du Sport.

Étudiants du M1 droit des affaires de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 20 étudiants.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice (**Via la plateforme e-candidat** : <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>).

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service Formation Continue.

Tel. + 33 (0)4.89.15.21.50 – Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Le Master Juriste du sport en alternance Fiche RNCP 34127

Ce Masters se prépare **en alternance**, (Rythme de l'alternance du Master : 2 semaines de formation / 2 semaines en entreprise) principalement **en apprentissage**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise. Tél. +33(0)4.89.15.25.56 ; Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

La seconde année de Master permet une spécialisation en droit des affaires et en droit du sport.

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels. Le format de l'alternance permet à l'étudiant de se familiariser avec le monde de l'entreprise.

Programme des études (sous réserve de modifications)

MASTER 2

UE Semestre 3	Description	ECTS	Heures
UE 10    Droit et sécurité dans le sport	Risques et assurances dans le sport	6	20 CM
	Sport et Ethique		20 CM
	Sécurité des installations et de l'évènement sportif		20 CM
UE 11  Rédaction d'actes juridiques	Technique contractuelle*	6	20 CM
	Séminaires approfondi d'anglais*		20 CM
	Contentieux des affaires*		20 CM
UE 12  Culture de l'entreprise	Fiscalité des affaires*	6	20 CM
	Droit et pratique de la protection des valeurs immatérielles de l'entreprise*		20 CM
	Droit des sociétés approfondi*		20 CM
UE 13  Les acteurs du sport	Le sportif (statut social et fiscal)	6	20 CM
	Les groupements sportifs		20 CM
	Les contrats du sportif (préparation à l'examen d'agent sportif)		20 CM
UE 14  la régulation du sport	Le financement du sport	6	20 CM
	Contentieux du sport (contentieux interne)		20 CM
	Dispute résolution in sport (contentieux international)		20 CM

*Cours communs avec des masters de la mention Droit des affaires

UE Semestre 4	Description	ECTS	Heures
UE 15  Projet Professionnel et de Recherche	Conférences en droit du sport	30	20 TD
	Projets tutorés : la clinique du droit du sport		20 TD
	Alternance/Stage + Mémoire + Soutenance		
	Accompagnement alternance et mémoire		10 TD
	Maîtrise de la langue anglaise English proficiency		60 TD

Bonus facultatif semestriel (max : 0,25 point)

	Droit	IAE	STAPS
Enseignement suivi par	■	■	■

Contrôle des connaissances

Obtention des UE : Moyenne des notes des ECUE $\geq 10/20$. La moyenne est calculée en tenant compte des coefficients affectés à chaque ECUE. Les matières se compensent entre elles pour valider une UE.

Obtention du semestre : Moyenne $\geq 10/20$ ET obtention de chaque UE. La moyenne est calculée en tenant compte des coefficients affectés à chaque UE. Pas de compensation entre les UE.

Obtention de l'année : Moyenne générale $\geq 10/20$ ET obtention de toutes les UE. Pas de compensation entre les semestres.

Le passage en 2^{ème} année de Master est automatique pour l'étudiant(e) ayant obtenu la moyenne générale de 10/20 minimum aux semestres 1 et 2, et à condition d'avoir validé la totalité des UE de la première année. Le Master est validé dès lors que l'étudiant(e) satisfait aux conditions suivantes :

- Obtenir la moyenne générale de 10/20 minimum aux semestres 1, 2, 3 et 4 ;
- Obtenir la totalité des UE du Master ;

Les étudiants non admis au semestre conservent les UE acquises. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant, le cas échéant, les unités acquises. Ils repassent les unités non acquises dans leur intégralité si les éléments constitutifs de cette unité ne sont pas capitalisables. Si les éléments de l'unité sont capitalisables, les étudiants repassent partiellement l'unité non acquise.

Le Master 2 ne se redouble pas sauf délibération exceptionnelle du jury.

Il y a une session d'examen par an.

Type de contrôle :

Master 2 : Chaque enseignement est soumis à du CCI (CC Intégral)

Maîtrise de la langue anglaise / English proficiency : Une attestation de suivi de la formation devra être présentée par l'étudiant pour valider l'UE

Le rapport et sa soutenance suite au contrat en entreprise sont notés sur 120.

En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

TAUX DE REUSSITE : 100%

TAUX D'INSERTION 2019 à 6 mois : 63.6% en études/ 9.1 en emploi/18.2% en recherche

Coût de la formation en Apprentissage

10500 euros *l'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public..*

Bonus « Sport et Engagement » facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Le bonus sport est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat est considéré comme une fraude. »

Contact

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.89.15.25.28 ou + 33 (0)4.89.15.25.32

Courriel : droit.scolarité.master2@univ-cotedazur.fr | Web : droit.univ-cotedazur.fr

Master 1ere et 2eme année

Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté En APPRENTISSAGE

Directeur du master 2 : Pierre-Michel Le Corre, Professeur
Directrice du master 1: Emmanuelle Le Corre-Broly, Maître de conférences



Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 1ere année et 2eme année « Administration et liquidation des entreprises en difficultés » prépare les étudiants aux métiers du droit des entreprises en difficulté.

Insertion professionnelle

Ce master (1&2) donne accès aux professions d'administrateurs et de mandataires judiciaires, après accomplissement d'un stage de 30 mois minimum.

- Donne accès aux stages de mandataires judiciaires et d'administrateurs judiciaires,
- Propose une formation permettant une spécialisation en droit des entreprises en difficulté de futurs avocats.
-

Condition d'accès et pré-requis

Le Master 1 « Administration et liquidation des entreprises en difficultés » s'adresse aux titulaires d'une licence, mention droit des affaires, droit privé général ou droit privé et sciences criminelles, aux titulaires d'un Master 1 en sciences de gestion avec pré-requis en droit des affaires, aux titulaires d'une licence en sciences comptables et de gestion, aux diplômés des écoles de commerce.

Sélection sur dossier sur ecandidat. En Master 1 Capacité d'accueil : 18 étudiants. Il n'y pas d'entrée directe en master 2.

Accès aux étudiants en situation de handicap.

Le Master Administration et liquidation des entreprises en difficulté en alternance FICHE RNCP 30920

Ces 2 Masters se préparent uniquement **en alternance**, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56/04.89.15.28.28

Web <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

Les enseignements débutent la **première semaine de septembre** et se termineront la **deuxième quinzaine de mai**.

En alternance 1 semaine à l'université et 1 semaine en entreprise. (34 semaines au total)

. Le contrat d'alternance se déroulera :

- dans une étude d'administrateur ou de mandataire judiciaire
- dans un cabinet d'avocat spécialisé ou au sein d'un cabinet ayant un département droit des entreprises en difficulté
- dans un cabinet de restructuring

- dans les services contentieux d'un établissement de crédit au sein de l'équipe procédures collectives ou dans les services affaires spéciales de ce même établissement.
- Dans un cabinet d'expertise comptable ayant un pôle procédures collectives
- Dans un greffe de tribunal de commerce
- Dans toute entreprise dotée d'un service juridique ou contentieux confronté au droit des entreprises en difficulté »
- A la DGFIP
- Au service contentieux de l'URSSAF

Le **nombre d'heures d'enseignement** est d'environ 923 heures pour les deux années.

La formation sera assurée dans les locaux de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice ;

Programme des études

Matières Semestre 1 MASTER 1	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE1 Droit des affaires PPR	45	15	10	
Droit des procédures collectives (CT écrit 2h)	30		8	PM Le Corre (PR)
Fusions-Acquisition (CT écrit 1.5h)	15		2	G.-C. Giorgini (MCF Droit)
UE 2 Droit Privé	60	6	5	
Successions (CT écrit 2h)	20	2	1	D. Fabiani (MCF Droit, notaire)
Introduction au droit pénal général et à la procédure pénale (CT écrit 2h)	20	2	1	F. Ghelfi et Ch. Courtin (MCF)
Droit des obligations et procédures collectives (CT écrit 2h)	20	2	3	D. Boustani (Mcf)
UE 3 Comptabilité-Informatique	77	6	13	
Grands principes comptables (CT écrit 2h)	45		8	V. Pérès (Mcf) et E. Walliser (Pr)
Fiscalité de l'entreprise (CT écrit 2h)	20		3	D. Parigi, avocat spécialiste
Pratique de l'informatique (CT écrit 1.5h)	12		2	A. Millileri
UE 4 Communication				
Anglais (CT écrit 2h)	15	3	2	S. Dubois-Boucheraud (Prag)
Technique de communication	6			G. Cesare-Giorgini (Mcf Droit)
Total Semestre	203h	30		
Matières Semestre 2 MASTER 1	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE 5 Droit des affaires	55	15	11	
Droit procédures collectives (CT écrit 2h)	30		6	PM Le Corre (Pr Droit)
Droit du financement de l'entreprise (CT écrit 2h)	25		5	J. Olivier (Directeur du Contentieux Crédit Agricole)
UE 6 Matières juridiques auxiliaires	40	3	6	
Introduction au droit de l'environnement (CT écrit 1.5h)	10		2	G. Leray (Pr)
Droit pénal des affaires (CT écrit 2h)	20		2	Ph. Kaigl (Mcf et avocat)
Introduction au baux commerciaux (CT écrit 1.5h)	10		2	F. Ghelfi (MCF Droit et avocat)

UE 7 Gestion 1	50	3	5	
Grands principes du contrôle de gestion (CT écrit 2h)	25		3	D. Elidrissi (MCF)
Analyse des coûts sociaux (CT écrit 1.5h)	10		1	E. Saint-Germes(Mcf)
Gestion budgétaire prévisionnelle (CT écrit 2h)	15		1	G. Masquefa (enseignant Skema)
UE 8 Gestion 2	47	6	6	
Gestion et analyse financières Grandes masses – Fonds de roulement (CT écrit 2h)	27		4	Guillaume Masquefa, enseignant Skema
Comprendre et critiquer un business plan (CT écrit 1.5h)	10		1	Didier Coince
Diagnostic et analyse de marché (CT écrit 1.5h)	10		1	Aurélie Bozza, chef de projet, enseignante Skema
UE 10 Langue étrangère	15	3	2	
Anglais (CT écrit 2h)	15		2	S. Dubois-Boucheraud (Prag)
Total semestre 2	207h	30		

Matières Semestre 3 MASTER 2	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE 1 Règles Générales des procédures collectives PPR	58	15	10	
Ouverture - extensions – rétablissement professionnel (CT écrit 2h)	13		2	D. Boustani (Mcf Droit)
Les règles de la discipline collective Module 1 (CT écrit 2h)	30		6	PM Le Corre (Pr Droit et avocat)
Continuation et cession de contrats (CT écrit 2h)	15		2	E. Le Corre-Broly (MCF Droit 3h)
UE 2 Restructurations	55	3	8	
Plans de sauvegarde et de redressement (CT écrit 2h)	20		3	D. Boustani (Mcf Droit) 10h
Contrat de travail et procédures collectives (CT écrit 2h)	35		5	PM Le Corre (Pr Droit et avocat)
UE 3 Droit civil	60	6	9	
Droit commun des suretés réelles et personnelles (CT écrit 2h)	40		6	E. Le Corre-Broly (Mcf Droit et avocat)
Droit des Biens et procédures collectives (CT écrit 2h)	20		3	M Cagnoli
UE 4 Pratiques professionnelles (1 CT écrit 2h)	42	3	2	
Pratique de la prévention	12		2	G Berthelot, mandataire judiciaire
Mission des administrateurs judiciaires	10		2	D. Boustani, Mcf
Pratique de la reconstitution d'actifs	20		2	JF Tognaccioli, avocat, S. Duhamel, avocat et M. Guastella, doctorant
UE 5 Langue étrangère	15	3	1	
Anglais des affaires (CT écrit 2h)	15		1	L. Redfern (prag)

Total S1 M2ALED	230h	30		
Matières Semestre 4 MASTER 2	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE 6 Droit des Affaires	58	5	5	
Droit des Sociétés et procédures collectives (CT écrit 2h)	30		3	I. Parcachkevova, Pr
Droit patrimonial de la famille et procédures collectives (CT écrit 2h)	25		2	L Antonini-Cochi, Mcfn
Financement de l'entreprise en	3		NN	B. Desteract, Directeur général banque Thémis
UE 7 Matières juridiques auxiliaires	65	2	6	
Mesures d'exécution et procédures collectives (CT écrit 2h)	25		2	Nouvel enseignant, Pr
Procédures civiles et procédures collectives (CT écrit 2h)	30		3	Nouvel enseignant, Pr
Administration Provisoire(CT écrit 1.5h)	10		1	DE Meynet, administrateur judiciaire
UE 8 Droit interne des procédures collectives	50	6	9	
Cession d'entreprise (CT écrit 2h)	15		2	D. Boustani (MCF)
Revendications et restitution (CT écrit 2h)	15		2	E Le Corre-Broly (Mcf)
Règles de la discipline collective 2(CT écrit 2h)	20		5	PM Le Corre (PR)
UE 9 Aspects Sociaux et internationaux	50	3	5	
Créances salariales CT écrit 2h)	25		3	Ch. Gailhbaud, Mcf et avocat
Aspects internationaux (CT écrit 2h)	25		2	G. Cesare-Giorgini (Mcf Droit)
UE 11 Pratique professionnelle	45	7	2	
Mission des MJ -Réalisation d'actifs- Règles de Répartition	25		2	M. Guastella, Doctorant, allocataire de recherche
Déontologie (CT écrit 1h)	10		2	A déterminer
Règles de la profession d'AJ-MJ	10		2	G. Berthelot, mandataire judiciaire
UE 12 Langue étrangère	15	3	1	
Anglais des affaires	15		1	L. Redfern (prag)
Total S2 M2 ALED (S4 du master)	283	30		
Total année M2 Aled 504h				

Total général M1 410h + M2 ALED 513h= 923 heures CM

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES CONNAISSANCES

Organisation générale du contrôle des connaissances

La mention de master « Administration et liquidation des entreprises en difficulté » est sanctionnée par la réussite à un ensemble d'épreuves écrites et orales au choix du responsable de l'enseignement, ainsi que par l'accomplissement d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Les enseignements se déroulent sur une année entre le 1^{er} septembre et le 30 mai en alternance une semaine sur deux.

1. L'unité d'enseignement est acquise à l'étudiant ayant obtenu la note de 10/20.
2. Les unités d'enseignement se compensent entre elles pour l'obtention d'un semestre.
3. Les semestres se compensent entre eux.
4. Les responsables de la spécialité apprécieront si un étudiant est autorisé à redoubler. Si tel est le cas, l'étudiant conservera le bénéfice du semestre le cas échéant validé pendant un an ou les unités acquises. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et insurmontables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, cas pratiques, mises en situation

MOYENS TECHNIQUES

Deux salles équipées de TBI, ordinateurs portables à disposition

COÛT DE LA FORMATION

12500€ frais d'inscription par année de formation en apprentissage, *l'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public.*

TAUX DE REUSSITE : 100%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE à 6 mois : 83.3% en emploi, 16.7% en étude et 0% en recherche d'emploi

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Direction de la mention de master Administration et liquidation des entreprises en difficulté

LE CORRE Pierre-Michel, professeur agrégé des Universités (Section 01)

Avocat spécialisé en droit des entreprises en difficulté n'exerçant plus

Consultant et formateur spécialisé en droit des entreprises en difficulté

Secrétaire de rédaction de la Revue des Procédures Collectives de 1987 à 1991.

Directeur scientifique de la Base procédures collectives de Lexbase, Editeur juridique sur Internet depuis 2002

Co direction entre 2003 et 2018, avec François – Xavier Lucas (Professeur à Paris I), des sommaires commentés procédures collectives du Dalloz

Création en mars 2005 et Direction scientifique depuis cette date de la Gazette des procédures collectives, revue trimestrielle dépendant de la Gazette du Palais

Auteur du Dalloz Action, Droit et pratique des procédures collectives, 11^e éd. 2020, 3286 pages (ouvrage de référence en droit des entreprises en difficulté utilisé par le praticien de la matière)

Co- Auteur (avec E. le Corre-Broly) du Mémento Dalloz Droit des entreprises en difficulté, 9^e éd., 2020

Co-Directeur du master 2 Droit des entreprises en difficulté

LE CORRE-BROLY Emmanuelle, Maître de conférences HDR (section 01)

Ancien avocat spécialisée en droit des entreprises en difficulté

Auteur de « Crédit-bail mobilier et procédure collective - Contribution à l'étude du contrat de crédit-bail mobilier en cas de redressement ou liquidation judiciaire du locataire- » Thèse Lille 1997. « Droit des entreprises en difficulté », éd. Sirey Université, 1^{ère} éd. 2001.

Co- Auteur (avec P.-M. Le Corre) du Mémento Dalloz Droit des entreprises en difficulté, 9^e éd., 2020

Direction de l'ouvrage « Contentieux bancaire des procédures collectives », éd. Bruylant, coll. Procédure(s), oct. 201

Directrice du master 2 Droit des entreprises en difficulté

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE	Année Universitaire 2023.24 
<p>MASTER Mention : « Droit des Affaires »</p> <p>Droit Bancaire et FinTech</p> <p>En APPRENTISSAGE</p> <p>Responsable : Marina Teller, Professeur</p>			
			

Master adossé au GREDEG (Groupe de recherche en droit économie gestion) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit bancaire et FinTech » a pour finalité d'offrir une formation juridique approfondie nécessaire à la maîtrise des activités juridiques et contentieuses des établissements bancaires et financiers, avec une formation originale sur les enjeux financiers des « deep technologies », grâce au programme de recherche [Deep Law for Technologies \(DL4T\)](#). La formation entend, en premier lieu, développer et spécialiser les connaissances dans tous les domaines du droit qui concernent la banque et la finance.

Elle vise notamment à donner aux étudiants les savoirs faire nécessaires à une intégration rapide et efficace dans le milieu professionnel ou dans les cabinets spécialisés. Par l'adjonction et la synthèse des savoirs et des savoirs faire, la spécialité « Droit bancaire et financier » veut apporter aux étudiants une culture juridique propre à la banque et à la finance leur permettant de posséder une capacité de mobilité professionnelle.

En second lieu, la formation développe des compétences nouvelles liées aux mutations de l'économie sous l'effet des technologies numériques. Le master se trouve ainsi adossé à la [chaire d'excellence scientifique Alexandre Koyré, intitulée « Droit économique et Intelligence Artificielle »](#). Une formation technique est apportée aux étudiants, sur des questions pointues mêlant la finance et l'économie numérique. L'objectif est de former des praticiens dotés de qualités d'innovation et de réflexion leur permettant de s'adapter aux défis auxquels sera confronté l'univers bancaire et financier de demain.

Insertion professionnelle

La spécialité vise à former des professionnels aptes à assurer toute fonction juridique dans le secteur de la banque et de la finance : responsable *compliance*, chargé de clientèle entreprise, responsable de clientèle privée, conseiller en produits épargne, analyste de prêt, gestionnaire de patrimoine, responsable contentieux, avocat spécialisé, etc..

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit Bancaire et Fintech » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice (via la plateforme e-candidat : <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>)

Étudiants du M1 droit des affaires de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants. Accès aux étudiants en situation de handicap.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignements auprès du service de la Formation continue.

Tel. 04 89 15 21 50 - Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master Droit bancaire et Fintech en alternance

[Fiche RNCP 34127](#)

Il est possible de préparer ce Master en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'université), dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise : Tél. +33(0)4.89.15.25.56. 04.89.15.25.28

Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels, à partir du mois de septembre.

Programme des études (sous réserve de modifications) :

Description de la formation Semestre 3	Heures d'ensgt	Noms Enseignants	Coef.
UE Risques bancaires – contrôle continu			6 ects
Compliance	30	Bertrand Brehier, Professionnel Société Générale Julien Garnier, Société Générale Private Banking, Monaco ; Nessym Tyr	2
Analyse des risques bancaires	30	F. Vernanchet, Crédit Agricole Provence Côte d'Azur	2
UE Gestion des risques – contrôle continu			6 ects
Droit des assurances approfondi	20	Anne Trescases, Maître de Conférences UCA	1
Droit des assurances et nouvelles technologies* (AssurTech)	10	Anne Trescases, Maître de Conférences UCA	0,5
Droit bancaire de la consommation	20	Eva Mouial, Professeur des Universités UCA	1
Insertion professionnelle	5	Stéphane Tounsi, Professionnel	-
UE Techniques bancaires et de financement – contrôle continu			6 ects
Financement alternatif et fonds d'investissement	20	Thierry Granier, Professeur, Juriste Loïc Chollet, Caisse d'Epargne, Monaco	1
Titrisation et financement structuré	10	Grégory Benteux, Avocat	0.5
Analyse financière et techniques de financement	20	Véronique Péres, Maître de Conférences IAE	1
UE Spécialisation Fintech et droit – contrôle continu			6 ects
Droit de la gouvernance et protection des données personnelles*	20	Julie Charpenet, doctorante	1
Blockchain et standardisation*	10	Michelle Abraham, Professionnel	0.5
Transformation des métiers du droit et LegalTech*	10	Vincent De Bonnafos, Juriste Monaco	0.5
Chaire Koyré (Droit économique et Intelligence Artificielle)*	20	Marina Teller, PR UCA	NN
FinTech	5	Sébastien Praicheux, Avocat	NN
UE Spécialisation Fintech et Trading – contrôle continu			6 ects
Droit de la cryptofinance § Token Economy*	20	Frederic Marty, CR CNRS, Rémy Ozcan, Avocat	1
Entreprise et cyber-risque*	10	Eric Rolin, professionnel	0.5
Trading algorithmique	10	Bertrand Brehier, professionnel	0.5
Atelier Fablex 1	20	Marina Teller, Frederic Marty	NN
TOTAL	290 h		

Description de la formation Semestre 4	Heures d'ensgt	Noms Enseignants	Coef.
UE – Spécialisation de réglementation bancaire et financière Contrôle continu			6 ects
Réglementation bancaire et prudentielle	20	Vincent Jamet, Adj. au Chef du Service d'Études et de Coordination sur la Régulation Financière	1
Produits dérivés	20	Christophe Yvon, Responsable Droit des Opérations de Marché, SG	1
Droit des marchés financiers	10	Bertrand Brehier, Société Générale	0.5
Droit bancaire européen (seminaire obligatoire)	20	Marina Teller, PR UCA	1

UE7 Projet professionnel et de recherche – contrôle continu			24 ects
Grand oral et méthodologie de la recherche	20	Marina Teller, PR UCA	3
Atelier Fablex 2	22	Julie Charpenet, Frederic Marty	NN

TOTAL **112 h**

* Matières mutualisées avec d'autres spécialités

Élément facultatif semestriel : Activités bonus (max : 0,25 points)

Contrôle des connaissances

L'obtention d'une note au moins égale à 10/20 emporte l'attribution des ECTS attribués à chacune des composantes des unités d'enseignement.

toutes les unités d'enseignement sont soumises à du contrôle continu.

La soutenance (Grand oral) suite au contrat en entreprise est noté sur 60 points.

En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Obtention du diplôme : Le master 2 est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation, avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue uniquement au sein des unités d'enseignement, il n'y a pas de compensation entre les semestres. Il y a une session d'examen par an. Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

Pour obtenir le grade de Master, Mention Droit des affaires, Parcours « Droit bancaire et FinTech », les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les crédits nécessaires répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Coût de la formation en alternance

10500 € l'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public.

TAUX DE REUSSITE : 100%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE à 6 mois : 87.5% en emploi, 12.5% en étude, 0% en recherche d'emploi

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Contact

Faculté de Droit et Science Politique Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE
Cedex 1 Tel. : + 33 (0)4.89.15.25.28 ou + 33 (0)4.89.15.25.32

Courriel : droit.scolarite.master2@univ-cotedazur.fr | Web : droit.univ-cotedazur.fr

<https://www.facebook.com/Master-2-Juriste-Banque-Finance-Nice-1432376947081224/>

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE</p>	<p>Année Universitaire 2023/2024</p>  <p>C.E.R.D.P. Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures</p> 
<h2>Master 2 Droit des Entreprises en Difficulté</h2> <h3>En Alternance</h3>			
<p>Directrice : Emmanuelle Le Corre-Broly, Maître de conférences Co-directeur : Pierre-Michel Le Corre, Professeur</p>			
			

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit des entreprises en difficultés » prépare les étudiants aux métiers du droit des entreprises en difficulté, grâce à une approche théorique et pratique de haut niveau.

Insertion professionnelle

Le master 2 prépare les étudiants :

- à l'accès aux stages de mandataires judiciaires et d'administrateurs judiciaires,
- à l'exercice de la profession d'avocat spécialisé en droit des procédures collectives.

Il est spécialement adapté au recrutement dans les études de mandataires et administrateurs judiciaires.

Il constitue un outil précieux pour donner une solide formation à des collaborateurs spécialisés dans le droit des entreprises en difficulté, très recherchés dans le milieu des établissements de crédit, pour occuper des postes dans les services des risques, des engagements, dans les services pré-contentieux ayant en charge les dossiers de prévention (affaires spéciales) et dans les services contentieux ayant en charge les dossiers de procédures collectives.

Condition d'accès et pré-requis

Le Master 2 « DED » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit privé ou de droit des affaires.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit Privé de Nice sur la plateforme e-candidat d'avril à juin avec résultat mi juin.

Étudiants du M1 droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 15 étudiants. Accès aux étudiants handicapés

Préparer le Master Droit des entreprises en difficultés en alternance FICHE RNCP 34123

Ce Master se prépare **uniquement en alternance**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront-ils enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56

Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

Les enseignements débiteront **1ère quinzaine de septembre** et se termineront **fin mai**. Ils se dérouleront 1 semaine /2, afin de rendre possible le régime de l'alternance. Le **nombre d'heures d'enseignement** est de **445H**.

La formation sera assurée dans les locaux de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice.

Les examens du 1^{er} semestre avant la fin **janvier**. Les examens du second semestre auront lieu **avant la fin mai**.

Programme des études

Description des enseignements	SEMESTRE 3	Nombre d'heures	Coefficients	ECTS	Enseignants
UE1 Règles Générales des procédures collectives PPR Ouverture et extension des procédures 13h (CT écrit 2h) Règles de la discipline collective 1 30h (CT écrit 2h) Continuation et cessions des contrats 15h (CT écrit 2h)		58 H CM	10 2 6 2	15	D. Boustani P.-M. Le Corre E. Le Corre-Broly
UE2 Restructurations Plans de sauvegarde et de redressement 20h (CT écrit 2h) Contrat de travail et procédures collectives 35h (CT écrit 2h)		55h CM	8 3 5	3	D. Boustani P.-M. Le Corre
UE3– Droit des sûretés Droit des sûretés personnelles et procédures collectives 40h (CT écrit 2h) Droit des biens et procédures collectives 20h (CT écrit 2h)		60 H CM	9 6 3	6	E. Le Corre-Broly E. Le Corre-Broly
UE 4 –Pratiques Professionnelles PPR Pratique de la reconstitution d'actifs 20h (CT écrit 2h) Pratique de la prévention CT 12h (CT écrit 1h)		32 H CM	2 1 1	3	G Berthelot
UE 5 –Langue Etrangère Langue étrangère (CC +CT écrit 1.5h)		15 HTD	1	3	L. Redfern
TOTAL HEURES S1		220h	/600	30	

SEMESTRE 4

UE 6 – Matières Juridiques Auxiliaires 1 Droit des Sociétés et PC 30h (CT écrit 2h) Droit patrimonial de la famille et PC 25h (CT écrit 2h)		55 H CM	6 3 3	3	D El idrissi D Bo
UE7 Matières Juridiques Auxiliaires 2 Mesures d'exécution et PC 25h (CT écrit 2h) Procédure civile et PC 30h (CT écrit 2h)		55h CM	6 3 3	3	M Kaigl (MCF Avocat M Leray PR Avocat))
UE8 Droit interne des procédures collectives PPR Cession d'entreprise 15h (CT écrit 2h) Revendications Restitutions 15h (CT écrit 2h) Règles de la discipline collective 20h (CT écrit 2h)		50 H CM	10 2 2 6	15	E. Le Corre-Broly P.-M. Le Corre
UE 9 - Aspects sociaux et internationaux Créances salariales 25h (CT écrit 2h) Aspects internationaux 25h (CT écrit 2h)		50 H CM	5 3 2	3	C Gailhbaud G.-C. Giorgini
UE 10 Langue étrangère Langue étrangère (cc+CT écrit 1.5h)		15HTD	1	3	L. Redfern
STAGE			2		
TOTAL HEURES S2		225h	/600	30	
Total Master 2		445h	1200		

Élément facultatif semestriel : bonus (max : 0.25 points)

Contrôle des connaissances

La deuxième année de la spécialité professionnalisée « Entreprises en difficulté » est sanctionnée par la réussite à un ensemble d'épreuves écrites. L'autorisation de se présenter aux examens est soumise à une obligation générale

d'assiduité aux cours et séminaires proposés dans le cadre de la spécialité. Les responsables de la spécialité apprécieront les motifs invoqués, le cas échéant, par l'étudiant qui n'a pas respecté cette obligation générale d'assiduité.

Les enseignements se déroulent sur une année entre le 1er septembre et le 31 mai en alternance une semaine sur deux.

Chaque matière d'enseignement fera l'objet d'un examen écrit ou oral.

Les unités d'enseignement se compensent entre elles pour l'obtention d'un semestre. Elles restent acquises aux étudiants d'une année sur l'autre. Les semestres se compensent entre eux. L'étudiant qui n'obtient pas son diplôme pourra conserver, pendant un an, le bénéfice du semestre qu'il aura acquis.

Le premier semestre est acquis à l'étudiant dès lors que les points égalent ou dépassent 300.

Le second semestre est acquis à l'étudiant dès lors que les points égalent ou dépassent 300.

L'année est acquise à l'étudiant dès lors que les points égalent ou dépassent 600.

Les responsables de la spécialité apprécieront si un étudiant peut être autorisé à redoubler. Si tel est le cas, l'étudiant conservera le bénéfice du semestre le cas échéant validé.

La langue étrangère fera l'objet d'un ou de plusieurs contrôles, dont les modalités sont laissées au choix de l'enseignant. Elle sera notée sur 20 (coef. 1).

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, cas pratiques, mises en situation

MOYENS TECHNIQUES

Une salle dédiée équipée de TBI, ordinateurs portables à disposition

COÛT DE LA FORMATION : sur devis auprès du CFA epure 14€/heure

TAUX DE REUSSITE : 100%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE à 6 mois : 77.8% en emploi, 11.1% en étude et 11.1% en recherche d'emploi

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Direction de la mention de master DED

LE CORRE-BROLY Emmanuelle, Maître de conférences HDR (section 01)

Ancien avocat spécialisée en droit des entreprises en difficulté

Auteur de « Crédit-bail mobilier et procédure collective - Contribution à l'étude du contrat de crédit-bail mobilier en cas de redressement ou liquidation judiciaire du locataire- » Thèse Lille 1997. « Droit des entreprises en difficulté », éd. Sirey Université, 1^{ère} éd. 2001.

Direction de l'ouvrage « Contentieux bancaire des procédures collectives », éd. Bruylant, coll. Procédure(s), oct. 2011

Co direction

LE CORRE Pierre-Michel, professeur agrégé des Université (Section 01)

Avocat spécialisé en droit des entreprises en difficulté n'exerçant plus - Formateur et consultant en droit des entreprises en difficulté

Secrétaire de rédaction de la Revue des Procédures Collectives de 1987 à 1991.

Directeur scientifique de la Base procédures collectives de Lexbase, Editeur juridique sur Internet depuis 2002

Co direction entre avril 2003 et décembre 2017, avec François – Xavier Lucas (Professeur à Paris I), des sommaires commentés procédures collectives du Dalloz

Création et Direction scientifique depuis mars 2005 de la Gazette des procédures collectives, revue trimestrielle dépendant de la Gazette du Palais

Auteur du Dalloz Action, Droit et pratique des procédures collectives, 11^e éd. 2020, 3286 pages

Auteur du Mémento Dalloz Droit des entreprises en difficulté, (7 premières éditions)

Co-auteur avec E. Le Corre Broly de la 9^{ème} édition (2020)

Composition de l'équipe enseignante

Nom, Prénom	Qualité	Section CNU	Enseignements dispensés
Le Corre Pierre-Michel	Professeur	1 ^{re}	Règles de la discipline collective Plan de sauvegarde et de redressement
Le Corre Broly Emmanuelle	Maître de conférences		Rétablissement professionnel Droit des suretés Revendications et restitutions Continuation et cession des contrats
Diane Boustani	Maître de conférences	1 ^{re}	Ouverture et extensions des procédures Plan de cession Missions des AJ
Giorgini Giulio Cesare	Maître de conférences Ancien stagiaire administrateur judiciaire	1 ^{re}	Droit international privé des procédures collectives
Christine Gailhbaud	Professeur	1 ^{re}	Droit social des procédures collectives
Antonini – Cochin Laetitia	Maître de conférences	1 ^{re}	Droit patrimonial de la famille et PC
G. Berthelot	Administrateur judiciaire	1 ^{re}	Pratique de la prévention
M Cagnoli	Professeur	1 ^{ère}	Droit des biens et PC Procédure civile et PC Mesures d'exécution et PC

MASTER Mention : « Droit public »

Sécurité intérieure EN ALTERNANCE

Responsables :

Professeur Christian VALLAR, Doyen honoraire

Florence NICLOUD, Maître de conférences HDR



Master adossé au Centre d'Études et de Recherche en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal (C.E.R.D.A.C.F.F.)

Présentation et objectifs

Donner une formation à la fois fondamentale et spécialisée sur la sécurité intérieure, qui permette de pouvoir accéder aux professions et métiers correspondants, et aux professionnels déjà en activité d'approfondir leurs connaissances, afin d'améliorer leur pratique et de pouvoir progresser dans leurs hiérarchies.

Insertion professionnelle

Accès aux emplois relatifs à la sécurité civile. Préparation aux concours de recrutement des commissaires de police, carrières de la fonction publique d'Etat (police, gendarmerie, protection civile, magistrature), carrières dans la fonction publique territoriale (services départementaux, responsables des polices municipales, secrétaires généraux de Mairie), carrières du secteur privé de la sécurité.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 Sécurité Intérieure est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit Public de Nice sur la plateforme e-candidat d'avril à juin avec résultats mi-juin.

Étudiants du M1 Droit Public de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier.

Capacité d'accueil totale : 30 étudiants. Formation ouverte aux étudiants en situation de handicap

Préparer le Master Sécurité intérieure en alternance – Fiche RNCP N° 34084

Le Master 2 Sécurité intérieure est proposé **en alternance** dans le cadre **d'un contrat de professionnalisation**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire. Rythme de formation : 1 semaine formation, 1 semaine entreprise.

Renseignements : Service Relations Entreprise et Alternance - Tel. : + 33(0)4.89.15.25.56

Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Programme des études (sous réserve de modifications)

Organisation générale :

La formation se déroule sur une année universitaire, de **septembre à mars, une semaine sur deux**, sauf exception (exemple : séminaires, conférences).

UE et Matières	Enseignants	Nombre d'heures	Type d'épreuves terminales	Notation	Coefficient	Crédits ECTS
SEMESTRE 3						
UE1 : Droit International de la sécurité et terrorisme		24		/20	3	6
La coopération policière européenne et internationale	Philippe WECKEL, Professeur	8	1 ECRIT de 5h sur un enseignement de l'UE1 choisi par l'équipe pédagogique			
Droit de l'Union Européenne et la sécurité	Sophie PEREZ, Maitre de conférences HDR	8				
Idéologies du terrorisme : l'islamisme radical	Christian VALLAR, Professeur, Doyen honoraire	8				
UE2 : Sécurité et intelligence économique		24		/20	1	6
Sécurité économique	Christophe CLARINARD, Colonel de gendarmerie (RO)	18	1 ORAL portant sur un enseignement de l'UE2 choisi par l'équipe pédagogique			
Protection du patrimoine informatique	Sophie BRICCA-DRUFFIN, Maitre de conférences HDR	6				
UE3 : Droit de l'information, procédures pénales		45		/20	1	6
Libertés publiques	Marc-Antoine GRANGER, Maitre de conférences HDR	12	1 ORAL portant sur un enseignement de l'UE3 choisi par l'équipe pédagogique			
Procédure pénale	Cédric PORTERON, Avocat	13				
Droit de l'information et techniques de la prévention de la désinformation	Bernard ASSO, Professeur émérite	20				
UE4 : Méthodologie - Dossier de recherches		10		/20	1	12
Méthodologie du dossier de recherche et mémoire	Déborah MONSCH, Docteur en Droit, Chercheur associé, Ingénieure de recherche	10				
Dossier de recherches				/20	1	
Séminaires obligatoires						
Elément facultatif semestriel : Bonus sport ou Bonus engagement (max : 0.25 points)						
TOTAL SEMESTRE 3		103				30

UE et Matières	Enseignants	Nombre d'heures	Type d'épreuves terminales	Notation	Coefficient	Crédits ECTS
SEMESTRE 4						
UE5 : Forces publiques et privées de sécurité		60		/20	3	6
Les forces publiques et privées de sécurité	Christian VALLAR, Professeur, Doyen honoraire	27	1 ECRIT de 5h portant sur un enseignement de l'UE5 choisi par l'équipe pédagogique			
Coopération policière en Europe	Riadh JAIDANE, Avocat, Docteur en droit, HDR	18				
Questions pénitentiaires	Catherine GIAT, Directrice d'établissement pénitentiaire	9				
Contentieux administratifs des étrangers	Riadh JAIDANE, Avocat, Docteur en droit, HDR	6				
UE6 : Domaine spécifique de sécurité		53		/20	1	6
Services spéciaux	Xavier LATOUR, Professeur, Doyen	15	1 ORAL portant sur un enseignement de l'UE6 choisi par l'équipe pédagogique			
Sécurité civile	Marc GENOVESE, Colonel hors classe SDIS06	9				
Sécurité nucléaire	Anne RAINAUD, Maitre de conférences HDR	6				
Droit pénal des contrats publics	Karine PELGRIN, Avocate, Docteur en Droit	6				
Aspects pratiques de la Cour d'Assises	Frédéric HENTZ, Avocat	4				
Politique locale de sécurité	Florence NICLOUD, Maitre de conférences HDR	13				
UE7 : Stage et mémoire				/20	2	18
Stage et mémoire				/20	2	
Séminaires obligatoires						
Elément facultatif semestriel : Bonus sport ou Bonus engagement (max : 0.25 points)						
TOTAL SEMESTRE 4		113				30
TOTAL ANNEE		216				60

Contrôle des connaissances

Pour les examens du 1^{er} semestre, les épreuves sont les suivantes :

- UE 1 : un écrit de 5h, portant sur un enseignement de l'Unité 1 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 60
- UE 2 : un oral, portant sur un enseignement de l'Unité 2 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- UE 3 : un oral, portant sur un enseignement de l'Unité 3, choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- UE 4 : un dossier de recherche, pour l'Unité 4, noté sur 20

Pour les examens du 2^{ème} semestre, les épreuves sont les suivantes :

- UE 5 : un écrit de 5h, portant sur un enseignement de l'Unité 5 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 60
- UE 6 : un oral, portant sur un enseignement de l'Unité 6 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- UE 7 : un mémoire, autant que possible en lien avec le stage effectué, portant sur l'Unité 7, noté sur 40

Il n'y a pas de note éliminatoire. En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Obtention du diplôme. Le M2 est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation, avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, des semestres, et entre les deux semestres. Il y a une session d'examen par an. Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

MOYENS TECHNIQUES

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

COÛT DE LE FORMATION

14€/heure (tarif 2021-22). Devis auprès du CFA 04.91.14.06.08

TAUX DE REUSSITE : 92,31 %

TAUX D'INSERTION à 6 mois : 45,2 % en emploi, 48,4 % en études, 6,5 % en recherche d'emploi
(sources : Statistiques OVE, 2020)

CONTACT

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.89.15.25.28 ou + 33 (0)4.89.15.25.38

Courriel : droit.scolarite.master2@univ-cotedazur.fr | Web : droit.univ-cotedazur.fr

Direction de la formation

Doyen Christian VALLAR, Professeur agrégé de droit public, Directeur du Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal (C.E.R.D.A.C.F.F.)

Florence Nicoud, Maître de conférences de droit public, HDR